



Gouvernement d'entreprise

Rapports succincts 2015 du Conseil fédéral sur l'atteinte des objectifs stratégiques des entités de la Confédération devenues autonomes

Table des matières

Entités devenues autonomes (département responsable)

Domaine des EPF (DFER).....	5
RUAG Holding SA (DDPS).....	9
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (DFF).....	11
Assurance suisse contre les risques à l'exportation ASRE (DFER).....	15
Swisscom SA (DETEC).....	18
Chemins de fer fédéraux CFF SA (DETEC).....	21
La Poste suisse (DETEC).....	24
Skyguide SA (DETEC).....	27
Musée national suisse MNS (DFI).....	30
Pro Helvetia (DFI).....	34
Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic (DFI).....	38
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle IPI (DFJP).....	42
Institut Fédéral de métrologie METAS (DFJP).....	46
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR (DFJP).....	49
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP (DFER).....	52
Swiss Investment Fund for Emerging Markets SIFEM SA (DFER).....	56
Identitas SA (DFER).....	60
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN (DETEC).....	63

Avant-propos

Entre le 23 mars et le 20 avril 2016, le Conseil fédéral a approuvé les rapports destinés aux Chambres fédérales sur l'atteinte en 2015 des objectifs stratégiques par les entreprises et établissements contrôlés par la Confédération. Grâce au présent recueil, il fournit au public également les principales informations sur l'atteinte des objectifs et la gestion des affaires de ces entités.

Les rapports succincts portent sur les entités autonomes qui, en vertu de l'art. 8, al. 5, de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, sont gérées sur la base d'objectifs stratégiques (RO 2011 5859; www.admin.ch/ch/f/as/2011/5859.pdf). Parmi ces entités, on compte non seulement des fournisseurs de prestations sur le marché tels que Swisscom SA ou RUAG Holding SA, des établissements à caractère monopolistique tels que le domaine des EPF ou l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE), mais aussi des entités de la surveillance de l'économie et de la sécurité telles que l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ou l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Le portefeuille des entités autonomes et contrôlées par la Confédération comprend au total 18 entreprises et établissements.

Les rapports succincts du Conseil fédéral revêtent une importance essentielle pour le gouvernement d'entreprise de la Confédération, c'est-à-dire pour le système de pilotage et de contrôle que la Confédération applique en sa qualité de propriétaire. Ils permettent au Conseil fédéral de montrer dans quelle mesure les unités autonomes ont atteint les objectifs fixés par leur propriétaire pour une période quatre ans, notamment en ce qui concerne le mandat sur le service universel et les performances entrepreneuriales. En relation avec les autres rapports, ils permettent aux Chambres fédérales et aux organes qui leur sont rattachés d'exercer la haute surveillance parlementaire sur la politique de la Confédération en tant que propriétaire, et d'influer si nécessaire sur le pilotage et le contrôle des entités concernées.

Les présents rapports résument, pour chaque entité autonome, les informations pertinentes en suivant un schéma normalisé: l'introduction est consacrée à une évaluation globale; la deuxième partie rend compte en bref de l'atteinte des objectifs stratégiques; la partie conclusive expose les principales décisions du Conseil fédéral relatives au résultat de l'exercice 2015. A cet effet, un tableau fournit une vue d'ensemble des principaux indicateurs de performance pour chaque entité.

Mai 2016

Domaine des EPF

Internet: www.ethrat.ch

Siège: Zurich / Berne (Conseil des EPF)

Statut juridique: établissements de la Confédération (EPF Zurich, EPFL, PSI, WSL, Empa, Eawag)

Conseil des EPF: Fritz Schiesser (président), Paul Herring (vice-président), Lino Guzzella, Patrick Aebischer, Joël Mesot, Beatrice Fasana, Barbara Haering, Beth Krasna, Jasmin Staiblin, Markus Stauffacher, Olivier Steimer

Directeur administratif: Michael Kaeppli

Révision externe: Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2015 en bref

Le domaine des EPF avance bien dans la mise en œuvre de son mandat de prestations 2013-2016*, dont les objectifs ont été atteints dans l'enseignement, la recherche et le transfert de savoir et de technologie (TST).

Les effectifs d'étudiants et de doctorants ont gardé leur tendance à la hausse en 2015. Pour la première fois, on a dépassé la barre des 10 000 inscrits à l'EPFL. Un nouveau record a également été établi au niveau des nouvelles inscriptions en bachelor.

Dans la recherche, le bon positionnement des EPF de Zurich et de Lausanne dans les principaux classements internationaux a confirmé leur excellent niveau scientifique. Le domaine des EPF était associé en 2015 aux huit centres nationaux de compétence en recherche énergétique. La part des fonds obtenus en dehors du financement de base de la collectivité responsable dans le revenu opérationnel a stagné par rapport à 2014.

Les institutions du domaine ont été très actives dans le TST. Par la mise à disposition d'équipements d'infrastructure grands et coûteux, le domaine des EPF renforce l'ensemble de la recherche suisse. Il a pris une part notable aux travaux préparatoires au lancement du parc suisse d'innovation, début 2016.

Grâce à de nombreuses coopérations avec les hautes écoles suisses, les institutions du domaine des EPF sont bien intégrées dans le paysage suisse des hautes écoles. L'évaluation intermédiaire menée en 2015 souligne l'importance du domaine des EPF pour la société et l'économie suisses. Les institutions du domaine sont aussi très présentes sur la scène internationale, avec un bon maillage.

Elles attirent les chercheurs nationaux et étrangers de très haut niveau. La proportion de femmes reste relativement basse, malgré les efforts considérables déployés à tous les niveaux pour l'accroître.

Selon l'évaluation, ces résultats globalement réjouissants doivent beaucoup à la stabilité du financement fédéral, à la grande autonomie opérationnelle accordée au domaine des EPF ainsi qu'à la grande ouverture internationale de ce dernier.

Chiffres-clés	2015	2014
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	3 475	3 450
Bénéfice / perte net(te) (mio CHF)	214	272
Total du bilan (mio CHF)	4 686	4 547
Ratio de fonds propres ¹ (%)	8	18
Personnel (EPT) ²	18 067	16 975

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations à caractère scientifique (mio CHF)	718	732
Donations et legs (mio CHF)	115	94
Nombre d'étudiants/doctorants	29 357	28 537
dont femmes (%)	29,6	29,5
Professeurs (EPT)	784	775

Contributions fédérales et émoluments

Contribution financière de la Confédération (mio CHF)	2 233	2 195
Contribution aux loyers	273	278
Finances de cours et d'inscription et autres émoluments d'utilisation (mio CHF)	34	33

Remarque : l'introduction des normes IPSAS se répercute sur la présentation des comptes annuels du domaine des EPF. Pour des raisons de comparabilité, les chiffres 2014 sont de ce fait tirés des comptes annuels 2015 et non du rapport synthétique 2014.

¹⁾ Selon les normes IPSAS, les engagements nets en matière de prévoyance sont évalués annuellement en fonction de critères actuariels. Le taux d'escompte ayant baissé de 1,45 % à 0,80 % au cours de l'exercice, les engagements nets en matière de prévoyance ont augmenté dans les capitaux de tiers. Les réserves d'évaluation dans le capital propre ont diminué d'autant, ce qui a eu pour effet d'abaisser le ratio de fonds propres.

²⁾ En 2015, l'instauration de 469 nouveaux rapports de travail fait pendant à la création de 1092 équivalents plein temps (EPT) supplémentaires. Sur ces 1092 EPT, 647 sont dus à un changement de système sans incidence financière dans la structure de rémunération des doctorants, introduit par l'EPFZ au 1.1.2015.

A. Réalisation des objectifs en 2015

1. Priorités stratégiques

1. Enseignement : le domaine des EPF propose un enseignement excellent en comparaison internationale et attirant pour les étudiants.

* Mandat de prestations 2013-2016, message FRI 2013-2016, Feuille fédérale 2012, p. 2857 (le mandat se trouve p. 3096), avec complément de l'objectif 2, sous-objectif 4a (Feuille fédérale 2012, p. 8331, l'avenant se trouve p. 8381). Le domaine des EPF ne sera dirigé par objectifs stratégiques qu'à partir de 2017.

Le nombre des étudiants et doctorants a encore augmenté (de 2,9 %) entre 2014 et 2015, pour atteindre 29 357 personnes. La croissance a été plus forte qu'en 2014. Les nouvelles inscriptions en bachelor ont dépassé de peu le record de 2013. La croissance est de 2,5 % en bachelor, 4,4 % en master et 1,6 % au niveau du doctorat. La part des étudiants étrangers est restée à peu près constante.

Eu égard à la pénurie de spécialistes dans les domaines MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques), la hausse des effectifs enregistrée dans les deux EPF, en particulier dans les sciences techniques et de l'ingénieur, ainsi qu'en informatique, est très encourageante.

Afin de préserver la qualité de l'enseignement, on a notamment recouru encore davantage aux technologies de l'information, en complément et renfort de l'enseignement présentiel.

2. Recherche : le domaine des EPF continue de consolider sa position de leader dans la recherche internationale.

Les institutions du domaine des EPF ont consolidé leur excellent positionnement dans le peloton de tête de la recherche internationale dans de nombreux domaines. Il n'existe pas d'instrument universel qui permette de mesurer tous les aspects de la recherche, mais de nombreux signes portent à conclure à des performances excellentes.

Le pouvoir d'attraction qu'exercent les institutions du domaine des EPF sur les étudiants de master et les doctorants témoigne de la solide réputation du domaine dans la recherche. Il en va de même pour la composition du corps professoral, qui compte à peu près deux tiers d'étrangers. Les bons résultats des EPF dans les classements internationaux d'université confirment également l'excellence de leur recherche, même si ces résultats doivent être appréciés avec prudence, chaque classement étant à interpréter en fonction de son centrage et de sa méthodologie. L'EPFZ s'est classée pour la première fois parmi les dix meilleures universités du monde (THE World Ranking ; QS World Ranking), tandis que l'EPFL a été désignée comme la meilleure haute école fondée au cours des 50 dernières années (*THE « 100 under 50 » Ranking*).

Les deux EPF étaient associées en 2015 à 10 des 21 pôles de recherches nationaux (PRN) en cours, en tant que *leading house* ou *co-leading house*.

Le domaine des EPF – en particulier le PSI, les deux EPF et l'Empa – joue un rôle essentiel dans le plan d'action Recherche énergétique suisse coordonnée. Les institutions du domaine participent aux huit centres nationaux de compétence en recherche énergétique (*Swiss Competence Centers for Energy Research, SCCER*). Elles sont *leading house* ou *co-leading house* dans sept d'entre eux.

La part des fonds compétitifs (FNS, CTI et programmes-cadres de recherche de l'UE) et des fonds de la recherche de l'administration fédérale dans le revenu global a stagné par rapport à 2014. Le domaine des EPF a obtenu en 2015 pour 507 millions de francs de crédits dans ces deux catégories. Le recul sensible des fonds provenant des programmes-cadres de recherche de l'UE (-18 %) s'explique principalement par l'association partielle de la Suisse à Horizon 2020 et par les incertitudes liées à ce statut suite à l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse.

3. Transfert de savoir et de technologie (TST) : le domaine des EPF favorise le transfert de ses connaissances et de ses compétences dans la société et l'économie afin de renforcer la capacité d'innovation de la Suisse et sa compétitivité. Il continue de développer la stratégie de TST et la met en œuvre de manière rigoureuse.

Les institutions du domaine des EPF – notamment les établissements de recherche (PSI, WSL, Empa et EAWAG) – ont intensément pratiqué cette année encore le TST avec des collectivités, de grandes entreprises, des PME ou certaines de leurs spin-off. Elles se sont aussi associées activement à la conception et à la planification de quatre des cinq sites du parc suisse d'innovation, inauguré au début de l'année 2016.

Le domaine des EPF a déposé au total 219 brevets, conclu 311 contrats de licence et fondé 48 spin-off en 2015. Les résultats de l'exercice précédent ont ainsi pu être maintenus ou améliorés dans chaque catégorie.

4. Infrastructures de recherche et grands projets de recherche : le domaine des EPF gère des infrastructures de recherche d'importance nationale existantes, réalise des projets inscrits dans la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche et participe, le cas échéant, à des projets phares européens.

Les institutions du domaine des EPF assurent le fonctionnement de plusieurs infrastructures de recherche qu'elles mettent à la disposition d'autres hautes écoles et – à prix coûtant – de l'industrie ; ces équipements sont très utilisés. Parmi eux figurent par exemple la source de rayonnement synchrotron (SLS), la source de neutrons de spallation (SINQ) et la source de muons (μ S) du PSI, ainsi que le *Centro Svizzero di Calcolo Scientifico* (CSCS), qui dépend de l'EPFZ. En 2015, le calculateur *Piz Dora* est venu compléter *Piz Daint*, l'un des superordinateurs les plus rapides et les plus économes en énergie d'Europe. Cette extension permet désormais de réaliser, en plus des calculs et visualisations classiques, des analyses et des structurations de données étendues.

La phase d'installation de la nouvelle grande infrastructure de recherche SwissFEL, au PSI, a avancé conformément au calendrier et l'intégration dans son environnement a été achevée au cours de l'exercice. SwissFEL entrera en service fin 2016.

En 2015, le Conseil des EPF a pris la décision de principe de mettre en place un *Data Science Center* national dans le giron des deux EPF. Cette initiative s'insère dans la mise à jour de la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche.

5. Positionnement et coopération sur le plan international : en matière d'enseignement et de recherche, le domaine des EPF étend sa coopération et son réseau avec les meilleures institutions du monde, tout en renforçant son rayonnement international.

Les EPF sont chargés par la Confédération du rôle de *leading house* dans les coopérations de recherche bilatérales de la Suisse avec certains pays émergents d'Asie et d'Amérique latine ainsi que la Russie. Elles s'insèrent en outre bien dans les réseaux mondiaux, et ont de nombreuses activités internationales. L'EPFZ est présente en Asie du Sud-Est avec le *Singapore-ETH Centre for Global Environmental Sustainability* (SEC), qui examine des questions en rapport avec le développement durable des villes. L'EPFL a renforcé sa présence en ligne par le biais des *Massive Open Online Courses* (MOOC). Depuis leur lancement en 2012, plus d'un million de personnes se sont inscrites à ces cours.

Les institutions du domaine des EPF sont très sollicitées pour s'associer au développement de grandes installations internationales de recherche. Le PSI contribue ainsi à la conception de composants pour le laser européen à électrons libres dans le domaine des rayons X (XFEL) de Hambourg, et la source européenne de neutrons de spallation (ESS) de Lund, en Suède.

6. Coopération nationale : le domaine des EPF veille à une collaboration plus étroite tant en son sein que dans le paysage suisse des hautes écoles.

Les institutions du domaine des EPF collaborent étroitement avec les universités cantonales et les hautes écoles spécialisées, dans l'enseignement comme la recherche. Des scientifiques des établissements de recherche enseignent dans les EPF et d'autres hautes écoles, et encadrent des travaux scientifiques.

L'intensification de la recherche énergétique, avec la création des pôles de compétence SCCER (voir objectif 2), a renforcé la collaboration avec les hautes écoles spécialisées et à l'intérieur du domaine des EPF. Même sans cela, les coopérations sont denses entre les institutions du domaine, notamment au sein des centres de compétence.

En 2015, l'EPFL a poursuivi le développement de ses antennes régionales avec l'ouverture du campus *Biotech* à Genève et le développement de plusieurs projets sur d'autres sites (le Campus EPFL Valais Wallis, *Microcity* à Neuchâtel ainsi que le *Smart Living Lab* à Fribourg). On peut se féliciter de cette présence dans plusieurs cantons,

car elle favorise la coopération nationale ; mais la décentralisation peut aussi compliquer le pilotage et alourdir les frais. Le Conseil fédéral juge important que le Conseil des EPF et les institutions en tiennent dûment compte et conservent la maîtrise de ces coûts.

Les EPF ont intensifié leur collaboration avec des facultés de médecine et des centres hospitaliers universitaires et ont conçu d'éventuelles offres de formation en médecine humaine. L'assemblage d'une troisième station d'irradiation (*Gantry 3*) a commencé en 2015 au PSI, l'un des grands promoteurs de la protonthérapie.

Les institutions du domaine des EPF ont pris une part active à des projets de coopération de la Conférence suisse des hautes écoles, comme *SystemsX.ch* (biologie des systèmes) et *Nano-Tera.ch* (microtechnique et nanotechnologie).

7. Rôle dans la société et services nationaux : le domaine des EPF entretient le dialogue avec la société et fournit des services dans l'intérêt de toute la Suisse.

Le rapport d'évaluation intermédiaire 2015 souligne la grande importance du domaine des EPF pour la société et l'économie suisses. Les institutions du domaine des EPF ont entretenu le dialogue avec la population de multiples manières. Le domaine des EPF est bien représenté dans les débats publics sur des sujets actuels. Il a également poursuivi l'organisation de manifestations dans les écoles obligatoires et les gymnases pour lutter contre la pénurie de spécialistes dans des domaines spécifiques. La diversité de l'offre de formations continues du domaine des EPF apporte en outre une contribution durable à l'apprentissage tout au long de la vie.

Les institutions du domaine des EPF assument également des tâches d'intérêt national en dirigeant notamment le Service Sismologique Suisse SSS (EPFZ), le Centre de recherche conjoncturelle KOF (EPFZ), l'Inventaire forestier national (WSL en collaboration avec l'OFEV), le bulletin d'avalanches (WSL) ou le Centre suisse d'écotoxicologie appliquée (Eawag et EPFL).

2. Objectifs financiers

8. Sources de financement et utilisation des ressources : le domaine des EPF optimise les bases de son financement et utilise efficacement les ressources disponibles.

Globalement, le financement du domaine des EPF est robuste. Les recettes provenant d'autres sources (n'émanant pas de la collectivité responsable) ont enregistré une stagnation. Le Conseil fédéral estime que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour poursuivre la diversification des sources de financement du domaine des EPF.

Le modèle d'allocation des ressources axé sur les prestations développé par le Conseil des EPF, qui tient compte des trois dimensions de la stratégie, de la performance et

de la charge, a été de nouveau appliqué durant l'année sous revue.

Les comptes annuels consolidés ainsi que le budget du domaine des EPF sont élaborés depuis le 1^{er} janvier 2015 conformément aux normes IPSAS (*International Public Sector Accounting Standards*). La transparence dans la présentation des comptes du domaine des EPF et la comparabilité avec d'autres unités de la Confédération s'en trouvent sensiblement améliorées.

Les comptes annuels dans le rapport de gestion du Conseil des EPF fournissent des informations supplémentaires sur l'exercice 2015 du domaine des EPF.

9. Gestion de l'immobilier : le domaine des EPF coordonne l'exploitation des terrains ainsi que des immeubles et veille au maintien de leur valeur et de leur fonction.

Durant l'année sous revue, la valeur et la fonction des immeubles en propriété de la Confédération et utilisés par le domaine des EPF ont été préservées. Le domaine des EPF a en outre prêté attention à un mode de construction durable et conforme aux besoins des handicapés.

Un dépassement de budget a été constaté lors de la construction du Bâtiment de mécanique de l'EPFL. Le Conseil des EPF a ouvert une enquête administrative dont les résultats seront connus en 2016.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

10. Conditions de travail, égalité des chances et relève scientifique : le domaine des EPF crée des conditions de travail attrayantes et favorables aux familles, promeut l'égalité des chances et forme la relève scientifique.

Les institutions du domaine des EPF sont des employeurs attractifs, qui proposent aux employés des conditions d'engagement concurrentielles. Les chercheurs internationaux apprécient particulièrement les infrastructures mises à leur disposition. Un peu plus de la moitié des collaborateurs sont des ressortissants étrangers. Environ deux tiers des professeurs sont de nationalité étrangère et cette part atteint plus de 70 % pour les doctorants.

Au total, l'EPFZ et l'EPFL emploient 667 professeurs ordinaires et extraordinaires (657 en 2014) ainsi que 96 professeurs assistants avec « tenure track » (93 en 2014) et 53 « sans tenure track » (59 en 2013). Un « tenure track » désigne la possibilité d'obtenir une chaire à durée indéterminée à l'issue d'une période d'essai. Parmi les professeurs, la proportion de femmes est certes passée de 13,1 % en 2014 à 13,7 % en 2015, mais elle reste toujours inférieure aux attentes. Le pourcentage plus élevé de femmes parmi les postes de professeur assistant à durée limitée, en particulier ceux avec un « tenure track » (27,1 %), permet d'escompter une amélioration à moyen terme de la répartition hommes femmes au niveau des professeurs employés pour une durée indéterminée. Les

femmes restent sous-représentées au sein des directions des EPF et des établissements de recherche. La part des femmes parmi les étudiants et les doctorants oscille depuis des années autour de 30 %. Le Conseil fédéral juge nécessaire de poursuivre les efforts déployés pour garantir une répartition plus équitable des sexes.

L'introduction de postes de professeurs assistants avec « tenure track » dans le domaine des EPF est un instrument important pour encourager la relève scientifique.

4. Coopérations et participations

En vertu de l'art. 3a de la loi sur les EPF (RS 414.110), les EPF et les établissements de recherche peuvent créer des sociétés, participer à des sociétés ou collaborer d'autres façons avec des tiers pour accomplir leurs tâches, conformément au mandat de prestations et aux directives du Conseil des EPF. Les participations respectives des institutions du domaine des EPF sont énumérées au chiffre 24 des comptes annuels 2015 du domaine des EPF.

B. Rapport de l'organe de révision

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a contrôlé, en sa qualité d'organe de révision, les comptes annuels consolidés du Conseil des EPF, des EPF et des établissements de recherche pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2015. Ces comptes sont composés du bilan, du compte de résultat, du compte d'investissement, du compte des flux de fonds et de l'annexe. Le CDF constate que les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2015 correspondent aux prescriptions légales et aux instructions du manuel concernant la présentation des comptes du domaine des EPF et recommande d'approuver les comptes annuels consolidés.

C. Propositions au Conseil fédéral

Conformément à l'art. 35 de la loi sur les EPF, le Conseil des EPF a soumis le rapport de gestion 2015 révisé (comptes annuels compris) à l'approbation du Conseil fédéral.

D. Décision du Conseil fédéral

Lors de sa séance du 6 avril 2016, le Conseil fédéral a approuvé la proposition du Conseil des EPF.

RUAG Holding SA

Internet: <http://www.ruag.com>

Siège: Berne

Forme juridique: société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 100 %

Conseil d'administration: Hans-Peter Schwald (pdt CA), Remo Lütolf, Egon W. Behle, Paul Häring, Markus Hutter, Sibylle Minder Hochreutener, Jürg Oleas

CEO: Urs Breitmeier

Révision externe: KPMG SA, Gümligen-Berne

Appréciation des résultats de 2015 en bref

Durant l'exercice sous revue, RUAG a répondu en grande partie aux attentes du Conseil fédéral. L'état des lieux commandité par ce dernier devrait être terminé fin 2016.

Malgré une légère baisse du chiffre d'affaires net (1 744 mio), le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) nettement plus élevé. La marge EBIT est de 7,8 %. Les dépenses dans le domaine de la recherche et le développement ont augmenté de 4,3 % à 146 millions, dont 44 millions sont autofinancés par RUAG. Malgré ces conditions difficiles, le groupe a réalisé le bénéfice net le plus élevé (117 mio) de son histoire. La position financière nette (fortune nette) a encore augmenté pour atteindre 231 millions à la fin 2015.

Le résultat 2015 satisfaisant s'appuie sur un large positionnement du groupe en Suisse et à l'international, avec son ancrage dans les secteurs militaire et civil. La supériorité des entrées de commandes par rapport au chiffre d'affaires net reconnu reflète le fait que le groupe se trouve dans une phase de croissance. Le chiffre d'affaires réalisé avec le DDPS s'est accru de 27 millions pour atteindre 565 millions, soit 32 % du chiffre d'affaires net reconnu de RUAG.

Au 31 décembre 2015, le taux de couverture de l'institution de prévoyance professionnelle PRÉVOYANCE RUAG s'élevait à 103 % (2014 : 103 %). En décembre 2015, le Conseil de fondation a engagé un prochain abaissement des taux de conversion ainsi qu'une augmentation des cotisations d'épargne à partir de 2017.

Le 18 décembre 2015, le Conseil fédéral a approuvé la révision des objectifs stratégiques du Conseil fédéral assignés à RUAG Holding SA pour la période 2016 à 2019 entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Il confirme ainsi la grande importance que revêt RUAG en tant que partenaire industriel de l'Armée suisse.

Chiffres-clés	2015	2014
---------------	------	------

Finances¹⁾ et personnel

Chiffre d'affaires net (mio CHF)	1 744	1 781
Bénéfice net (mio CHF)	117	84
Total du bilan (mio CHF)	1 719	1 707
Part de fonds propres en %	55.3	51,7
Effectif du personnel (nombre ETP)	8 115	8 182

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

EBITDA (mio CHF)	217	192
EBIT (mio CHF)	137	113
Cash-flow disponible (mio CHF)	64	57
Position financière nette ²⁾ (mio CHF)	231	195
Entrées de commandes (mio CHF)	1 828	1 785

Contribution fédérale et émoluments

Contribution fédérale	0	0
Emoluments	0	0

¹⁾ A compter du 1^{er} janvier 2015, les comptes ont été établis selon les normes Swiss GAAP RPC. Les indicateurs financiers 2014 ont été adaptés en conséquence pour la comparaison avec l'exercice précédent.

²⁾ Avoir net

A. Réalisation des objectifs en 2015*

1. Priorités stratégiques

RUAG a réagi à la revalorisation du franc suisse en initiant rapidement des mesures : de nouveaux marchés ont été conquis, les achats optimisés et les coûts examinés à tous les niveaux. RUAG a par ailleurs lancé des programmes à l'échelle du groupe pour augmenter la productivité. Dès 2014, RUAG a lancé un programme d'optimisation du groupe ; après la revalorisation du franc en janvier 2015, ce programme a été imposé à tous les niveaux. Plus de 1000 collaborateurs travaillant dans des secteurs orientés sur l'exportation ont fourni du travail supplémentaire en Suisse.

Aujourd'hui, l'éventail de prestations que RUAG fournit pour l'Armée suisse comprend l'exploitation, la mise à disposition et l'intégration de systèmes ainsi que leur remise en état et leur maintenance. Le soutien conceptuel et les

* Objectifs stratégiques : <http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/fr/home/dokumentation/news/newsdetail.60074.nsb.html>

conseils apportés au DDPS viennent compléter cette offre.

Les mandats importants de l'Armée suisse (entre autres mise à niveau du F/A-18) ont été achevés dans les délais et de nouvelles procédures d'adjudication ont été remportées (entre autres acquisition d'un nouveau mortier). Dans le projet de maintien de la valeur du Cougar, le DDPS et RUAG travaillent à la réalisation technique d'une modernisation.

Avec la mise en service d'une nouvelle halle à Emmen, RUAG a jeté les bases de son développement dans l'activité aérospatiale internationale.

2. Objectifs financiers

Depuis l'exercice 2015, les comptes consolidés de RUAG sont établis conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC (auparavant IFRS). Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés en conséquence.

RUAG a réalisé en 2015 un bon résultat financier. Le résultat opérationnel (EBIT : résultat avant intérêts et impôts) a nettement augmenté durant l'exercice sous revue et s'élève, fin 2015, à 137 millions (2014 : 113 mio). Les cinq divisions ont été rentables et ont contribué à ce résultat positif du groupe. *Defence*, *Aerostructures*, *Aviation* et *Space* ont dépassé les valeurs de l'exercice précédent. Le bénéfice net a atteint 117 millions, soit le niveau le plus élevé de son histoire.

Durant l'exercice sous revue, le groupe RUAG a investi 8,4 % de son chiffre d'affaires net dans le domaine de la recherche et du développement. Avec 146 millions, les dépenses étaient légèrement supérieures à celles de l'exercice précédent (140 mio). RUAG a autofinancé 44 millions des dépenses dans ce domaine (2014 : 40 mio).

Le rendement des fonds propre a progressé de 2,9 points pour s'établir à 12,7%. La position financière nette, c'est-à-dire la fortune nette, a progressé de 195 millions pour atteindre 231 millions. RUAG dispose ainsi d'un solide financement.

Le produit opérationnel de RUAG correspond aux attentes du Conseil fédéral. Au niveau des divisions, *Space*, *Aviation*, *Aerostructures* et *Defence* ont dépassé les valeurs de l'exercice précédent.

RUAG a atteint les objectifs financiers assignés par le Conseil fédéral.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

L'effectif de personnel s'est accru de 0,6 % à 8163. Le groupe compte 4373 collaborateurs en Suisse. Il forme 349 apprentis toutes régions linguistiques de la Suisse confondues. L'énorme engagement dont fait preuve RUAG dans la formation continue s'est aussi reflété dans les championnats de métier : Un constructeur de RUAG, gagnant de la médaille d'or aux *SwissSkills* 2014, a réussi

à se qualifier pour les *WorldSkills Competitions* 2015 à São Paulo et a obtenu une excellente place.

Les collaborateurs qui, en raison de la revalorisation du franc suisse, ont fourni du travail supplémentaire, profitent du bon résultat annuel de RUAG et reçoivent en reconnaissance de leur engagement une prime spéciale de 100 francs par mois.

Le taux de couverture de l'institution de prévoyance professionnelle PRÉVOYANCE RUAG était de 103 % (2014 : 103 %) à la fin 2015. En décembre 2015, le Conseil de fondation a engagé un prochain abaissement des taux de conversion ainsi qu'une augmentation des cotisations d'épargne à partir de 2017.

4. Coopérations et participations

Durant l'exercice 2015, il n'y a pas eu de nouvelles fusions de sociétés et aucune nouvelle participation minoritaire n'a été acquise. La croissance organique et la consolidation de l'entreprise étaient au premier plan.

B. Rapports de l'organe de révision

Les deux rapports de l'organe de révision KPMG SA, Gümliigen-Berne, sur les comptes consolidés du groupe RUAG et les comptes annuels de RUAG Holding SA ne comportent pas de restrictions, d'avis ou d'avenants.

C. Propositions à l'assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire 2016 a eu lieu le 21 avril 2016. Le conseil d'administration a soumis les propositions suivantes.

1. Approbation du rapport de gestion, des comptes consolidés du groupe et des comptes annuels de RUAG Holding SA pour l'exercice 2015 ;
2. Acceptation de l'affectation du résultat de RUAG Holding SA et du versement d'un dividende de 47 millions de francs ;
3. Décharge donnée aux membres du conseil d'administration et de la direction du groupe ;
4. Approbation des honoraires et des prestations complémentaires des membres du conseil d'administration ;
5. Réélection des membres du conseil d'administration : Hans-Peter Schwald, Remo Lütolf, Egon W. Behle, Paul Häring, Markus Hutter, Sibylle Minder Hochreutener et Jürg Oleas ;
6. Renouvellement pour une année du mandat de l'organe de révision externe KPMG SA.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 23 mars 2016, le Conseil fédéral a demandé au chef du DDPS d'accepter les propositions soumises par le conseil d'administration à la 17^e assemblée générale ordinaire de RUAG Holding SA.

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

Site Internet: www.finma.ch

Siège: Berne

Forme juridique: établissement de la Confédération

Conseil d'administration: Thomas Bauer (président, depuis janvier 2016), Philippe Egger (vice-président, depuis janvier 2016), Marlene Amstad, Bruno Frick, Bernard Keller, Yvan Lengwiler, Günter Pleines, Renate Schwob, Franz Wipfli

Directeur: Mark Branson

Révision externe: Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2015 en bref

Evoluant dans un environnement très dynamique, la FINMA est constamment confrontée aux évolutions intervenant au sein des établissements soumis à sa surveillance ou liées au contexte économique, politique et juridique. Comme lors des années précédentes, les conditions du marché caractérisé par un recul des marges d'intérêt tendent à renforcer la propension au risque des établissements financiers et la pénurie de placements incite à adopter des stratégies plus risquées. La numérisation croissante comporte également des risques (FinTech), liés par exemple à l'externalisation de plus en plus fréquente de pans entiers de la chaîne de création de valeur et à la position dominante de quelques prestataires informatiques. La menace posée par les cyberattaques a également progressé ces dernières années.

Ces trois dernières années, la FINMA a réalisé des progrès en relation avec chacun de ses cinq objectifs stratégiques. Si elle considère les travaux de mise en œuvre prévus pour 2016 en lien avec les résultats obtenus jusqu'à présent, la FINMA affirme que les objectifs stratégiques de la période 2013-2016 seront atteints dans une large mesure. Une adaptation des objectifs stratégiques actuels n'est donc pas nécessaire.

La FINMA a bouclé l'exercice 2015 sur un bénéfice 12,4 millions de francs, soit 0,3 million de moins de que l'année précédente. Le produit principal des comptes 2015 provient des taxes de surveillance payées par les assujettis à la surveillance (108,2 millions contre 114,7 millions en 2014). Le plus gros poste de dépenses concerne les charges de personnel pour un montant de 99,5 millions (2014: 98,6 millions). La dotation moyenne en personnel de la FINMA est passée en 2015 de 483 à 494 postes à plein temps.

En 2016, les organes de direction de la FINMA commenceront à développer les nouveaux objectifs stratégiques pour la période 2017-2020, qui doivent être approuvés par le Conseil fédéral.

Chiffres-clés	2015	2014
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	136,0	140,2
Bénéfice net (mio CHF)	12,4	12,7
Total du bilan (mio CHF)	89,2	80,4
Réserves LFINMA (mio CHF) ¹⁾	47,5	34,8
Ratio de fonds propres en % ²⁾	- 22,0	- 22,7

Effectifs (nombre d'EPT)

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Charges d'exploitation	123,6	127,3
Charges de personnel	99,5	98,6

Taxes et émoluments

Taxes de surveillance (mio CHF)	108,2	114,7
Emoluments (mio CHF)	30,1	27,2

¹⁾ Selon l'art. 16 LFINMA, la FINMA est tenue de constituer dans un délai raisonnable des réserves d'un montant équivalent à un budget annuel.

²⁾ En 2015, 13,8 millions de pertes actuarielles issues de l'institution de prévoyance de la FINMA ont été comptabilisées directement dans le capital propre.

A. Atteinte des objectifs en 2015*

1. Priorités stratégiques

Les objectifs stratégiques que la FINMA poursuit durant sa deuxième période stratégique (2013-2016) portent sur les cinq domaines suivants:

(1) *Surveillance prudentielle: le respect constant de normes prudentielles reconnues au niveau international renforce la stabilité et la capacité de résister aux crises de la place financière helvétique. Les sorties ordonnées et rapides du marché s'effectuent en réduisant au minimum les dommages pour les clients.*

La dotation en fonds propres dans le secteur bancaire s'est encore améliorée. Les demandes d'adaptation du modèle, qui auraient conduit à une baisse des valeurs pour les actifs pondérés en fonction du risque (*Risk Weighted Assets*, RWA), ont été refusées à la suite de

* Objectifs stratégiques: <https://www.finma.ch/fr/#Order=4>

l'introduction d'un moratoire sur les modèles. Comme pour UBS SA, Credit Suisse SA et la Banque cantonale de Zurich avant eux, les exigences prudentielles particulières imposées aux établissements d'importance systémique ont été déterminées pour le groupe Raiffeisen et la société coopérative Raiffeisen Suisse, ainsi que Post-Finance SA. Avec l'autorisation accordée à UBS Switzerland SA, les fonctions systémiques d'UBS ont été regroupées au sein d'une entité juridique suisse et séparées du domaine particulièrement risqué de la banque d'investissement. Credit Suisse prévoit également de confier ses activités suisses à une entité juridique suisse séparée.

Dans le domaine des assurances, la FINMA poursuit l'amélioration et le développement de modèles standard pour le Test suisse de solvabilité (*Swiss Solvency Test*, SST), avec pour but de réduire progressivement le nombre de modèles internes au profit des modèles standard. Certains assouplissements temporaires du SST n'ont pas été prolongés dans la mesure où ils ne peuvent plus être justifiés en raison de la persistance des faibles taux d'intérêt; d'autres ont en revanche été inscrits dans la circulaire de la FINMA concernant le SST. Si nécessaire, les provisions techniques des assureurs-vie ont en outre été augmentées.

Les situations difficiles et les sorties du marché des assujettis n'ont guère porté préjudice aux clients dans les domaines tant des banques que de l'assurance.

A l'avenir aussi, la FINMA donnera la priorité aux mesures visant à continuer de renforcer la stabilité du secteur financier (désamorçage du problème des établissements trop grands pour être mis en faillite). Elle suivra également attentivement les adaptations structurelles des grandes banques et encouragera l'élaboration de leurs plans d'urgence. Dans le domaine de l'assurance, la FINMA entend améliorer le processus d'autorisation des modèles SST internes.

(2) Comportement commercial: pour renforcer la réputation de la place financière et encourager les acteurs des marchés financiers à adopter un comportement commercial tant loyal qu'intègre, la FINMA conduit les procédures d'autorisation de manière conséquente, rend davantage transparents les différentes intensités de surveillance et s'engage en faveur de prescriptions reconnues internationalement en matière de protection des clients et des investisseurs.

Plusieurs procédures d'enforcement (application du droit) de grande envergure et fortement médiatisées ont pu être menées à bien. Pour la première fois, un rapport détaillé a été publié, permettant d'accroître la transparence sur les pratiques d'enforcement. Des interdictions d'exercer une profession ou une activité ont été prononcées de manière ciblée, et les gains réalisés parfois saisis même auprès de personnes physiques.

En ce qui concerne l'activité de surveillance, un concept a été élaboré qui vise une surveillance des comportements commerciaux (*conduct supervision*) plus systématique et plus cohérente à l'échelle de la FINMA dans les domaines de l'intégrité du marché, du caractère approprié dans les points de vente (*suitability*), de la lutte contre le blanchiment d'argent et des activités transfrontières. La mise en œuvre de ce concept a commencé.

La FINMA entend systématiser et professionnaliser davantage sa surveillance en matière d'activités transfrontières, de *suitability*, d'intégrité du marché et de lutte contre le blanchiment d'argent. La FINMA s'efforcera également d'accroître ses échanges avec les conseils d'administration des banques et des assurances assujetties, notamment en matière de gouvernement d'entreprise, de culture d'entreprise et de comportements commerciaux.

(3) Collaboration nationale et internationale: dans le cadre des activités internationales, la FINMA concentre ses forces et s'engage pour les principaux thèmes clés. Dans le cadre de la collaboration à l'échelle nationale, les flux d'informations sont efficaces et les compétences des différentes autorités sont claires.

Le transfert à l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision des compétences de surveillance des sociétés d'audit s'est parfaitement déroulé, comme le prévoyait le projet de concentration des compétences entré en vigueur début 2015.

Sur le plan international, la FINMA a conclu des accords de coopération spécifiques à des établissements (UBS, Credit Suisse) avec les principales autorités partenaires (Etats-Unis, Royaume-Uni) en vue d'une collaboration prudentielle en matière de liquidation.

Dans le cadre de l'examen de la Suisse par le Groupe d'action financière (GAFI), la FINMA travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) en vue d'obtenir en 2016 une évaluation objective et juste de l'approche suisse en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. La mise en œuvre des nouvelles dispositions concernant l'entraide administrative internationale et la transmission d'informations à l'étranger par les assujettis constituera une autre priorité en 2016.

(4) Réglementation: la FINMA analyse les évolutions juridiques et les réglementations existantes du point de vue de la surveillance des marchés financiers. Elle propose des changements pertinents; elle soutient par sa compétence technique les projets de réglementation prioritaires et fait état de ses demandes en temps opportun et en toute transparence. Dans son domaine de compétence, la FINMA réglemente uniquement dans la mesure où cela s'avère nécessaire dans la perspective des objectifs posés en matière de surveillance.

Dans les projets législatifs engagés par le Département fédéral des finances (notamment concernant la LIMF et la LSFIn / LEFin), la FINMA a offert son expertise technique, exposé ses besoins en matière de surveillance et déjà élaboré en partie les dispositions d'exécution dans son domaine de compétence (OIMF-FINMA).

A la suite d'importantes adaptations des lois et des ordonnances, la réglementation de la FINMA dans le domaine de la surveillance des assurances et du blanchiment d'argent a été révisée (notamment les ordonnances OS-FINMA et OBA-FINMA).

La poursuite de la mise en œuvre de Bâle III restera une priorité. La FINMA vérifiera et révisera sa propre réglementation afin que les prestataires de services financiers novateurs et les nouveaux services financiers numérisés (FinTech) ne rencontrent aucun obstacle réglementaire injustifié.

(5) La FINMA en tant qu'autorité: la FINMA remplit sa mission avec l'aide de collaborateurs à la fois compétents et intègres et en s'appuyant sur des processus efficaces. Elle mène un dialogue ouvert et objectif avec les différentes parties prenantes et informe le public de ses activités.

L'ordonnance sur le personnel FINMA a été adaptée au 1^{er} juillet 2015 après approbation par le Conseil fédéral. La révision portait principalement sur la suppression du système de bonus et sur des règles plus strictes pour prévenir les conflits d'intérêt.

Un concept de cycle de vie des documents a été introduit à l'échelle de la FINMA. Ce concept définit les exigences relatives à la tenue des dossiers physiques et électroniques et à l'archivage. Il garantit la conservation et l'archivage approprié des anciens documents. La FINMA a également élaboré une ligne directrice «Sécurité de l'information» qui fixe les principales exigences et les principes de la protection de l'information et des données de l'organisation.

La FINMA prévoit encore d'optimiser les processus et la qualité dans différents domaines en 2016. Des nouvelles prescriptions sur la tenue et l'archivage des dossiers seront, par exemple, mises en œuvre dans toutes les divisions. Par ailleurs, les vérifications régulières des processus et contrôles centralisés seront étendues dans le cadre du système de contrôle interne (SCI).

2. Objectifs financiers

Le financement de la surveillance des marchés financiers est assuré exclusivement par les assujettis. La FINMA ne reçoit pas de fonds de la Confédération. Cette règle découle de l'exigence d'indépendance financière de l'autorité de surveillance. Celle-ci perçoit des émoluments dont le montant est adapté, dans toute la mesure du possible

selon le principe de causalité, à chaque procédure de surveillance et aux prestations fournies. Les coûts de la FINMA non couverts par ces émoluments sont financés par les assujettis au moyen d'une taxe annuelle forfaitaire qui varie en fonction du domaine de surveillance et de la taille des assujettis. Les émoluments ont crû par rapport à l'ensemble des revenus de la FINMA, passant de 12,3 % en 2009 à 15,5 % entre 2010 et 2012. Ils ont en revanche légèrement diminué en 2013 (15,2 %). En 2014, ils représentaient une part de 19,4 % et en 2015 de 22,2 %. Au sein des différents domaines de surveillance, la part des émoluments et autres revenus par rapport aux revenus nets s'est étendue en 2015 de 8,7 % (assureurs) à 77,6 % (placements collectifs de capitaux).

En vertu de la loi qui la régit, la FINMA est tenue de constituer des réserves d'un montant équivalent à un budget annuel. En l'état, ce principe légal est respecté.

La FINMA a bouclé l'exercice 2015 sur un bénéfice 12,4 millions de francs, soit 0,3 million de moins que l'année précédente. Les capitaux propres sont passés de - 18,2 millions à - 19,6 millions. Ce résultat est dû d'une part aux gains et aux pertes actuariels issus de l'institution de prévoyance FINMA qui sont comptabilisés directement dans le capital propre et, d'autre part, au fait que les réserves de la FINMA correspondent aux exigences légales en matière de constitution de réserve. Le produit principal des comptes 2015 provient des taxes de surveillance payées par les assujettis à la surveillance (108,2 millions contre 114,7 millions en 2014). Le plus gros poste de dépenses concerne les charges de personnel pour un montant de 99,5 millions (2014: 98,6 millions). La dotation moyenne en personnel de la FINMA est passée en 2015 de 483 à 494 postes à plein temps.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

De 2009 à 2013, la FINMA a développé ses ressources de manière ciblée. Depuis 2014, elle maintient des effectifs stables. Le développement des ressources s'explique soit par des influences extérieures, telles que l'attribution de nouvelles tâches due à la révision de la législation sur les marchés financiers, soit par le développement du savoir-faire existant à la suite de la crise financière. Néanmoins, ses effectifs restent relativement faibles en comparaison internationale. Cette situation s'explique en partie par le système de surveillance de la Suisse, qui admet le recours accru à des sociétés d'audit externes.

La FINMA veille à avoir une part élevée de femmes dans son personnel (39 % en 2015). Par ailleurs, elle favorise la conciliation du travail et de la famille. Le travail à temps partiel est pratiqué par 24 % des collaborateurs (55 % de femmes, 45 % d'hommes). Le calcul des salaires se fonde sur une évaluation des fonctions sans distinction de genre.

Un sondage mené auprès du personnel, organisé pour la première fois dans tous les domaines (89 % de participation), montre que les collaborateurs témoignent en général d'un haut degré de satisfaction et d'une forte identification avec leur employeur. Les collaborateurs ont par contre demandé une amélioration des possibilités de développement personnel et des places de travail. Sur la base de ce sondage, différents champs d'action ont été identifiés et des mesures sont actuellement mises en œuvre.

4. Coopérations et participations

La FINMA participe activement aux activités de divers organismes internationaux. Elle a également conclu des accords de coopération avec différentes autorités de surveillance.

En revanche, la FINMA ne prend pas part à d'autres formes de coopération et ne détient aucune participation dans d'autres entités juridiques.

B. Rapport de l'organe de révision

Les comptes annuels ont été audités par l'organe de révision de la FINMA, soit le Contrôle fédéral des finances (CDF). Dans son rapport du 2 mars 2016, le CDF confirme que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière en conformité avec les normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, IFRS) et qu'ils sont conformes à la loi suisse. Il recommande donc d'approuver ces comptes annuels.

C. Décisions du Conseil fédéral

Dans le cadre du renouvellement du conseil d'administration de la FINMA, le Conseil fédéral a nommé, le 1^{er} juillet 2015, Thomas Bauer à la présidence du conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2016. Il a également nommé trois autres nouveaux membres: Marlene Amstad, Bernard Keller et Renate Schwob. Philippe Egger, Bruno Frick, Yvan Lengwiler, Günter Pleines et Franz Wipfli, membres sortants, ont été reconduits dans leurs fonctions pour une période administrative supplémentaire.

Le 11 novembre 2015, le Conseil fédéral a nommé Philippe Egger vice-président du conseil d'administration à partir du 1^{er} janvier 2016.

L'art. 21, al. 2, de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA; RS 956.1) dispose que la FINMA doit examiner au moins une fois par an avec le Conseil fédéral sa stratégie en matière de surveillance et les questions d'actualité relevant de la politique applicable à la place financière. Le dernier entretien annuel entre le Conseil fédéral et la FINMA a eu lieu le 11 novembre 2015.

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport d'activité 2015 de la FINMA le 23 mars 2016.

Assurance suisse contre les risques à l'exportation ASRE

Internet: www.serv-ch.com

Siège: Zurich

Forme juridique: établissement de la Confédération

Conseil d'administration: Thomas Daum (président), Max Gsell (vice-président), Jan Atteslander, Caroline Gueissaz, Barbara Hayoz, Beda Moor, Rolf Pfenninger, Urs Ziswiler

Directeur: Herbert Wight

Révision externe: KPMG AG, Zurich

Appréciation des résultats de 2015 en bref

L'ASRE s'est révélée efficace en 2015 dans le soutien qu'elle a apporté à l'industrie d'exportation avec ses assurances et garanties. La garantie de *bonds* et l'assurance du crédit de fabrication, qui aident les exportateurs à surmonter les problèmes de liquidités, ont fait leurs preuves et sont fortement demandées, notamment par les PME. Les adaptations de l'ASRE et de son ordonnance ont fortement contribué à ce que l'ASRE puisse offrir des prestations concurrentielles au niveau international.

En 2015, l'ASRE a émis des polices d'assurance et donné des accords de principe à la conclusion d'une assurance pour un montant total de 7185,5 millions de francs. L'exposition à la fin de l'année s'est élevée à 10 558 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 11,5 % par rapport à 2014. Le plafond d'engagement fixé par le Conseil fédéral (12 milliards de francs) était utilisé à 89 % à la fin de 2015, en raison surtout de la forte demande d'accords de principe. Les exportateurs doivent obtenir à temps un accord de principe de l'ASRE afin de pouvoir déposer leur offre, en particulier pour les opérations volumineuses.

L'ASRE a pu apporter en 2015 la preuve d'autofinancement requise, et ce même si ses revenus du capital ont fortement diminué en raison de la faiblesse des taux d'intérêt. Elle a enregistré un bénéfice net de 60,2 millions de francs durant l'année sous revue. Les charges de sinistres peu élevées, de 0,6 million de francs (contre 55,8 millions de francs en 2014), s'expliquent principalement par le fait que l'ASRE a pu liquider davantage de provisions pour sinistres qu'elle n'a dû en constituer.

Les fonds propres de l'ASRE ont atteint 2631 millions de francs à fin 2015, ce qui correspond à une augmentation de 177,7 millions de francs par rapport à fin 2010. La capacité de l'ASRE à assumer les risques a ainsi été renforcée.

Dans son activité, l'ASRE respecte le principe de subsidiarité et les principes de la politique étrangère de la Suisse. Sur la base du code des obligations, elle rend désormais compte de son activité au moyen d'un rapport annuel.

La Conseil fédéral est d'avis que l'ASRE a atteint les objectifs stratégiques qu'il lui a assignés, tant en 2015 que sur l'ensemble de la période stratégique 2011 à 2015, et qu'elle est en mesure de continuer de soutenir l'industrie d'exportation suisse conformément à son mandat.

Chiffres-clés	2015	2014
---------------	------	------

Finances et personnel

Recettes de primes (mio CHF)	51,3	59,6
Résultat d'entreprise (mio CHF)	60,2	122,3
Autofinancement (mio CHF)	4,8	22,9
Effectif (nbre d'EPT)	42,4	41,5

Chiffres clés spécifiques à l'établissement

Exposition (mio CHF)	10 557,9	9467,9
Nouvelle exposition (mio CHF)	7 185,5	5 690,2
Nouvelle exposition (nbre de polices)	864	838
Indemnités versées (mio CHF)	108,3	31,7
Charges de sinistres (mio CHF)	0,6	55,8
Capital (mio CHF)	2 631,3	2 571,1

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales	0	0
Émoluments	0	0

A. Réalisation des objectifs 2015*

1. Priorités stratégiques

De par son mandat légal, la SERV / ASRE est tenue de faciliter la participation des entreprises exportatrices suisses à la concurrence internationale et de contribuer à la création et au maintien des emplois. Ce sont en particulier les PME qui sollicitent le soutien de la SERV / ASRE: en 2015, elles représentaient environ deux tiers des 304 clients de La SERV / ASRE.

En 2015, la SERV / ASRE a assuré des opérations d'exportation pour un montant de 7185,5 millions de francs. La nouvelle exposition comprend 713 polices d'assurance, d'une valeur de 3179 millions de francs, et 151 accords de principe, d'une valeur de 4007 millions de francs. A la fin de la période stratégique 2011 à 2015, la nouvelle exposition annuelle s'était accrue de 42 %.

Début 2016, l'offre classique de la SERV / ASRE a été complétée durablement par les produits «de stabilisation»

* Objectifs stratégiques: <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/42761.pdf>

(assurance du crédit de fabrication, garantie de *bonds* et garantie de refinancement). Ces instruments ou des instruments similaires faisant aujourd'hui partie de l'offre standard des agences d'assurance-crédit à l'exportation étrangères, la SERV / ASRE peut dorénavant lutter à armes égales avec ses concurrents. La demande de produits de stabilisation s'est constamment accrue depuis leur introduction en 2009. Alors que la SERV / ASRE avait émis seulement 38 assurances et garanties de ce type en 2009, elle en avait émis 298 à la fin de 2015 pour soutenir des opérations d'exportation à hauteur de 2152 millions de francs (valeur des opérations).

L'offre de la SERV / ASRE s'adresse à toutes les branches en Suisse. Depuis 2010, le représentant de la SERV / ASRE à Lausanne apporte un soutien aux clients francophones (nouveaux ou de longue date), et la conseillère en charge du Tessin s'est rendue régulièrement en Suisse italienne au cours des dernières années. Les clients en Suisse alémanique ont été encadrés par le siège de la SERV / ASRE, à Zurich.

Dans le but de garantir un suivi des opérations efficace, efficient et orienté clients, la SERV / ASRE a continué de travailler d'arrache-pied à l'amélioration de son offre en ligne.

La SERV / ASRE respecte le principe de subsidiarité et, conformément à l'art. 5 OASRE, n'assure pas les risques couverts par le marché. Elle se fonde sur la pratique de l'Union européenne pour définir et opérer la distinction entre les risques couverts par le marché et les risques non couverts par le marché. Dans les pays où les risques sont en principe couverts par le marché, elle assure ainsi uniquement les crédits à l'exportation à court terme lorsque les assurances privées refusent de les couvrir. Ces dernières années, la SERV / ASRE a régulièrement rencontré les assurances privées afin d'échanger sur l'évolution du marché et sur sa pratique commerciale.

Dans son activité, la SERV / ASRE respecte les principes de la politique étrangère et les engagements de la Suisse en matière de droit international public. A cet effet, elle utilise, depuis 2008, une méthode intégrée d'examen de la conformité, et applique les recommandations de l'OCDE sur le devoir de diligence environnementale et sociale (Approches communes). En 2015, la SERV / ASRE n'a identifié aucune opération particulièrement importante qui aurait dû être communiquée au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) ou au Conseil fédéral en vertu de l'art. 34 LASRE.

La SERV / ASRE entretient un contact régulier, notamment au niveau du conseil d'administration, avec les associations économiques intéressées (Swissmem, scienceindustries, economiesuisse et des chambres de commerce, p. ex.) et Switzerland Global Enterprise (S-GE).

En 2015 aussi, la SERV / ASRE a mené un dialogue avec les organisations de la société civile (organisations non gouvernementales, ONG), afin de garantir la prise en considération de leurs demandes dans sa politique commerciale. La SERV / ASRE, comme d'autres organisations au niveau international, a par exemple accordé plus d'importance au cours des dernières années à l'aspect des droits de l'homme, l'une des principales préoccupations des ONG. Le Conseil fédéral a également tenu compte de cet aspect lors de la révision de l'OASRE en 2015.

La SERV / ASRE épaula le SECO dans la négociation de normes internationales de financement des crédits à l'exportation au sein de l'OCDE et du Groupe de travail international sur les crédits à l'exportation (GTI). En 2015, l'OCDE a conclu un nouvel accord sur le financement des exportations de centrales à charbon, contribuant ainsi à la protection du climat. La SERV / ASRE s'investit en outre activement dans les négociations de rééchelonnement de la dette au sein du Club de Paris et dans la gestion des accords conclus. En 2015, les négociations de rééchelonnement de la dette du Cuba ont débouché sur un accord de remboursement.

2. Objectifs financiers

En 2015, la SERV / ASRE est parvenue à remplir le critère de l'autofinancement requis par la loi au niveau de son résultat d'exploitation (résultat annuel avant intérêts). Elle a clos l'exercice 2015 avec un résultat d'entreprise de 60,2 millions de francs.

A fin 2015, les ressources disponibles à court terme de la SERV / ASRE se montaient à 2265 millions de francs, dont 45,9 millions de francs sous forme de liquidités afin de pouvoir faire face aux engagements à court terme (versement d'indemnités notamment). Le solde fait l'objet de placements à court terme auprès de la Confédération conformément à l'art. 28 LASRE. En raison des taux bas, voire négatifs, les intérêts créditeurs sur placements sont passés de 11,6 millions de francs (fin 2014) à 1,4 million de francs (fin 2015).

Le capital total de la SERV / ASRE s'élevait à 2631 millions de francs à la fin de 2015, ce qui correspond à une augmentation de 603 millions de francs par rapport à son bilan d'ouverture en 2007. En 2015 aussi, la SERV / ASRE a pu renforcer sa capacité à assumer les risques. Le capital total constitue un capital de base solide aussi bien pour les engagements actuels que pour les engagements futurs, susceptibles d'augmenter en fonction de l'évolution de la demande.

La politique de risque introduite en 2008 et révisée en 2010 par le conseil d'administration forme la base d'une gestion systématique des risques financiers (risques de crédit, de marché et de liquidités), des risques opérationnels (risques informatiques, risques d'audit et de contrôle,

risques de non-conformité à la loi), des risques stratégiques et des risques de réputation. La politique de risque est restée inchangée en 2015. Les résultats de l'examen global du modèle d'évaluation du risque de crédit appliqué, effectué par PwC Zurich en 2013, ont montré que les modèles de crédit et de notation de la SERV / ASRE sont adaptés à son modèle d'affaires. La SERV / ASRE dispose d'un système de contrôle interne (SCI) depuis 2008, qui a été continuellement développé au cours des dernières années. L'existence d'un SCI conforme aux dispositions du code des obligations a été confirmée en 2015 par l'organe de révision externe.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

L'effectif a légèrement augmenté durant l'année sous revue (+1 EPT). La SERV / ASRE est un employeur attractif et socialement responsable, qui applique une politique compétitive en termes de personnel et de rémunération, et qui s'engage pour la conciliation de la vie professionnelle et de la vie de famille. Actuellement, elle forme trois apprentis. La SERV / ASRE dispose de tous les effectifs dont elle a besoin et peut s'appuyer sur une équipe compétente dans tous les domaines d'activité de l'organisation.

4. Coopérations et participations

La SERV / ASRE a poursuivi en 2015 sa coopération de longue date avec le secrétariat de scienceindustries, l'organisation économique du secteur suisse chimie-pharmabiotech, en rapport avec l'établissement d'assurances globales pour les entreprises affiliées.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a procédé à l'audit des comptes annuels (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, compte de résultat par rubrique, bilan par rubrique et annexe aux comptes annuels) et de la preuve d'autofinancement de la SERV / ASRE pour l'exercice 2015. Il estime que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement obéissent aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation publiés dans le rapport annuel, et qu'ils brossent un tableau conforme à l'état de la fortune, des finances et des revenus. Il confirme l'existence d'un SCI, selon les directives du conseil d'administration, qui sert la gestion des risques de la SERV / ASRE.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le rapport annuel 2015 de la SERV / ASRE, y compris les comptes annuels, a été soumis au Conseil fédéral pour approbation, et le rapport du conseil d'administration de La SERV / ASRE relatif à la réalisation des objectifs stratégiques pour la période 2011-2015 ainsi que le rapport de l'organe de révision du 26 février 2016 lui ont été présentés pour information.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 13 avril 2016, le Conseil fédéral a approuvé les rapports cités au point C qui lui ont été soumis pour approbation ou présentés pour information. Il a également donné décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2015.

La période stratégique de cinq ans (2011 à 2015) est ainsi close. Le Conseil fédéral a approuvé en janvier 2016 les nouveaux objectifs stratégiques de la SERV / ASRE pour la période 2016 à 2019.

Swisscom

Internet: www.swisscom.com

Siège: Ittigen

Forme juridique: société anonyme

Cotation: Bourse suisse SIX

Participation de la Confédération: 51 %

Conseil d'administration: Hansueli Loosli (président), Barbara Frei, Frank Esser, Catherine Mühlemann, Theophil Schlatter, Thorsten Kreindl, Hugo Gerber et Michel Gobet (représentants du personnel), Hans Werder (représentant de la Confédération)

CEO: Urs Schaeppi

Révision externe: KPMG, Muri

Appréciation des résultats de 2015 en bref

En 2015, Swisscom a globalement réalisé les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Swisscom a défendu sa position de leader du marché en Suisse dans son activité principale liée à la connectivité (réseau fixe, haut débit, téléphonie mobile pour clientèles privées et commerciales). Parallèlement, elle a continué d'accroître ses parts de marché dans les nouveaux secteurs de la communication (notamment en matière de télévision) et de prestations de service IT.

En Suisse, Swisscom a investi 1,8 milliard de francs dans la modernisation et le développement de l'infrastructure des réseaux et IT. A la fin de l'année, 2,9 millions de logements et de commerces étaient raccordés au très haut débit (> 50 Mbit/s) et 98 % de la population avait accès à la norme de téléphonie mobile LTE performante (jusqu'à 300 Mbit/s).

Swisscom accorde une priorité élevée à la protection du réseau et des données. En étroite collaboration avec les autorités, elle intervient continuellement en fonction de ses possibilités afin d'identifier rapidement d'éventuelles atteintes à la sécurité de l'information et de les contrer.

La valeur de l'entreprise a reculé de 1 milliard de francs suite au cours de l'action en baisse de 3,7 %. Les objectifs financiers n'ont donc été que partiellement atteints, ce qu'il faut toutefois relativiser en raison des bonnes performances des années précédentes. Par rapport à 2014, le chiffre d'affaires net, le résultat d'exploitation avant amortissements et le bénéfice net diminuent suite à des effets exceptionnels, notamment suite à la constitution d'une provision de 186 millions de francs en raison du risque d'une amende prononcée par les autorités en charge de la concurrence. Sur une base comparable, c.-à-d. sans effets exceptionnels, le chiffre d'affaires et le résultat ont légèrement progressé.

Malgré un contexte économique toujours difficile, la filiale italienne Fastweb a réussi à poursuivre sa croissance à tous les niveaux (clients, part de marché, chiffre d'affaires, résultat) et à dégager un flux de trésorerie disponible positif. La valeur de la participation dans Fastweb a été confirmée.

En 2015, Swisscom a conclu plusieurs coopérations, notamment une joint venture avec Coop pour un site de vente en ligne, ainsi qu'une société avec la SSR et Ringier pour commercialiser des solutions publicitaires numériques. La Commission de la concurrence a approuvé sans restriction ces coopérations; le DETEC a aussi approuvé la participation de la SSR.

A l'avenir également, Swisscom sera tenue de compenser l'érosion des marges dans l'activité principale par l'ouverture de nouveaux secteurs d'activité. Le Conseil fédéral attend de Fastweb qu'elle finance par ses propres moyens les investissements qu'elle doit faire sur le marché italien.

Chiffres-clés	2015	2014
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	11 678	11 703
Bénéfice net/ perte nette (mio CHF)	1 362	1 706
Total du bilan (mio CHF)	21 149	20 961
Ratio de fonds propres (%)	24,8	26,2
Effectif (nombre d'ETP)	21 637	21 125

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Cours de l'action au 31 décembre (CHF)	503,00	522,50
Dividende (CHF par action)	22	22
Rendement global du titre ¹⁾ (%)	0,5	15,7
Dette nette (mio CHF)	8 042	8 120
Dette nette ÷ EBITDA ²⁾	2,0	1,8

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	0	0
Émoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ Rendement global du titre = (dividende + variation du cours de l'action au 31.12. 2015 – cours de l'action au 31.12. 2014) ÷ cours de l'action au 31.12. 2014

²⁾ EBITDA: résultat avant intérêts, impôts et amortissements

A. Réalisation des objectifs 2015*

1. Priorités stratégiques

En 2015, Swisscom a confirmé sa position d'entreprise leader dans le secteur des TIC en Suisse, réussissant une solide performance sur le marché. Dans l'ensemble, la base de la clientèle a continué d'être élargie. La part de marché dans l'activité principale de la connectivité, largement saturée, est restée stable à un niveau élevé. Les parts ont progressé dans les nouveaux domaines d'activité en pleine croissance de la communication (télévision) et des services IT. La forte et persistante érosion des prix dans presque tous les secteurs d'activité a contribué à une stagnation du chiffre d'affaires net du groupe qui est pratiquement resté à son niveau de 2014.

La satisfaction de la clientèle supérieure à la moyenne en comparaison sectorielle a une fois de plus confirmé

* Objectifs stratégiques: www.uvek.admin.ch > Le DETEC > Entreprises liées à la Confédération > Objectifs stratégiques et réalisation

Swisscom dans sa volonté de proposer le meilleur réseau et le meilleur service dans toute la Suisse.

Malgré un contexte économique toujours difficile en Italie, la filiale (italienne) Fastweb s'est développée de manière réjouissante. Elle a renforcé sa position de numéro deux sur le marché du haut débit derrière Telecom Italia. Malgré des investissements restant élevés, la profitabilité a fait un solide bond en avant. Toutefois, en raison de l'évolution des cours de change, le résultat d'exploitation de 62 millions d'euros ne s'est pas traduit par une contribution de valeur positive au niveau du groupe. En revanche, Swisscom a profité pour la première fois depuis la reprise de Fastweb en 2007 d'un flux de trésorerie disponible positif dégagé par la filiale italienne.

Avec son infrastructure informatique et de communication de qualité et couvrant tout le territoire, dont la modernisation et l'extension ont bénéficié d'investissements à hauteur de 1,8 milliard de francs en 2015, Swisscom contribue de manière prépondérante au renforcement de la société de l'information et de la Suisse en tant que place économique et de recherche. La migration de toute l'infrastructure sur le protocole internet (All IP) a avancé comme prévu. Autorisant de nouvelles fonctionnalités, elle permettra aussi d'économiser des coûts lorsque les systèmes analogiques ne fonctionneront plus. L'accent a été mis sur le développement du haut débit en recourant à différentes technologies de fibre optique (Fibre to the Home FTTH, Fibre to the Building FTTB, Fibre to the Street FTTS, Fibre to the Curb FTTC). A la fin de l'année, 2,9 millions de logements et de commerces étaient raccordés au très haut débit (> 50 Mbit/s) et 93 % d'entre eux disposaient d'un raccordement à haut débit compatible pour la télévision. Enfin, 98 % de la population a accès à la norme de téléphonie mobile performante de quatrième génération.

A l'ère du numérique, Swisscom est consciente de l'importance croissante de la sécurité de l'information. Le secret des télécommunications et le droit en matière de protection des données ont été respectés. L'infrastructure et les données des clients ont été dans la mesure du possible protégées contre des cyberattaques à l'aide des mesures techniques les plus modernes. Toutefois, compte tenu des multiples dépendances vis-à-vis des fournisseurs étrangers de systèmes techniques, la sécurité ne peut pas être garantie à 100 %.

Swisscom remplit les conditions de la concession de service universel dans le domaine des télécommunications qu'elle détient et cela conformément aux critères de qualité définis dans le droit des télécommunications et sans recevoir d'indemnités financières.

Swisscom répond à l'obligation de garantir aux autres opérateurs de télécommunication un accès non discriminatoire à son réseau, à des prix calculés en fonction des coûts.

2. Objectifs financiers

L'objectif d'accroître la valeur de l'entreprise n'est pas atteint. Suite au recul de 3,7 % du cours de l'action (au 31 décembre), la capitalisation boursière a reculé d'un milliard de francs. Ce recul doit cependant être considéré dans le contexte de la forte hausse des années précédentes. Depuis 2011 la capitalisation boursière de Swisscom a augmenté de plus de 40 %. Avec un recul de 0,5 % en 2015, le rendement global de l'action Swisscom était largement inférieur au SMI et à la moyenne européenne de la branche. Dans le contexte actuel des faibles taux d'intérêt, le rendement de l'action Swisscom, de 4,2 %, reste attrayant.

Une nette cassure par rapport à 2014 s'est profilée au niveau du résultat brut EBITDA (-7,1 %), du résultat d'exploitation EBIT (-13,4 %) et du bénéfice net (-20,2 %). Cela s'explique par des effets exceptionnels, notamment par la constitution d'une provision de 186 millions de francs en raison du risque d'une amende prononcée par la Commission de la concurrence. Sur une base comparable, c.-à-d. sans effets exceptionnels et avec des cours de change constants, le chiffre d'affaires net se serait amélioré de 2,3 % par rapport à 2014.

Durant l'exercice, l'endettement net a été réduit de 78 millions, atteignant 8 milliards alors qu'il avait augmenté en 2014 de 300 millions suite à la reprise de PubliGroupe. Étant donné que le résultat brut a proportionnellement davantage reculé, le ratio dette nette / EBITDA s'est établi à 2,0 (2014: 1,8). Toutefois, la limite d'endettement légalement fixée par le Conseil fédéral à 2,1 fois l'EBITDA a été respectée. La notation du crédit de Swisscom est restée dans la tranche du « single A » (Standard & Poors: A stable; Moody's: A2 stable).

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Swisscom se profile comme un employeur attrayant doté d'une politique du personnel moderne et socialement responsable. La satisfaction au travail est très nettement supérieure à la moyenne de la branche. L'entreprise entretient un dialogue constructif avec les partenaires sociaux. La diversité, l'égalité des chances, la santé sur le lieu de travail et l'intégration de collaborateurs handicapés sont encouragées. En tant qu'entreprise leader dans un secteur en pleine et rapide mutation, Swisscom investit énormément dans le perfectionnement continu de ses collaborateurs et de ses cadres. La majorité des postes de cadres vacants sont pourvus à l'interne.

En 2015, le nombre de collaborateurs employés en Suisse a augmenté de 3,8 % pour s'établir à 18 965. Ces chiffres masquent un changement structurel considérable: des postes ont été supprimés dans des services enregistrant un recul des affaires tandis que d'autres ont été créés dans des secteurs en pleine expansion. La part des femmes se montait à 26 % des équivalents plein temps

(et à 11 % dans des postes de direction). Au sein du conseil d'administration, deux des sept membres sont des femmes; la direction du groupe ne compte aucune femme.

Swisscom est de loin la première entreprise de Suisse dans la formation des professions liées aux TIC. Au cours de l'exercice, 254 jeunes y ont commencé leur apprentissage. Au total, l'entreprise a formé 903 apprenants dans un grand nombre de métiers techniques et commerciaux.

4. Coopérations et participations

Swisscom gère un portefeuille varié de petites et grandes entreprises en Suisse et à l'étranger, qui d'une part opèrent dans des secteurs proches du cœur de métier et de l'autre exploitent de nouveaux champs d'activité.

En 2015, Swisscom a fusionné les deux portails d'annuaires « local.ch » et « search.ch » en une nouvelle filiale, renforçant ainsi sa position sur le marché de la publicité numérique. La création d'une joint venture avec la SSR et Ringier, visant à réunir et consolider les forces indigènes afin de répondre à la concurrence croissante d'entreprises actives sur l'internet à l'échelon mondial s'inscrit dans la même optique. Une joint venture (si-roop.ch) a aussi été créée avec Coop en vue d'instaurer un site de vente en ligne. La COMCO a autorisé sans conditions toutes ces coopérations. Le DETEC a également approuvé au printemps 2016 la participation de la SSR à la joint venture avec Swisscom et Ringier.

Mais quelques entreprises ou certains secteurs ont aussi été vendus car ne s'inscrivant plus dans l'orientation stratégique de Swisscom; mentionnons à ce titre Alphapay (service d'encaissement) et Swisscom Hospitality Services (services basés sur le haut débit et IPTV pour l'hôtellerie).

Toutes les coopérations et participations de Swisscom respectent les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision externe (KPMG SA) a conclu que les comptes consolidés de Swisscom SA pour l'exercice 2015 étaient conformes à la loi et donnaient une image du patrimoine, de la situation financière et des résultats fidèle à la réalité.

C. Propositions à l'assemblée générale

Aux termes de l'arrêté du Conseil fédéral du 13 mai 1998 sur les statuts de Swisscom SA, les droits d'actionnaire dévolus à la Confédération sont exercés conjointement par les chefs respectifs du DFF et du DETEC (ou par un représentant qu'ils auront désigné).

L'assemblée générale ordinaire de Swisscom SA se tient le 6 avril 2016 à Granges-Paccot. Le Conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale:

1. d'approuver le rapport financier et les comptes annuels de Swisscom SA ainsi que les comptes consolidés pour l'exercice 2015
2. de prendre acte, par un vote consultatif, du rapport de rémunération 2015;
3. de distribuer un dividende de 22 francs par action;
4. de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2015;
5. de réélire Hansueli Loosli (président), Barbara Frei, Frank Esser, Theophil Schlatter, Catherine Mühlemann et d'élire Roland Abt, Valérie Berset Bircher (représentante du personnel) et Alain Carrupt (représentant du personnel) pour une durée d'un an au sein du conseil d'administration;
6. de réélire Barbara Frei, Theophil Schlatter, Hans Werder, Hansueli Loosli (membre sans droit de vote) et d'élire Frank Esser pour une durée d'un an au comité Rémunération;
7. de fixer le montant global maximum à 2,5 millions de francs pour la rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2017 et le montant global maximum à 9,7 millions de francs pour la rémunération des membres de la direction du groupe pour l'exercice 2017;
8. de réélire le cabinet d'avocats Reber Rechtsanwälte, Zurich, en tant que représentant indépendant des droits de vote;
9. de réélire KPMG SA, à Muri près de Berne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2016.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le DETEC et le DFF ont été chargés le 23 mars 2016 par le Conseil fédéral d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de Swisscom SA.

Parallèlement, le Conseil fédéral a réélu Hans Werder comme représentant de la Confédération au sein du Conseil d'administration de Swisscom SA pour une durée de un an.

CFF SA

Internet: www.sbb.ch

Siège: Berne

Forme juridique: société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 100 %

Conseil d'administration: Ulrich Gygi (président), Monika Ribar (vice-présidente), Andrea Hämmerle (représentant du personnel), Daniel Trolliet (représentant du personnel), Conrad Löffel, Peter Siegenthaler, Hans-Jürg Spillmann, Alexandra Post Quillet, Pierre-Alain Urech

CEO: Andreas Meyer

Révision externe: Ernst & Young, Berne

Appréciation des résultats de 2015 en bref

Les CFF ont *partiellement réalisé* les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2015.

Le bilan des prestations, dans le secteur immobilier et partiellement dans le secteur voyageurs, est bon. Des mesures s'imposent dans les secteurs de l'infrastructure et du trafic marchandises. La situation financière des CFF reste un défi. Le Conseil fédéral attend une hausse de la productivité afin d'améliorer durablement les résultats annuels.

Le résultat annuel des CFF, en baisse, s'est établi à 246 millions de francs (2014 : 373 mio). Le *cash flow* disponible n'a pas permis de financer les investissements commerciaux par les fonds propres. L'endettement net productif d'intérêts, en hausse, s'est établi à 8,25 milliards de francs, soit 6,9 fois l'EBITDA. Le Conseil fédéral attend une limitation de l'endettement net productif d'intérêts à 6,5 fois l'EBITDA.

Le trafic voyageurs a enregistré une nouvelle augmentation : le trafic régional, en hausse de 2,8 % (2014 : 4,6 %), a crû plus fortement que le trafic grandes lignes, en hausse de 1,5 % (2014 : 1,8 %). On constate une légère amélioration de la ponctualité et de la satisfaction des clients à un niveau élevé.

En raison notamment des effets structurels et du franc fort, CFF Cargo n'a pas confirmé les résultats positifs des deux années précédentes dans le trafic des marchandises. Des mesures supplémentaires sont réalisées pour améliorer durablement les résultats dans un marché difficile et assurer l'avenir.

S'agissant de l'infrastructure, les CFF n'ont atteint les objectifs que partiellement. En 2015, l'exploitation et le maintien de l'infrastructure fortement sollicitée ont requis des travaux d'entretien supplémentaires et nettement plus de ressources.

Les objectifs en matière de personnel ont été atteints. Les CFF mènent une politique du personnel moderne et socialement responsable. Une nouvelle CCT d'une durée de validité de quatre ans est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. La satisfaction des collaborateurs a diminué de 66 à 64 points.

Peu de changements sont intervenus par rapport à l'année précédente en matière de participations et de coopérations.

Chiffres-clés	2015	2014
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	8 786	8 664
Bénéfice du groupe (mio CHF)	246	373
Total du bilan (mio CHF)	39 523	38 106
Part des fonds propres en %	29,4	29,9
Effectif (nombre d'ETP)	33 000	32 730

Chiffres concernant l'entreprise

Satisfaction du personnel (max. 100 points)	64	66
Voyageurs transportés (mio par jour)	1,21	1,18
Ponctualité-client (%)	87,8	87,7
Résultat trafic voyageurs (mio CHF)	131	104
Résultat trafic marchandises (mio CHF)	-22	33
Dette nette productive d'intérêts (mio CHF)	8 252	7 720

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF) ¹⁾	2 090	2 097
Émoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ Indemnités et contributions d'investissement de la Confédération destinées à l'infrastructure, au trafic régional et des marchandises ainsi que dans le cadre de la loi sur l'égalité pour les handicapés

A. Réalisation des objectifs en 2015*

1. Priorités stratégiques

Le trafic voyageurs a continué d'augmenter : le trafic régional au bénéfice d'indemnités, en hausse de 2,8 % (2014 : 4,6 %), a crû plus fortement que le trafic grandes lignes axé sur la rentabilité, augmentant lui de 1,5 % (2014 : 1,8 %). Dans le trafic grandes lignes, la croissance aux heures creuses a été pour la première fois plus forte que celle aux heures de pointe, alors qu'elle est restée stable dans le trafic régional. Dans le trafic international des voyageurs, la prestation de trafic s'est stabilisée après la baisse de l'année précédente. Elle s'est nettement accrue, en particulier vers l'Allemagne, grâce aussi aux autocars IC longue distance de Zurich à

Munich proposés en coopération avec la *Deutsche Bahn*. Malgré le trafic supplémentaire généré par l'EXPO 2015, le trafic dans les liaisons vers l'Italie a reculé. La prestation de trafic vers la France et l'Autriche est restée stable.

Le trafic marchandises évolue dans un marché difficile où les marges sont faibles. Des effets structurels et le franc fort expliquent notamment le fait que CFF Cargo n'ait pas pu confirmer les résultats positifs des deux années précédentes dans le trafic marchandises et ait réalisé un résultat de -22 millions (2014 : 33 mio). Le résultat annuel du secteur d'activité Suisse (y compris trafics d'importation et d'exportation) s'est élevé à -20 millions de francs (2014 : 32 mio), celui de CFF Cargo International à -3 millions de francs (2014 : 1 mio).

Le bilan des prestations du secteur immobilier est bon. En coopération avec les autorités locales et cantonales, les gares et leurs environs continuent d'être développés afin de pouvoir gérer la croissance du nombre de voyageurs tout en satisfaisant les exigences des clients. S'agissant des gares, la satisfaction globale des clients, déjà élevée, s'est encore améliorée. Avec une gestion de ses biens immobiliers axée sur le marché, CFF Immobilier fournit une contribution positive au résultat du groupe.

Dans le domaine des infrastructures, les CFF n'ont atteint les objectifs que partiellement. En 2013 déjà, les CFF avaient constaté une nette détérioration de l'état des installations ; en 2015, ils ont de nouveau procédé à des mesures d'entretien supplémentaires, non prévues dans la Convention sur les prestations 2013-2016. Au final, il en a résulté un déficit de l'ordre de -141 millions pour Infrastructure Réseau. Les CFF estiment que des mesures d'entretien supplémentaires seront aussi nécessaires ces prochaines années. Dans l'année sous revue, 133 perturbations (2014 : 118) ont été causées par l'infrastructure, entraînant des retards de plus de 3 minutes. Elles sont principalement dues à des travaux de chantier sur la ligne d'accès de l'Allemagne en direction de Bâle qui ont retardé l'arrivée des trains dans le réseau des CFF. Par ailleurs, il y a eu davantage de perturbations sur des installations dues à la météo.

En dépit des perturbations évoquées, la ponctualité affiche un niveau élevé. Dans le trafic voyageurs, 87,8 % de tous les voyageurs sont arrivés à destination avec moins de trois minutes de retard (2014 : 87,7 %). La ponctualité à l'arrivée des trains marchandises en Suisse (65,6 %) a diminué (2014 : 68,9 %). S'agissant de la satisfaction des clients et de l'image du groupe, on note une amélioration, qui est avant tout due à la meilleure évaluation de l'offre de places, du rapport prix-prestations et de la propreté.

Le niveau de la sécurité demeure élevé. L'indice global 2015 se situe dans la moyenne pluriannuelle, mais est

inférieur à celui de 2014, qui était excellent. L'augmentation du nombre d'accidents de train de deux à onze (4 collisions, 7 déraillements) a joué un rôle important dans l'indice global. Des mesures sont mises en œuvre au niveau technique et au niveau des collaborateurs afin d'améliorer encore le niveau de la sécurité. De nouveaux progrès ont été accomplis concernant les objectifs environnementaux (programme d'économie d'énergie et réduction du CO₂).

2. Objectifs financiers

Les comptes annuels bouclent sur un recul de 127 millions du bénéfice du groupe, qui s'établit à 246 millions. Ce recul s'explique avant tout par des bénéfices en baisse réalisés par les ventes d'immobiliers, la hausse du déficit d'Infrastructure Réseau et l'impact négatif du franc fort. Le secteur Immobilier a fourni la principale contribution au résultat (342 mio), suivi par le trafic voyageurs (131 mio). CFF Cargo a réalisé une perte de -22 millions. Le secteur Infrastructure Réseau, au bénéfice d'une indemnité, a été la principale source de perte avec un résultat de -141 millions. CFF Immobilier a versé des paiements compensatoires de 150 millions à l'infrastructure et une contribution substantielle à l'assainissement de la caisse de pensions des CFF. Les objectifs en matière de productivité n'ont été réalisés que partiellement, notamment dans le trafic marchandises.

Les investissements n'ont pas pu être autofinancés. L'endettement net productif d'intérêts, en hausse de 532 millions par rapport à l'année précédente, s'est établi à 8,25 milliards de francs, soit 6,9 fois l'EBITDA. Le Conseil fédéral attend des CFF que l'endettement net productif d'intérêts se limite à 6,5 fois l'EBITDA. Pour préserver la stabilité financière, les CFF devront donc parvenir à un équilibre viable entre les investissements, les revenus et les gains de productivité.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Les CFF mènent une politique du personnel moderne et socialement responsable. Les effectifs en personnel ont augmenté de 271 collaborateurs (+1,7 %), le nombre des postes à temps plein s'établissant à 33 000 unités. Une nouvelle CCT d'une durée de validité de quatre ans est entrée en vigueur le 1er janvier 2015. La CCT 2015 contient d'importantes nouveautés concernant le personnel tant pour l'entreprise que pour les collaborateurs. En tout, 1488 apprentis (près de 5 % des effectifs) ont suivi une formation aux CFF. A l'aide de programmes spécifiques, les CFF encouragent la compétence en matière de santé, la réintégration professionnelle et la compétitivité sur le marché de l'emploi des collaborateurs. Ils s'engagent aussi en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Le taux de couverture de la caisse de pensions des CFF (CP) s'est monté en 2015 à 105,7 % (2014 : 107,3 %). Compte tenu des réserves de fluctuation insuffisantes, du plus faible rendement des placements et de l'allongement de l'espérance de vie, le Conseil de fondation a adopté fin 2014 un train de mesures destinées à garantir une stabilisation à long terme de la CP CFF et qui ont été mises en œuvre en janvier 2016. Le 23 mars 2015, les CFF ont convenu encore une autre mesure avec les partenaires sociaux : le 1^{er} janvier 2016, ils contribuent par un apport unique de 690 millions de francs à stabiliser durablement la CP dans le cadre de l'adaptation des bases techniques. En contrepartie, le personnel fournit lui aussi certaines contributions (renoncement à un jour de vacances jusqu'en 2018 et aux hausses salariales générales ainsi que limitation à 0,8 % des hausses de salaire individuelles jusqu'en 2020).

La satisfaction du personnel s'est détériorée, passant de 66 à 64 points. C'est ce qu'ont indiqué trois baromètres de l'ambiance de travail mis en place chacun auprès d'un millier de collaborateurs. L'amélioration constatée ces dernières années ne s'est donc pas poursuivie. Le taux de réponse a été de près de 50 %.

4. Coopérations et prises de participation

S'agissant des participations et des coopérations, aucun changement substantiel n'est intervenu durant l'année sous revue. Les objectifs sont atteints.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision des CFF recommande dans son rapport du 11 mars 2016 à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels et du groupe 2015. Il parvient à la conclusion que les comptes du groupe reflètent la situation effective au niveau du patrimoine, des finances et des produits conformément aux recommandations pour l'établissement des comptes Swiss GAAP RPC et à la loi suisse.

C. Propositions à l'assemblée générale

Aux termes de l'arrêté du Conseil fédéral du 7 juin 1999 sur les statuts des CFF, les droits d'actionnaire dévolus à la Confédération sont exercés conjointement par les chefs respectifs du DFF et du DETEC (respectivement par un représentant désigné par eux).

L'assemblée générale ordinaire de CFF SA se tiendra le 15 juin 2016 à Berne. Le conseil d'administration propose

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes du groupe 2015 et de prendre connaissance des rapports de l'organe de révision concernant les comptes du groupe CFF, les comptes annuels de CFF SA et le rapport complet de l'organe de révision établi à l'attention du conseil d'administration conformément à l'art. 728b CO;
2. de reporter à compte nouveau le bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2015 d'un montant de 170,0 millions de francs (bénéfice annuel 2015 : 293,3 mio; perte reportée de l'année précédente : -269,1 mio; prélèvement sur la réserve conformément à l'art. 67 LCdF pour l'infrastructure et à l'art. 36 LTV pour le trafic régional des voyageurs de 145,8 mio);
3. de donner décharge à ses membres et à ceux de la direction du groupe pour l'exercice 2015, clôturé au 31 décembre 2015;
4. La proposition concernant l'élection des membres du conseil d'administration des CFF n'était pas encore prête lors de l'adoption du présent rapport, étant donné que la procédure de nomination était encore en cours pour trois nouveaux membres. Le Conseil fédéral s'occupera ultérieurement de cette affaire, qui fera l'objet d'une décision distincte.
5. de nommer Ernst & Young organe de révision pour un nouveau mandat d'un an.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 23 mars 2016, le DETEC et le DFF ont été chargés par le Conseil fédéral d'approuver les propositions du conseil d'administration - à l'exception du point 4 « Election des membres du conseil d'administration » encore en suspens - lors de l'assemblée générale de CFF SA.

La Poste Suisse SA

Internet: www.post.ch

Siège: Berne

Forme juridique: société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 100 %

Conseil d'administration: Peter Hasler (président), Adriano P. Vassalli (vice-président), Susanne Blank, Michel Gobet (représentants du personnel), Andreas Schläpfer, Marco Durrer, Philippe Milliet, Myriam Meyer, Nadja Lang

CEO: Susanne Ruoff

Révision externe: KPMG SA, Muri (Berne)

Appréciation des résultats de 2015 en bref

La Poste a *atteint* les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2015.

Le service universel (services postaux et de paiement) a été fourni à des prix équitables et avec la qualité requise. Les objectifs concernant les délais d'acheminement du courrier et des colis ont été dépassés, de même que les prescriptions relatives à l'accessibilité des offices de poste et à l'accès de la population aux services postaux et de paiement relevant du service universel. La satisfaction globale des clients se maintient à son niveau de 2014. Les parts de marché dans les activités relevant de son cœur de métier (lettres, colis, trafic de paiement et trafic voyageurs) ont été préservées.

Les produits d'exploitation ont atteint 8224 millions et sont inférieurs de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent; en revanche, le bénéfice consolidé du groupe a enregistré une hausse de 7 millions, atteignant 645 millions. En 2015, la valeur ajoutée de l'entreprise se montait à 169 millions. A l'exception de l'unité Réseau postal et vente, tous les segments du groupe affichaient un résultat positif. Comme l'année précédente, la part du bénéfice versé à la Confédération se monte à 200 millions.

Au sein du groupe, la satisfaction du personnel reste stable à 75 points et le taux de fluctuation reste bas. En s'engageant pour concilier famille et travail et avec un taux de formation de 5,7 %, la Poste peut être qualifiée d'employeur socialement responsable. La Caisse de pensions Poste présente un taux de couverture de 99,4 % (valeur provisoire).

La Poste s'engage en faveur du développement durable en prenant différentes mesures comme le recours aux moteurs et carburants alternatifs et l'optimisation du taux d'utilisation des véhicules.

Compte tenu du déficit à la hausse de Réseau postal et vente, le Conseil fédéral attend que le réseau soit développé concernant les points d'accès.

En ce qui concerne les coopérations et les prises de participation, la rentabilité de 5 % (marge EBIT) à l'étranger est clairement inférieure à celle du groupe (10 %) et elle s'est péjorée par rapport à l'année précédente en raison du franc fort et de la baisse des volumes d'envois. Le Conseil fédéral attend une amélioration à ce niveau.

Chiffres-clés	2015	2014
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF) ¹⁾	8 224	8 371
Bénéfice consolidé (mio CHF) ²⁾	645	638
Total du bilan (mio CHF)	120 327	124 671
Ratio de fonds propres en %	3,6	4,0
Effectif (nombre d'ETP)	44 131	44 681

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Satisfaction du personnel (0 - 100)	75	75
Bénéfice versé à la Conf. (mio CHF)	200	200
Lettres adressées (mio d'envois)	2 172	2 203
Colis (mio d'envois)	115	112
Nouveaux capitaux PostFinance (mrd CHF)	-2,8	2,8

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF) ³⁾	226	225
Émoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ Total des produits d'exploitation

²⁾ Les valeurs financières indiquées par La Poste comprennent des effets exceptionnels (adaptation charges de personnel / charges de prévoyance et impôts latents sur les bénéfices) qui ont été normalisés pour garantir une meilleure comparaison.

³⁾ Indemnités versées par la Confédération à CarPostal et à l'aide indirecte à la presse (les éditeurs sont les bénéficiaires de cette subvention de 50 mio CHF par an)

A. Réalisation des objectifs en 2015*

1. Priorités stratégiques

En 2015 également, la Poste a fourni les services postaux et de paiement relevant du service universel à des prix équitables et avec la qualité requise. 97,8 % des lettres en courrier A et 98,9 % des envois en courrier B ont été distribués dans les délais. Quant aux colis, 97,5 % des colis Priority et des envois Economy ont été acheminés dans les délais. Les autres indices n'ont quasiment pas changé par rapport à 2014.

En 2015, 95,8 % de la population a pu accéder à un office de poste ou à une agence postale en 20 minutes, voire 30 minutes s'il s'agissait de service à domicile. L'accessibilité

des services de paiement a été de 98,5 %.¹

L'indice de satisfaction global des clients de la Poste se situe à 80 points, soit au même niveau qu'en 2013 et 2014 (sur un total de 100). La satisfaction de la clientèle commerciale des unités Swiss Post Solutions et PostFinance s'est péjorée de 3 points par rapport à l'année précédente. Les clients sont notamment très satisfaits des prestations de Réseau postal et vente.

En comparaison internationale, les prix pratiqués par la Poste pour les lettres et les colis sont avantageux. Pour les lettres, la Poste s'est classée au septième rang des quinze pays pris en considération et pour les colis au cinquième rang. Le franc fort explique en grande partie ce recul d'une place en ce qui concerne les lettres, et de deux places en ce qui concerne les colis. La Poste occupe la première place dans les deux catégories, une fois le pouvoir d'achat corrigé.

Les volumes de lettres adressées continuent de reculer, à raison de 1,4 % en 2015. Le volume des journaux distribués par la Poste a également reculé de 3,8 %. La croissance du secteur des ventes en ligne a engendré une augmentation de 3,2 % du nombre de colis. CarPostal a transporté 4,4 millions de voyageurs de plus qu'en 2014. La Poste a réussi à conserver ses parts de marché dans les secteurs d'activité communication et logistique, services financiers et trafic voyageurs.

2. Objectifs financiers

Les produits d'exploitation de la Poste ont reculé de 147 millions de francs par rapport à l'année précédente. Le résultat d'exploitation (EBIT) se monte à 823 millions (2014: 803 mio). Cette progression par rapport à l'exercice précédent tient principalement à des ajustements de valeurs comptables sur le marché de services financiers. Le bénéfice consolidé a augmenté de 7 millions pour s'établir à 645 millions. En 2015, la valeur ajoutée de l'entreprise (résultat d'exploitation après déduction des coûts de capital) se montait à 169 millions.

A l'exception de Réseau postal et vente, toutes les unités du groupe ont contribué au résultat positif de la Poste. Le résultat d'exploitation de la Poste est surtout imputable à PostMail (358 mio), PostLogistics (145 mio) et PostFinance (459 mio). Pour la première fois depuis plusieurs années, PostFinance a enregistré une baisse des fonds de clients de 2,8 milliards du fait notamment de l'introduction de taux d'intérêts négatifs pour les clients commerciaux au-delà d'un seuil déterminé. PostFinance dispose des fonds propres nécessaires conformément au droit bancaire. Le résultat d'exploitation de Réseau postal et vente s'établit à -110 millions. Ce résultat encore en

baisse par rapport à 2014 est dû à la diminution des volumes de courrier et de colis mais aussi des transactions monétaires au guichet qui n'ont pas pu être compensées par la restructuration du réseau d'offices de poste. La rentabilité de la Poste est élevée en comparaison avec les plus grandes entreprises postales européennes.

Le conseil d'administration de la Poste demande au Conseil fédéral le versement de 200 millions au titre du bénéfice, ce qui correspond à un dividende de 153,8 francs par action.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Les effectifs du groupe ont baissé en 2015 de 551 unités de personnel par rapport à l'année précédente. Cette baisse des effectifs a eu lieu en Suisse (-373 UP) et à l'étranger (-178 UP). PostMail enregistre un fort recul en raison de l'optimisation des processus de tri et de distribution; il en va de même pour Réseau postal et vente en raison de la restructuration du réseau des offices de poste. En revanche, les effectifs ont augmenté chez PostFinance (+3,7 %) et CarPostal (+5,4 %). Quelque 83 % des effectifs de la Poste travaillent en Suisse.

Le taux de satisfaction du personnel du groupe continue de se maintenir à son niveau de 2012, soit à 75 points (sur une échelle de 100). En 2015, la Poste a formé 2077 apprentis dans différents groupes de profession (2014: 2035), ce qui représente 5,7 % de l'ensemble des effectifs du groupe en Suisse.

La Poste s'engage pour concilier famille et travail. Elle propose à ses collaborateurs des modèles de travail flexibles. En Suisse, presque 50 % des collaborateurs du groupe travaillent à temps partiel (donc avec un taux d'occupation inférieur à 90 %).

La Poste et les partenaires sociaux ont achevé en 2015 les négociations concernant une nouvelle CCT faïtière ainsi que des CCT pour les sociétés du groupe Poste CH SA, CarPostal Suisse SA et PostFinance SA. Les nouvelles CCT sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Fin 2015, la Caisse de pensions de la Poste présentait un taux de couverture de 99,4 % (valeur provisoire).

4. Coopérations et participations

Durant l'exercice, la Poste a dégagé à l'étranger un produit d'exploitation de 1149 millions de francs (dont 92,6 % en Europe), ce qui correspond à 14 % du produit d'exploitation du groupe. Ce recul de 84 millions par rapport à l'année précédente est principalement dû aux correctifs de valeur des devises suite à la suppression du taux plan-

¹ Les deux autorités de surveillance que sont la PostCom et l'OFCOM vont encore contrôler si ces valeurs sont conformes aux prescriptions de la législation postale.

cher face à l'euro et à la baisse des volumes d'envois (import/export). Le résultat d'exploitation obtenu à l'étranger s'est monté à 57 millions de francs soit 6,5 % du résultat d'exploitation du groupe. La rentabilité (marge EBIT) à l'étranger est de 5 %, soit nettement inférieure à celle du groupe, qui est de 10 %.

La joint-venture ASENDIA avec la Poste française (activités mail transfrontalières) a réussi en 2015 à améliorer les produits d'exploitation et le résultat d'exploitation. CarPostal a pu reprendre un nouveau réseau urbain (Sète).

En 2015, la Poste a procédé à différentes acquisitions, mais à moindres coûts et avec des conséquences mineures sur le volume des produits (notamment dans les domaines du dédouanement, du traitement des valeurs et du marketing direct).

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a confirmé dans un rapport du 7 mars 2016 que les comptes consolidés de La Poste Suisse SA pour l'exercice 2015 donnaient une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) et la loi suisse. Il recommande l'approbation des comptes annuels consolidés de 2015.

C. Propositions à l'assemblée générale

L'exercice des droits d'actionnaire dont bénéficie la Confédération est assumé conjointement par le DFF et le DETEC (ou par un représentant désigné par eux).

L'assemblée générale ordinaire de La Poste Suisse SA a lieu le 26 avril 2016 à Berne. Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale:

1. d'approuver la révision partielle des statuts adoptée par le conseil d'administration le 7 mars 2016;
2. d'approuver le rapport de situation et les comptes annuels de La Poste Suisse SA ainsi que les comptes de groupe pour l'exercice et de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision du 7 mars 2016;
3. d'utiliser le bénéfice disponible de la manière suivante:

Bénéfice 2015	CHF 361'006'854
Prélèvement sur les réserves libres	<u>CHF 0</u>
Bénéfice disponible	CHF 361'006'854
Dividende brut	<u>CHF 200'000'000</u>
Report sur l'exercice suivant	<u>CHF 161'006'854</u>
4. de donner décharge à ses membres pour leur activité durant l'exercice 2015;
5. d'élire Monsieur Urs Schwaller, de Luterbach (SO) et Tafers (FR), domicilié à Tafers, pour succéder à Monsieur Peter Hasler à la tête du conseil d'administration jusqu'au prochain renouvellement complet du conseil d'administration lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017;
6. de réélire KPMG SA, à Muri près de Berne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2016.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a chargé le 23 mars 2016 le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de La Poste Suisse SA.

Skyguide

Internet: www.skyguide.ch

Siège: Genève

Forme juridique: société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 99,97%

Conseil d'administration : Walter T. Vogel (président), Bernhard Müller, Anne Bobillier, Jean-Yves Bonvin, Hans-Peter Strodel, Cristina Feistmann, Dominik Hänggi (représentant du personnel)

CEO: Daniel Weder

Révision externe: PriceWaterhouseCoopers, Pully

Appréciation des résultats de 2015 en bref

En 2015, Skyguide a globalement réalisé les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Skyguide assure sur mandat de la Confédération les services civil et militaire de la navigation aérienne en Suisse ainsi que dans certaines parties de l'espace aérien des pays limitrophes. Skyguide exploite deux grands centres de contrôle à Genève et à Dübendorf et est présente sur douze autres sites (aérodromes régionaux et militaires).

Durant l'exercice, Skyguide a assumé son mandat de service public. La sécurité du trafic aérien a été garantie à tout moment. Les retards occasionnés par Skyguide dans le trafic aérien civil ont été peu importants en comparaison internationale. La disponibilité opérationnelle des Forces aériennes était conforme aux exigences. La rentabilité de l'exploitation était satisfaisante compte tenu des conditions (structure défavorable de l'entreprise, coûts de revient élevés en Suisse, forte exposition aux fluctuations des cours de change). Vu la forte dévaluation de l'euro par rapport au franc suisse, les redevances de navigation aérienne déjà très élevées en comparaison internationale ont poursuivi leur ascension. Elles ont été en moyenne de 50 % supérieures à celles des pays voisins, ce qui a pénalisé la place aéronautique suisse.

Malgré l'évolution défavorable des cours de change, Skyguide a bouclé les comptes sur un excédent d'exploitation d'environ 28 millions de francs.

Les objectifs de la politique du personnel ont été atteints. La création de ressources en personnel suffisantes dans le domaine militaire reste un défi.

La création envisagée dans le cadre de l'initiative européenne « Single European Sky » d'un bloc d'espace aérien fonctionnel au-dessus de l'Allemagne, la France, les Etats du Benelux et la Suisse (« Functional Airspace Block Europe Central » FABEC) a connu un coup de frein. Le projet « South East », porté par Skyguide et dont le but est de dissocier les routes aériennes, a échoué peu avant sa réalisation faute d'accord entre les partenaires impliqués. Malgré cela, Skyguide s'engage toujours en faveur d'une application du traité FABEC axée sur la pratique et les résultats.

La mise en réseau des centres de contrôle de Genève et de Dübendorf en un seul « Virtual Center » a franchi une étape importante. Tous les contrôleurs de la circulation aérienne disposent désormais d'un poste de travail unifié et entièrement numérisé. Le projet « Virtual Center » améliorera la flexibilité et la sécurité. Il pourra au besoin être étendu à d'autres centres de contrôle à l'étranger et garantit ainsi la viabilité de Skyguide dans le contexte européen.

Chiffres-clés	2015	2014
---------------	------	------

Finances¹⁾ et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	450,7	449,7
Résultat d'exploitation (mio CHF)	28,1	28,1
Total du bilan (mio CHF)	660,0	660,4
Ratio de fonds propres (%)	53,6	52,9
Effectif (nombre d'ETP)	1 412	1 397

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Nombre de vols contrôlés (mio)	1,177	1,157
Ponctualité (% des vols)	96,8	96,7
Ø retard par vol en route (min.)	0,04	0,07
Eurocontrol Safety Maturity Index	87,6	86,2
Ø En Route Unit Rate (EUR)	111,40	99,90

Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF) ²⁾	73,9	72,4
Redevances (mio CHF) ³⁾	362,3	364,5

¹⁾ selon les comptes statutaires

²⁾ pour les prestations non rétribuées dans les espaces aériens étrangers délégués, les vols exemptés de redevance et les coûts non couverts des prestations fournies sur les aérodromes régionaux

³⁾ redevances de navigation aérienne, contribution couvrant les coûts des Forces aériennes comprise

A. Réalisation des objectifs en 2015*

1. Priorités stratégiques

Les prestations opérationnelles de Skyguide ont de nouveau été excellentes. Le niveau de ponctualité élevé des années précédentes s'est maintenu et même en partie amélioré malgré une légère hausse du trafic (+1,7 %). Sur l'aéroport de Genève, les retards causés par Skyguide ont diminué de moitié et se situaient à un niveau comparable à celui de l'aéroport de Zurich. D'autres facteurs tels que les conditions météorologiques souvent défavorables (vents et brouillard) ont cependant entraîné une hausse des retards sur les aéroports nationaux.

La sécurité du trafic aérien a été garantie à tout moment. Aucun événement grave n'a été signalé. Selon le « Safety

Maturity Index » établi par Eurocontrol et l'AESA, Skyguide figurait parmi les dix services de navigation aérienne les mieux notés sur les 43 prestataires examinés en ce qui concerne le degré de maturité du système de gestion et de la culture de la sécurité.

La disponibilité opérationnelle des Forces aériennes a été assurée. La centrale d'intervention a pu effectuer 99,3 % des missions ordonnées (autant que l'année précédente). Sur les bases des Forces aériennes, ce sont au total 98,3 % (année précédente: 97,9 %) des vols selon les règles de vol aux instruments qui ont été contrôlés. Les deux aérodromes militaires de Meiringen et de Sion, qui n'avaient pas atteint le niveau requis dans les années précédentes, sont parvenus à atteindre la valeur convenue de 95 %.

Malgré ce résultat réjouissant, la situation des effectifs dans le domaine militaire reste tendue. Le recrutement et la formation de contrôleurs aériens et de chefs d'intervention militaires supplémentaires constituent un des principaux défis en prévision de l'introduction du service de police aérienne 24 heures sur 24 prévue en 2020.

Skyguide s'est engagée en investissant des ressources financières et en personnel considérables afin d'améliorer les structures et les procédures dans le bloc d'espace aérien fonctionnel FABEC (« Functional Airspace Block Europe Central ») constitué en collaboration avec l'Allemagne, la France et les pays du Benelux. Skyguide a joué un rôle prépondérant dans le projet « South East » dont le but était de dissocier les routes dans l'espace aérien entre Genève et Bruxelles. Ce projet a échoué peu avant sa réalisation en raison de l'opposition des syndicats français. Malgré cet échec, Skyguide reste cependant intéressée à une coopération pragmatique avec les partenaires du FABEC.

Indépendamment de l'évolution des initiatives de l'UE « Single European Sky » et FABEC, Skyguide s'attend à plus long terme à de profonds changements intimement liés à l'évolution technologique dans le secteur européen de la navigation aérienne. Pour y faire face, Skyguide s'emploie à standardiser, à modulariser et à interconnecter rigoureusement l'infrastructure de la navigation aérienne, ce qui lui ouvre de nouvelles perspectives opérationnelles. Une étape importante a été franchie dans l'exercice par l'harmonisation et la numérisation intégrale des postes de travail des contrôleurs de la circulation aérienne de Genève et de Dübendorf. Dans une seconde étape, l'architecture TIC requise sera harmonisée et interconnectée. Les Forces aériennes, les services de sauvetage en hélicoptère et les aérodromes régionaux profiteront également des innovations techniques.

2. Objectifs financiers

En vertu de la loi sur l'aviation, Skyguide est une entreprise sans but lucratif. Le Conseil fédéral attend qu'elle

fournisse un résultat d'exploitation équilibré. L'objectif a été réalisé avec un excédent d'exploitation de 28,1 millions de francs (autant que l'année précédente). Les indemnités de la Confédération destinées à couvrir les prestations non rétribuées dans les espaces aériens délégués des pays limitrophes ainsi que les coûts non couverts liés aux vols exonérés de redevance et aux prestations fournies sur les aérodromes régionaux ont notamment contribué à ce résultat. S'élevant à 73,9 millions de francs, elles ont augmenté de 2 % par rapport à l'année précédente et ont représenté 16,4 % du chiffre d'affaires (année précédente : 16,1 %). Tous les investissements ont pu être financés au moyen du *cash flow*. L'endettement net était compris dans les limites fixées par le Conseil fédéral.

Les coûts relativement élevés restent problématiques. Bien que Skyguide ait amélioré de 3,4 % l'efficacité des coûts en fonction de l'indicateur utilisé par la Commission européenne, les clients internationaux ne s'en sont pas aperçus parce que les redevances de survol sont facturées en euros. La dévaluation du franc suisse par rapport à l'euro suite à l'abandon du taux plancher au début de l'exercice s'est par conséquent directement répercuté sur les tarifs, qui étaient, en moyenne annuelle, de 50 % supérieurs au niveau des partenaires du FABEC (année précédente: 40 %). Vu les possibilités limitées de Skyguide d'obtenir des prestations préalables à l'étranger ou de transférer la production dans la zone euro, Skyguide dispose à court terme de peu de marge de manœuvre pour réduire cet écart tarifaire.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Skyguide est un employeur conscient de ses responsabilités qui mène une politique du personnel moderne. Elle cultive un partenariat social ouvert et constructif avec les sept syndicats des contrôleurs aériens et du personnel administratif et technique. La satisfaction au travail des collaborateurs est élevée. Durant l'exercice, les effectifs ont augmenté de 1,1 % pour s'établir à 1412 postes à temps plein. Toutes les places de formation destinées aux contrôleurs aériens et aux chefs d'intervention militaires étaient attribuées. Skyguide a formé 43 contrôleurs de la circulation aérienne. En outre, 17 apprentis ont été formés chez Skyguide aux métiers du commerce et de l'informatique.

4. Coopérations et participations

Les filiales Skysoft SA, Skynav SA et Swisscontrol SA font partie du cercle de consolidation. Par ailleurs, Skyguide détient depuis 2008 une participation de 8,33 % dans l'« European Satellite Services Provider » (ESSP) dont le siège se trouve au Portugal. Durant l'année sous revue, aucune nouvelle coopération ou participation avec des partenaires suisses ou étrangers n'a été conclue.

Skyguide a poursuivi sa coopération technique dans le cadre du FABEC dans les domaines des procédures opérationnelles, de la planification, de la sécurité, de la formation et des audits. Enfin, Skyguide s'est aussi portée candidate pour devenir membre à part entière du programme de recherche européen « SESAR 2020 » (Single European Sky Air Traffic Management Research Programme) et a déposé auprès de l'agence européenne « Innovation and Networks Executive Agency » (INEA) trois projets dans le domaine des technologies.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a conclu que les comptes annuels 2015 de Skyguide SA sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

C. Propositions à l'assemblée générale

Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 9 décembre 2011 édictant les objectifs stratégiques assignés à Skyguide de 2012 à 2015, les intérêts de la Confédération en tant qu'actionnaire sont représentés conjointement par le DETEC et le DDPS.

L'assemblée générale ordinaire de Skyguide SA s'est tenue le 10 mai 2016 à Berne. Le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale:

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice 2015;
2. d'utiliser le bénéfice s'élevant à 5,343 millions de la manière suivante:
Attribution à la réserve générale: 0,212 million
Attribution aux autres réserves: 4 millions
Report sur l'exercice suivant: 1,131 million
3. de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2015;
4. de réélire PriceWaterhouseCoopers SA, Zurich (succursale de Pully) en tant qu'organe de révision statutaire pour une année.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 23 mars 2016, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DDPS d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de Skyguide SA.

Musée national suisse MNS

Internet: www.nationalmuseum.ch

Siège: Zurich

Forme juridique: Établissement de la Confédération

Conseil du musée: Markus Notter (président), Isabelle Graesslé (vice-présidente), Irène Herrmann, Catherine Labouchère (partie le 31.12.2015), Pio Pellizzari, Iwan Rickenbacher, Marc Wehrin (parti le 31.12.2015)

Directeur : Andreas Spillmann

Révision externe: KPMG AG, Zurich

Appréciation des résultats de 2015 en bref

L'année sous revue est marquée par la fin du chantier consacré au nouveau bâtiment du Musée national suisse à Zurich, dont le musée a pris possession en décembre et qui sera inauguré le 31 juillet 2016.

Les chiffres de fréquentation sont excellents pour le site de Zurich, et ce, malgré les travaux. Ainsi, on compte près de 2 000 visiteurs de plus que l'an dernier. Le Forum de l'histoire suisse à Schwytz a vu le nombre de visiteurs se maintenir, quant au Château de Prangins, après une suite de résultats réjouissants, le nombre de visiteurs est en recul. Une attention particulière sera nécessaire sur ce site pour maintenir une offre attractive et adaptée afin de contrer les effets de la localisation excentrée et de la difficulté à rejoindre le Château de Prangins par les transports publics.

On notera que le Forum de l'histoire suisse a pu enrichir son exposition permanente d'une « Schwarze Stube », datant de 1311, témoignage rare de l'habitat au Moyen-Âge. Le MNS continue d'offrir une offre large et variée d'activités de médiation et de formation, à destination des enfants, des familles mais aussi d'un public spécialisé. Cet aspect relève de l'axe stratégique « participation culturelle » du message culture 2016-2020.

L'année 2015 a permis d'effectuer un exercice grandeur nature de sauvetage de biens culturels au Centre des collections d'Affoltern am Albis. Les enseignements tirés de l'exercice sont précieux pour la formation et la capacité de réaction en cas de mise en danger des biens culturels inestimables conservés au Centre des collections.

L'exercice se termine sur une perte de 768 000 francs en raison notamment de dépenses liées à l'inauguration du nouveau MNS à Zurich. Pour la même raison, le nombre d'ETP a augmenté pour s'établir à 146. Au niveau des cadres, le MNS atteint presque la parité avec une proportion de 44 % de femmes dans des fonctions dirigeantes, en léger recul par rapport à l'an dernier (46 %). Lieu de formation et d'insertion, le MNS a accueilli 20 stagiaires, deux apprentis et 17 personnes participant à des mesures soutenues par l'AI. Le Conseil fédéral attend que le MNS retrouve une certaine stabilité financière une fois que les travaux d'agrandissement à Zurich seront terminés.

Chiffres-clés	2015	2014
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	47,5	47,3
Bénéfice / perte brut(e) (mio CHF)	-0,8	0,9
Total du bilan (mio CHF)	14,9	16,3
Ratio de fonds propres en %	44,5	45,5
Effectif (nombre d'EPT)	146	137

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Nombre de visiteurs, Zurich	230 527	228 535
Nombre de visiteurs, Prangins	37 150	47 421
Nombre de visiteurs, Schwytz	23 200	24 284
Nombre de nouveaux objets inventoriés	13 462	21 956
Nombre de prêts	773	2 121
Revenus d'exploitation des musées (mio CHF)	3,11	2,36
Dons et sponsoring (mio CHF)	1,24	1,48

Contributions fédérales et émoluments

Contribution fédérale (mio CHF)	26,4	26,4
Contribution aux loyers (mio CHF)	16,3	16,5
Émoluments (mio CHF)	-	-

A. Réalisation des objectifs 2015*

1. Priorités stratégiques

Le Musée national suisse (MNS) veille à approfondir et à diffuser la connaissance de l'histoire helvétique et de la diversité de l'identité culturelle de la Suisse. A cet égard, le MNS entretient une collection exceptionnelle de biens culturels suisses. Les collections sont accessibles et présentées de manière attrayante. Le MNS saisit les nouvelles possibilités que représente la mise en fonction du nouveau bâtiment et de l'aile rénovée de l'ancienne École d'arts appliqués dès 2016 afin de s'affirmer en tant que musée historique et culturel moderne. Pour la rénovation des autres ailes du musée de Zurich et le regroupement des deux sites du Centre des collections d'Affoltern a. A.,

* Objectifs stratégiques: <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2013/8679.pdf>

comme le prévoit la Confédération, le MNS, en tant qu'utilisateur, soutient l'Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL (maître d'œuvre) dans la planification et la réalisation des projets.

Dans l'ensemble, le nombre de visiteurs enregistré en 2015 a atteint un niveau remarquable. Malgré des conditions plus difficiles en raison des travaux en cours, le Musée national de Zurich a obtenu des résultats encore meilleurs de ceux déjà excellents de 2014. La candidature du Château de Prangins au Prix européen du musée de l'année 2015 témoigne notamment de l'intérêt porté à cet établissement. De son côté, le Forum de l'histoire suisse de Schwytz a attiré un public aussi nombreux qu'en 2014.

À Zurich, l'exposition permanente « Histoire de la Suisse » a été partiellement remaniée tout comme le fléchage en raison des travaux de rénovation et de l'inauguration prochaine du nouvel édifice, qui permettra pour la première fois d'effectuer une boucle à l'intérieur du musée. De même, quelques réaménagements didactiques ont été effectués dans le jardin historique du Château de Prangins afin d'optimiser son accessibilité, notamment aux groupes scolaires. L'exposition permanente à Schwytz accueille depuis novembre la « Schwarze Stube », une pièce exceptionnelle témoignant de la culture médiévale de l'habitat. De même, à l'occasion du 700^e anniversaire de la bataille de Morgarten, l'exposition s'est dotée d'une visite sur iPad intitulée « Focus Morgarten ».

De nombreuses manifestations parallèles et offres de médiation culturelle ont été organisées en marge des expositions dans les trois établissements. Rencontres de spécialistes, discussions, lectures et conférences ont permis au public d'approfondir les thématiques abordées dans les expositions. Les familles et les enfants ont pu se livrer à une exploration des expositions au travers d'ateliers créatifs et d'énigmes, tandis qu'un vaste programme de formations a été proposé aux élèves des écoles et aux étudiants. Les visites guidées, proposées en plusieurs langues, continuent de susciter des retours positifs, de même que les visites destinées aux personnes malentendantes, organisées périodiquement.

Cette année, le travail scientifique effectué sur les collections prévoyait entre autres des missions de conservation et la poursuite de l'étude scientifique de divers fonds de collection. Ainsi, les travaux de restauration de la chambre tapissée de La Cibourg du XVIII^e siècle ont commencé après une phase préparatoire intense. De même, l'étude scientifique des armes d'hast de la collection militaire a été menée à bien. En 2015, de nombreux mandats ont été exécutés pour les cantons d'Argovie, de Soleure, du Tessin et surtout de Zurich. Il s'agissait entre autres de conserver le riche mobilier découvert lors des fouilles de la nécropole de Dielsdorf du Haut Moyen Âge et des fouilles du quartier du Fraumünster à Zurich.

Les demandes de musées étrangers sollicitant le prêt de pièces des collections du MNS ont progressé. Ainsi, en 2015, 45 objets ont été empruntés par des musées étrangers (20 en 2014). 728 ont été prêtés à des musées suisses (2101 en 2014); cette nette différence s'explique notamment par un prêt en 2014, qui comportait 900 objets à lui seul. Au total, 773 objets ont été prêtés dans le cadre de 67 expositions en 2015.

Conformément au concept de collection, l'an passé, de nombreux objets ont intégré les collections du MNS suite à des dons et des acquisitions. Quelques exemples sont présentés ci-dessous:

- La vente du château d'Hauteville et la mise aux enchères de son mobilier ont permis de faire de belles acquisitions, comme celle de décors de théâtre du XVIII^e siècle. L'Hoirie Grand d'Hauteville a en outre offert au musée 57 portraits de famille peints entre 1770 et 1820. Le MNS a coordonné la collaboration entre diverses institutions du canton de Vaud pour le sauvetage des biens culturels du château.
- Un service d'argenterie de grande valeur du XVIII^e siècle ayant appartenu à la famille Couvreur de Deckersberg a pu être acquis pour la collection Métaux précieux. Témoignage important des arts de la table de cette époque et du contexte historique dont elle est issue, cette acquisition complète remarquablement la collection provenant de Suisse romande.
- La collection d'armes du MNS a été enrichie d'un sabre de parade de l'époque napoléonienne. Celui-ci appartenait à l'origine au fabricant de textiles Jacob Zellweger von Trogen (1770-1821), landamman au sein de la délégation officielle qui, en 1804, représenta la Confédération au sacre de Napoléon.
- Est également entrée dans les collections une ébauche du « Berceau de la Confédération », fresque du peintre genevois Charles Giron (1850-1914), qui orne la salle du Conseil national du Palais fédéral inauguré en 1902.
- L'ambassadeur de Suisse à Washington, Martin Dahinden, a fait don au MNS, pour le fonds Témoins d'une époque, de la plaque « Section des intérêts cubains ». En 1961, les États-Unis ont rompu leurs relations diplomatiques avec Cuba, demandant à la Suisse d'assumer un mandat de puissance protectrice, expiré en juillet 2015.

Dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du Musée national de Zurich, le nouveau bâtiment a été remis au musée le 18.12.2015, conformément au calendrier. Au terme de 15 ans marqués par le concours d'architecture, la phase de planification et la phase de réalisation, le nouveau bâtiment a été remis à l'utilisateur, prêt à sa mise en service. La rénovation de l'aile côté cour s'est déroulée selon le calendrier prévu. La direction a travaillé sans relâche à la planification et à la mise en œuvre

des projets en lien avec l'inauguration du nouveau Musée national de Zurich, en 2016.

2. Objectifs financiers

Le MNS se distingue, lorsqu'il fournit des prestations, par des activités conformes aux principes de l'économie d'entreprise, en assumant la responsabilité des résultats. Pour ce faire, il utilise des processus appropriés de contrôle et de gestion.

Le Conseil fédéral constate que l'exercice sous revue a été marqué par les travaux préparatoires en vue de l'inauguration du nouveau Musée national. Ces prestations préalables, par le biais de divers projets, ont entraîné, comme prévu, des dépenses supplémentaires et, par conséquent, un résultat annuel négatif. L'excédent de dépenses a pu être partiellement compensé par les économies réalisées dans le domaine des expositions (« Le travail » et « Alois Carigiet »), par l'ajournement de l'incorporation de la boutique du musée ainsi que par la hausse des recettes générées par les billets d'entrée.

Le chiffre d'affaires s'élevait à 47,5 millions de francs, soit un niveau légèrement supérieur à celui de l'année précédente (47,3 mio). La contribution globale de la Confédération n'a augmenté que du minimum, en raison d'un renchérissement réduit par rapport au plan financier. En revanche, les autres contributions fédérales, accordées entre autres par l'OFCL pour l'entretien et l'exploitation des installations entourant le Château de Prangins, se sont révélées inférieures à celles obtenues en 2014. Suite à l'adaptation des loyers, la contribution aux loyers a accusé une baisse.

Les dépenses, qui se chiffrent à 48,3 millions, ont augmenté d'un peu plus de 2 millions par rapport à 2014 (46,2 mio). Cette différence est imputable pour moitié aux frais de personnel, notamment à la création de nouveaux postes pour l'exécution des prestations fournies par le MNS dans le cadre de la rénovation et l'extension du Musée national, aux mesures salariales liées au développement du personnel et à la hausse des taux pratiqués par les caisses de pension. Par ailleurs, les coûts générés par les travaux préparatoires pour les expositions et projets en vue de l'inauguration du nouveau bâtiment du Musée national de Zurich ont eux aussi augmenté. Les dépenses consenties pour l'acquisition d'objets de collection ont sensiblement progressé du fait des opportunités extraordinaires en 2015, p.ex. la vente du mobilier du château d'Hauteville. Ces frais supplémentaires sont débités du capital propre via le fonds « Acquisitions ».

Le total du bilan a baissé d'un peu moins de 1,4 million de CHF par rapport à 2014. Du côté de l'actif circulant, le stock de liquidités a enregistré une baisse de 1,2 million de CHF, due à une sortie de ressources plus importantes des activités commerciales du MNS, ainsi qu'aux dépenses relatives aux actifs immobilisés, qui ont augmenté

d'une année sur l'autre. Le capital propre a été réduit du montant correspondant à l'excédent des charges. Il en a résulté un nouveau ratio de fonds propres à hauteur de 44,5%.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Le MNS applique une politique du personnel prévoyante, socialement responsable et fiable, basée sur la stratégie de la Confédération en matière de personnel.

Les compétences techniques du personnel sont encouragées par des cours individuels de formation continue. Le MNS fournit des informations transparentes communiquées en temps utile via l'Intranet. Outre les réunions organisées régulièrement dans les différents départements et services, une réunion d'information pour les collaborateurs/-trices a lieu une fois par trimestre. Enfin, un échange entre la direction, les partenaires sociaux et les représentants du comité du personnel du MNS a lieu tous les ans.

Fin 2015, le personnel, composé à 37,6% d'hommes et à 62,4% de femmes, comptait 274 collaborateurs/-trices (257 en 2014) se partageant 146 ETP (137 en 2014). Cette augmentation est principalement due à des projets spécifiques ayant nécessité des embauches en vue de l'inauguration du nouveau Musée national. Le taux de fluctuation s'établissait en 2015 à 15,3% (10,1% en 2014), ce qui est essentiellement le fait de départs volontaires d'employé(e)s occupant des postes d'accueil du public parallèlement à un cursus universitaire ou de l'expiration de certains contrats liés à des projets spécifiques. Le MNS comptait 41 collaborateurs/-trices à des fonctions de direction, dont 44% de femmes. Le pourcentage d'employé(e)s à temps partiel s'élève à 73,1%.

Un sondage sur la langue maternelle des collaborateurs/-trices a révélé qu'à la fin 2015, 67,2% (2014: 69,7%) étaient germanophones, 15,7% (2014: 14,4%) franco-phones, 7,3% (2014: 6,6%) italo-phones et 0,7% (2014: 0,4%) romanchophones. 9,1% (2014: 8,9%) des collaborateurs/-trices avaient une langue maternelle autre que les langues nationales.

En 2015, 20 stagiaires ont été accueillis au MNS pendant ou juste après la fin de leurs études universitaires ou spécialisées, et deux apprentis étaient en poste.

Au cours de l'exercice, 17 personnes participant à des mesures d'insertion soutenues par l'assurance-invalidité, les services sociaux ou les offices régionaux de placement ont bénéficié d'un accompagnement.

4. Coopérations et participations

Le MNS encourage les coopérations avec des instituts de recherche, d'exposition et de formation en Suisse et à l'étranger.

En 2015, des projets initiés précédemment ont été poursuivis et de nouvelles coopérations mises en place. Dans les domaines de la recherche en conservation et de l'analyse des matériaux, des projets lancés en 2013 en collaboration avec des hautes écoles spécialisées et d'autres partenaires – étude des phénomènes de corrosion à l'intérieur des instruments historiques et procédé de décontamination au CO₂ liquide de biens culturels contenant des pesticides – ont été poursuivis.

En 2015 a été lancé le projet d'études interdisciplinaires des couches de peinture historiques de la cathédrale de Bâle, en collaboration avec la Stiftung Basler Münsterbauhütte et la Société d'histoire de l'art en Suisse.

Un partenariat étroit avec le service des monuments historiques du canton de Schwytz, associé au soutien financier du fonds de loterie du même canton, ont permis de conserver et de restaurer la « Schwarze Stube ». Cette salle de séjour de 1311 a été sauvée in extremis de la destruction de bâtiments médiévaux à Schwytz.

Dans le cadre de la collaboration avec les institutions de formation du domaine spécialisé en conservation-restauration et en travail muséal, neuf étudiants suisses et étrangers ont effectué un stage en lien avec les biens culturels techniques, le mobilier, le papier, la recherche en conservation, l'archéologie, la collection Hallwil et la chambre tapissée. Deux mémoires de Master ont par ailleurs été encadrés. Dans le cadre des recherches en sciences humaines, des collaborateurs/-trices, en particulier des domaines des textiles, de la peinture, de la sculpture, de la photographie, de l'archéologie et de la numismatique, ont apporté leur contribution à plusieurs travaux universitaires. Enfin, des modules de formation traitant des collections, de la conservation des biens culturels et de la muséologie ont été organisés pour plusieurs instituts de formation en Suisse.

Début octobre, les collaborateurs du Centre des collections ont participé à un entraînement de sauvetage des biens culturels, réalisé avec les organisations civiles de protection des biens culturels des environs d'Albis et d'Oberfreiamt. Les conclusions de l'exercice sont venues enrichir les mesures globales de formation.

Le MNS veille à entretenir de bons contacts avec les hautes écoles pédagogiques ainsi qu'avec l'Association faîtière des institutrices et instituteurs suisses. Des partenariats avec des associations comme Pro Senectute et Procap permettent de renforcer les liens avec les groupes-cibles devant pouvoir bénéficier d'un accès particulier à la culture. Enfin, dans le cadre du projet « Zürich isst » de l'Unicef Suisse, le MNS a permis la présentation de la série « Our Daily Bread », œuvre du photographe Erich Hartmann de l'agence Magnum.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (KPMG AG) a vérifié, pour l'exercice 2015, les comptes annuels, composés des éléments du bilan, du compte de résultats, de l'état du capital propre, du tableau de financement et d'une annexe. Selon l'expertise de KPMG AG, les comptes annuels 2015 sont conformes aux directives en matière d'évaluation et d'établissement d'un bilan énoncées dans le manuel de consolidation de la Confédération et à la loi suisse. KPMG AG estime que les comptes annuels ont été établis en bonne et due forme et recommande de les approuver. KPMG AG confirme par ailleurs l'existence d'un système de contrôle interne (SCI) conforme aux dispositions du conseil du musée pour l'établissement des comptes annuels.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le conseil du musée a proposé au Conseil fédéral d'approuver le rapport de gestion 2015 et l'annexe à part constituée par les comptes annuels 2015 ainsi que le rapport sur la réalisation des objectifs stratégiques fixés au MNS pour 2015. Il a en outre demandé au Conseil fédéral de donner décharge au conseil du musée pour l'exercice 2015 et de prendre connaissance du rapport de révision de KPMG AG.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 20.4.2016, le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion 2015 du MNS, y compris l'annexe à part constituée par les comptes annuels 2015, a pris connaissance du rapport de l'organe de révision et du rapport sur la réalisation des objectifs stratégiques fixés au MNS pour 2015, et a donné décharge aux membres du conseil du musée pour l'exercice 2015.

E. Autres événements d'importance

Le 5.11.2015, le Conseil fédéral a élu au conseil du musée Sandrine Giroud, Ladina Heimgartner et Stefano Stoll, qui siégeront à partir du 1.1.2016 et pour la durée restante du mandat 2014-2017. Ces nouveaux membres remplacent Rolf Fehlbaum, Catherine Labouchère et Marc Wehrlin, qui ont quitté leurs fonctions ; ils peuvent être réélus de façon à siéger au maximum huit ans.

Dans sa décision du 18.11.2015, le Conseil fédéral a approuvé la révision partielle du Règlement du personnel du MNS. La révision a été occasionnée par la demande de la Délégation des finances des Chambres fédérales au MNS d'adapter la réglementation régissant les périodes d'essai à l'Ordonnance sur le personnel de la Confédération.

Pro Helvetia

Internet: www.prohelvetia.ch

Siège: Berne

Forme juridique: fondation de droit public

Conseil de fondation: Charles Beer (président), Marco Francioli, Guillaume Juppin de Fondaumière, Claudia Knapp, Johannes Schmid-Kunz, Nicole Seiler, Peter Siegenthaler, Anne-Catherine Sutermeister, Felix Uhlmann

Directeur: Andrew Holland

Révision externe: Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2015 en bref

L'exercice 2015 clôture la première période d'objectifs stratégiques (2012-2015) assignés à la fondation Pro Helvetia par le Conseil fédéral. Sur l'ensemble des objectifs de la fondation, seules les contributions pour les projets dans le domaine des arts visuels n'ont pas été mises en œuvre. Celles-ci figurent dans les objectifs 2016-2020 approuvés par le Conseil fédéral le 4 décembre 2015. Le Conseil fédéral se montre satisfait de la mise en œuvre du mandat de Pro Helvetia, pour sa contribution importante à une scène culturelle vivante et diversifiée et à la promotion de la culture suisse à l'étranger. Il tient également à souligner la bonne gestion de la fondation par la direction et le conseil de fondation.

En Suisse, Pro Helvetia a soutenu 1 270 projets dans tout le pays avec une attention particulière pour les régions périphériques. A l'étranger, 3 400 événements culturels ont été soutenus dans 108 pays. A noter aussi les festivités liées aux 30 ans du Centre culturel à Paris, qui ont permis de mettre en avant la production suisse dans un pays clé pour les milieux artistiques suisses.

Pro Helvetia continue de collaborer de manière intense avec ses différents partenaires institutionnels (Office fédéral de la culture, Musée national suisse, Présence Suisse, Direction du développement et de la coopération mais aussi la Conférence des villes en matière culturelle et la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles) et contribue ainsi à développer une politique culturelle efficiente et ciblée.

La fondation a comme prévu compensé le report de bénéfices des années précédentes et clôt la période financière 2012-2015 sur un résultat équilibré. Les frais administratifs ne dépassent pas l'objectif du Conseil fédéral fixé à 15%.

En matière de personnel, la part de collaborateurs de Suisse romande a baissé à 21,6 %, alors que celle des collaborateurs venant du Tessin a augmenté à 12,3 %. De manière réjouissante, la parité entre les sexes est atteinte au niveau des trois échelons de direction.

Chiffres clefs	2015	2014
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio. CHF)	36	36
Bénéfice net (mio. CHF)	0	0,09
Total du bilan (mio. CHF)	21	23
Part du capital propre en %	3,0	36,1
Effectif du personnel (ETP)	69,3	67,7

Chiffres clefs spécifiques sur la fondation

Requêtes examinées	3 654	3 904
Part des réponses positives	52,3	48,4
Frais administratifs selon ZEWO	14,0	12,3
Part des fonds destinés aux échanges avec l'étranger en %	62,7	63,1
Subside par projet (Ø en CHF)	14 100	13 900

Subside de la Confédération et recettes des émoluments

Subside Confédération (mio. CHF)	35	35
Émoluments (mio. CHF)	0	0

A. Réalisation des objectifs en 2015*

1. Priorités stratégiques

Pro Helvetia promeut les échanges culturels entre les régions du pays et avec d'autres pays et favorise l'accès des artistes suisses à de nouvelles régions du monde et à de nouveaux marchés. Elle intègre dans son portefeuille les nouvelles tâches que la Loi sur l'encouragement de la culture lui a attribuées et met en œuvre les thèmes transversaux du Message sur la culture («Culture numérique», «Traditions vivantes»).

En Suisse, Pro Helvetia a, par des contributions à des projets ou à la création d'œuvres, soutenu en 2015 quelque 1 270 projets culturels dans tout le pays. Elle a encouragé les échanges culturels entre les régions à la fois par des aides à des projets (p. ex. séries de concerts, expositions, tournées, traductions, tournées de lecture) et par le biais de conventions pluriannuelles de prestations. Elle a de plus apporté son expertise à des initiatives au-delà des frontières linguistiques telles que le Forum

*Objectifs stratégiques:

www.prohelvetia.ch/fileadmin/user_upload/customers/prohelvetia/Die_Stiftung/Dokumente/Reglemente/Reglemente_FR/Objectifs_strategiques_2012-2015_def_FR_01.pdf

Danse ou le Forum Culture et Économie, placé un accent sur le renforcement de l'offre culturelle en-dehors des grandes agglomérations et mis en œuvre son initiative «Diversité culturelle dans les régions» lancée l'année d'avant en étroite collaboration avec les villes et les cantons (voir ci-dessous «Traditions vivantes»). Ses activités à l'intérieur du pays ont été une contribution importante à la cohésion sociale en même temps qu'elles facilitaient l'accès à la culture aussi bien dans les centres urbains tels que Genève, Lausanne, Bâle, Zurich, Berne ou Lucerne, que dans les régions rurales comme le Val Verzasca, Scuol et Leytron.

À l'étranger, Pro Helvetia a permis en 2015, par ses subsides, ses mesures de promotion internationale et ses initiatives propres (programmes d'échanges et permanences), plus de 3 500 événements culturels suisses dans 108 pays, de Montréal au Cap et de Milan à Tokyo. Ses permanences (Paris, Rome/Milan/Venise, San Francisco, New York, Le Caire, Johannesburg, New Delhi et Shanghai) ont joué un rôle clef pour diffuser activement la création artistique suisse. Un élément majeur a été en 2015 le programme mis sur pied pour les 30 ans du Centre culturel suisse de Paris. Durant plusieurs mois, il a présenté un aperçu diversifié de la création suisse, lui assurant un large écho médiatique en Suisse et à l'étranger.

Afin d'établir de nouveaux réseaux, Pro Helvetia a conduit en 2015 deux programmes d'échanges culturels, l'un avec la Russie et l'autre avec la Lombardie. Lancé il y a deux ans, «*Swiss Made in Russia*» a permis en 2015 d'organiser, en collaboration avec des partenaires locaux, quelque 450 manifestations dans de grands centres urbains tels que Moscou ou Saint-Pétersbourg ou dans des villes plus modestes de l'Oural à Vladivostok. Ces activités ont aidé à consolider la coopération avec des programmeurs de renom sur place et à renforcer encore le dialogue instauré entre les acteurs culturels des deux pays. Le résultat positif de l'évaluation (compte tenu de l'avis du DFAE au sujet de l'évolution politique) a incité le conseil de fondation à prolonger le programme d'un an en vue de l'ouverture début 2017 d'un bureau de liaison. Dans le sud de la Suisse, le programme «*Viavai – Contrabbando culturale Svizzera-Lombardia*» lancé en automne 2014 a, jusqu'à fin 2015, présenté quelque 160 manifestations culturelles touchant toutes les disciplines au public de Lombardie, des cantons du Tessin et du Valais, des villes de Zurich et de Genève ou vivant le long de la route du Gothard. On peut mesurer le succès de Viavai au fait que les cantons du Tessin et du Valais et la Lombardie, partenaires du programme, veulent poursuivre la collaboration transfrontalière entre les institutions et les acteurs culturels des deux pays au-delà de la conclusion du programme en décembre 2015.

Chaque année, les Biennales de Venise attirent l'attention des milieux internationaux de l'art et de l'architecture.

L'artiste Pamela Rosenkranz, qui a grandi à Altdorf, a représenté la Suisse à la 56^e Biennale d'art de Venise. Plus de 500 000 visiteurs ont découvert sa création «Our Product» présentée dans le Pavillon suisse. Le second relais de la présence suisse à Venise, le Salon Suisse installé dans le Palazzo Trevisan propriété de la Confédération, a été consacré au mouvement Dada qui fêtait son centenaire. La participation suisse à la *Quadriennale de Prague*, dont Pro Helvetia était pour la première fois responsable, a marqué les esprits avec une installation mémorable sur ce lieu chargé d'histoire qu'est la place Venceslas et a obtenu la médaille d'or dans la catégorie «Best Performance Design Foto» grâce aux travaux photographiques de l'artiste Iren Stehli.

Pro Helvetia a mené en 2015 une étroite collaboration avec des multiplicateurs et festivals importants pour la promotion de l'art et de la culture suisses. À l'étranger, elle est entre autres parvenue à instaurer une coopération à long terme avec le Huddersfield Contemporary Music Festival, un des principaux festivals européens de musique contemporaine. Elle a envoyé sa série de premières monographies «Collection Cahiers d'Artistes» en tournée dans le monde, avec des étapes notamment à New York et Tokyo, en même temps qu'elle la rendait accessible indépendamment du lieu et de l'heure en lançant la plateforme en ligne www.cahiers.ch. En Suisse, 180 organisateurs internationaux, un nombre record, ont répondu à l'invitation de Pro Helvetia aux Journées suisses de la danse, où ils ont pu découvrir les tout derniers développements de la danse suisse.

De concert avec des organisations partenaires expérimentées, Pro Helvetia a créé pour la promotion de la relève un éventail d'instruments allant de l'accompagnement et du mentorat à des offres de réseautage et de promotion et à des possibilités de se présenter ou produire. Ces mesures ont été ancrées avec succès en 2015. Les appels à candidatures pour des séjours en résidence dans des institutions de renom comme la Rijksakademie d'Amsterdam ont rencontré un grand intérêt, de même que p. ex. l'initiative d'échanges Swiss Diagonales Jazz, qui a permis à 10 jeunes groupes de se produire dans 21 clubs réputés de trois régions linguistiques. Le soutien à des projets de la relève dans les espaces d'art («off-spaces») et galeries a également engrangé de premiers succès, débouchant notamment sur une exposition supplémentaire.

Pro Helvetia avait organisé, en étroite consultation avec des praticiens chevronnés et des experts de l'économie et des hautes écoles, un concours pilote pour la promotion de la relève en design. Les milieux spécialisés invités et un large public ont pu en apprécier les projets vainqueurs tant au Designers' Saturday international de Langenthal qu'au Design Day d'Art Basel. Le Design Day est une initiative conjointe des quatre acteurs nationaux de la promotion publique et privée du design en Suisse (OFC,

Pro Helvetia, Creative Hub d'Engagement Migros, Prix Design Suisse) dans le cadre de l'«Encouragement coordonné du design en Suisse».

Pro Helvetia soutient de plus la *médiation artistique* (art. 19 LEC), qui veut rapprocher les œuvres d'art et les productions artistiques des catégories les plus diverses de la population. En tant que fondation nationale, Pro Helvetia se concentre sur le soutien à des projets contribuant par leur approche novatrice au développement constant de la pratique de la médiation partout en Suisse, ou impliquant différentes régions du pays. En 2015, elle a ainsi accordé un subside à la mise en place d'un réseau national de compétences en médiation musicale et soutenu le colloque sur la médiation littéraire entre Suisse romande et France qui s'est tenu dans le cadre du festival Livres sur les quais à Morges.

Pour le thème transversal «*Culture numérique*», Pro Helvetia a agi au point de rencontre entre art, science et technologie. Son levier essentiel a été «*Mobile. In Touch with Digital Creation*», programme d'impulsion de trois ans soutenant tant le développement et la création de projets interactifs et transmédiés que leur promotion et diffusion internationales. La fondation a lancé dans ce but différents appels à candidatures. Les projets déposés en 2015 pour le second «*Call for Transmedia Projects*» (en collaboration avec l'OFC, les Journées de Soleure et la Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel [FOCAL]) ont montré toute la diversité d'une création transmédia suisse qui va de séries internet et de récits interactifs à des jeux mobiles et à des films. Le «*Call for Projects: Swiss Games*» (2014/15) a fortement contribué à établir la marque «*Swiss Games*» en soutenant des projets de jeux de grande valeur artistique et qui utilisent les nouvelles possibilités technologiques dans un esprit créatif et novateur. Des délégations suisses ont pris part en 2015 à d'importants salons et colloques du monde entier, ainsi au principal événement mondial du genre qu'est la Game Developers Conference de San Francisco, au Tokyo Game Show ou, pour la toute première fois, à la Gamescom de Cologne. Les jeux suisses ont remporté en 2015 plus de distinctions et nominations que jamais, ainsi, entre bien d'autres, le Deutsche Entwicklerpreis Innovation, l'European Independent Game Award Grand Prize ou le Swiss ICT Newcomer Award. Les résultats de ce travail de mise en place se sont traduits par un large écho médiatique, au niveau national comme international.

L'appel lancé pour des «*Projets de coopération interdisciplinaires*» a lui aussi débouché en 2015 sur des résultats concrets. Quatre projets exemplaires dans le domaine des Nouveaux médias et des Nouvelles technologies élaborés conjointement par des institutions suisses des arts, de la recherche et des sciences ont pu être réalisés en 2015, parmi lesquels «*Poetics and Politics of Data*»,

exposition d'inspiration interdisciplinaire autour du maniement créatif de grandes quantités de données.

S'agissant du second thème transversal, «*Traditions vivantes*», l'élément cardinal a été en 2015 la mise en œuvre de l'initiative «*Diversité culturelle dans les régions*» que Pro Helvetia avait lancée en collaboration avec les cantons et les villes. Une préoccupation essentielle de cette initiative est d'entretenir et renforcer l'offre culturelle régionale. Les projets sélectionnés illustrent de façon exemplaire les instruments et champs d'action possibles. L'éventail va d'un programme de séjours en résidence au Festival de photographie de Sonogno dans le Val Verzasca à une analyse du rôle de l'art sur l'image d'un village tel que Leytron en Valais ou à une réflexion interdisciplinaire sur la culture architecturale dans la commune engadinoise de Scuol.

2. Objectifs financiers

Pro Helvetia agit en gestionnaire d'entreprise soucieuse des résultats et applique les mécanismes de contrôle requis. Elle présente un résultat équilibré sur l'entier de la période couverte par les objectifs stratégiques.

Rentabilité (Objectif 3.1)

Pour son quatrième exercice depuis l'entrée en vigueur de la LEC, Pro Helvetia obtient à nouveau un résultat réjouissant sous l'angle financier et opérationnel. Divers travaux exigeants du point de vue administratif se sont certes accumulés en 2015, tels que les préparatifs pour le passage à la nouvelle période de financement (Message culture 2016-2020, nominations, objectifs stratégiques 2016-2020 y c. indicateurs, etc.) ou la vérification et l'ancrage définitif de nouveaux instruments introduits par étapes depuis 2012. La fondation n'en est pas moins parvenue en 2015, malgré la vérification et adaptation de quelques rubriques du transfert de coûts selon les normes ZEW0, à contenir son taux de frais administratifs à 14,0 %, restant ainsi à nouveau au-dessous des 15,0 % que le Conseil fédéral lui a fixés comme objectif stratégique. Elle a en outre approfondi son système de contrôle interne SCI et participé pour la première fois au rapport sur la gestion des risques menée par le Département et la Confédération.

Résultat de l'exercice (Objectif 3.2)

Comme pour les exercices précédents, Pro Helvetia se base en 2015 sur les normes comptables IPSAS en matière de reddition des comptes. A cause des taux d'intérêts actuellement très bas, la fondation a dû augmenter la provision «*Engagement en matière de prévoyance*» selon la norme IPSAS 25. D'entente avec AON Suisse, cette augmentation a été directement saisie sur le capital propre (-4,5 mio.). Cette charge est la cause principale de la diminution de la quote-part des

fonds propres de la Fondation à 3,0 % (2014 : 36,1 %). Le deuxième facteur exceptionnel a été l'amortissement complet de l'immeuble du CCSP (-2,8 mio) encore dans le cours de l'année 2015, son transfert de propriété à l'OFCL étant prévu en 2016. La fondation a comme prévu compensé le report de bénéfices des années précédentes et clôt la période financière 2012-2015 sur un résultat équilibré.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Pro Helvetia poursuit une politique du personnel progressive et responsable, en accordant une importance particulière à l'égalité des chances et au plurilinguisme. Dans la mesure de ses possibilités, elle fournit des places appropriées d'apprentissage et de stage et harmonise avec le DFAE les conditions d'engagement dans ses antennes extérieures.

La part de collaboratrices et collaborateurs provenant des régions latines est restée stable en 2015: 21,6 % de Suisse romande (2014: 22,6 %), 12,3 % du Tessin (2014 : 12,9 %), auxquels est venue s'ajouter une collaboratrice romanche (correspondant à 1,5 %; 2014: 0 %). La répartition du personnel selon le sexe correspond environ à celle de l'exercice précédent avec 66,3 % de femmes (2014: 63,6 %) et 33,7 % d'hommes (2014: 36,4 %). Les sexes sont à égalité aux deux premiers échelons de direction, tandis que le troisième échelon (3 personnes) est occupé exclusivement par des hommes. Si l'on considère l'ensemble des trois échelons de direction, la répartition selon le sexe est équilibrée. Pro Helvetia forme depuis neuf ans des apprentis employés de commerce et offre chaque année cinq places de stage.

La politique que Pro Helvetia mène en matière de personnel est définie dans la CCT et dans les directives de politique du personnel. Elle est basée sur le respect, la tolérance et la confiance et met l'accent sur le goût de l'effort. Les collaboratrices et collaborateurs de la fondation ont une fois par année des entretiens de qualification déterminants pour le salaire et lors desquels on convient d'objectifs pour l'année suivante. Pro Helvetia attache de l'importance au perfectionnement continu de son personnel. Elle emploie et promeut son personnel – et en exige des résultats – de manière à ce qu'il puisse développer ses capacités professionnelles et sociales et remplir ses tâches de façon ciblée et économique.

La limitation à dix ans de la durée de fonction pour les cadres (décidant de l'octroi de subsides à des acteurs culturels) a été appliquée pour tous les nouveaux engagements. Le processus d'harmonisation avec le DFAE des conditions d'engagement des collaboratrices et collaborateurs locaux du réseau extérieur (notamment en Chine et Inde) s'est poursuivi pendant l'exercice 2015.

4. Coopérations et participations

Pro Helvetia pratique une politique d'encouragement coopérative et subsidiaire, en se concertant avec la Confédération, les cantons et les villes. Pour ses activités à l'étranger, elle suit les principes d'information, de coordination et de coopération fixés dans la convention sur le travail culturel à l'étranger conclue le 09.12.2011 entre le DFI et le DFAE.

L'OFC et Pro Helvetia ont continué à optimiser la répartition des tâches entre eux, p. ex. en matière de diffusion des prix et distinctions à l'étranger. La fondation a poursuivi en 2015 ses échanges réguliers avec les associations professionnelles et avec la Communauté d'intérêt pour la culture populaire.

Pro Helvetia a en 2015 collaboré régulièrement avec les représentations suisses à l'étranger et utilisé le potentiel de synergies avec Présence Suisse, p. ex. à l'occasion du Festival photographique d'Arles. Dans les domaines du design et des médias numériques interactifs, elle a cherché les échanges en particulier avec swissnex, Switzerland Global Enterprise et la Commission pour la technologie et l'innovation. Elle a eu des rencontres régulières avec le DFAE dans le cadre de la séance de coordination «Quartett» (DFAE/DFI). Elle a de manière ciblée réalisé avec diverses représentations suisses des coopérations pour des projets particuliers, permettant p. ex. un point fort suisse au Huddersfield Contemporary Music Festival ou lors du Swiss Ambassador's Award.

La fondation a aussi entretenu en 2015 des échanges réguliers avec la DDC. Le mandat que la DDC lui confie en Afrique australe court jusqu'à la fin 2017.

B. Rapport de l'organe de révision

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a contrôlé les comptes annuels 2015 de Pro Helvetia et les a estimés conformes dans son rapport daté du 07.03.2016. Il recommande de les approuver.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le conseil de fondation a proposé au Conseil fédéral d'approuver le rapport de gestion 2015 avec l'annexe sur les comptes annuels 2015, de prendre connaissance du rapport de révision du CDF et de donner décharge au conseil de fondation pour l'exercice 2015.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 20.04.2016, le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion de la fondation Pro Helvetia et l'annexe sur les comptes annuels 2015, a pris acte du rapport de l'organe de révision et du rapport du conseil de fondation de Pro Helvetia sur la réalisation des Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour 2015, et a donné décharge aux membres du conseil de fondation pour l'exercice 2015.

Appréciation des résultats de 2015 en bref

Les objectifs stratégiques définis dans le mandat de prestations 2011-2015 et concrétisés dans le contrat de prestations 2015 ont été largement atteints.

Le traitement au parlement de la loi sur les produits thérapeutiques s'est terminé avec succès lors de la session de printemps 2016 et Swissmedic y a participé en livrant des contributions de qualité. Le Conseil fédéral a décidé de prolonger le mandat de prestations de Swissmedic jusqu'à fin 2018.

Une fois de plus, il convient de saluer le respect des délais pour les procédures d'autorisation de mise sur le marché qui a continué de progresser à 98.3 %. L'optimisation et le développement des processus internes et des systèmes informatiques se sont poursuivis.

Sur le plan international, un accord a été signé en février avec la China Food and Drug Administration (CFDA). En juillet, un Memorandum of Understanding avec l'Agence européenne des médicaments (EMA) et la Direction générale Santé et sécurité alimentaire (DG SANTÉ) de la Commission européenne a également été signé.

Le dialogue initié en 2014 avec des associations de patients et de consommateurs s'est poursuivi en 2015 avec une réunion trimestrielle.

Le renforcement de la surveillance des organes d'évaluation de la conformité des dispositifs médicaux s'est poursuivi en 2015. Les efforts seront poursuivis.

Outre l'activité liée aux poursuites pénales à proprement parler, Swissmedic a développé un concept qui permet à partir de 2016 aux journalistes enregistrés de consulter les décisions de l'institut relevant du droit pénal administratif.

L'exercice 2015 se termine sur un résultat positif de 1 million de francs. Swissmedic retrouve ainsi les chiffres noirs grâce à la hausse des émoluments de procédure pour les autorisations et grâce à des économies réalisées notamment dans les dépenses de personnel. Les réserves se montaient à 1 million également.

Sur le plan de la politique du personnel, Swissmedic continue d'investir de manière importante et reste un employeur attractif. Il a poursuivi avec succès ses efforts en vue d'augmenter la représentation des minorités linguistiques.

Chiffres clés	2015	2014
---------------	------	------

Chiffres financiers et ressources humaines

Chiffre d'affaires (mio. CHF)	90,9	87,5
Bénéfice / perte net(te) (mio. CHF)	1,0	-1,2
Total du bilan (mio. CHF)	112,1	107,5
Part des fonds propres en % ¹	13,5	19,7
Effectifs (équivalents plein temps)	352,1	356,1

Chiffres clés propres à l'institut

Nombre de demandes d'autorisation de mise sur le marché	13 063	13 356
Respect des délais (en %)	98,3	97,5
Nombre d'autorisations d'exploitation	3 662	3 415
Nombre d'annonces de vigilance	11 241	9 893
Nombre de procédures de contrôle du marché, dispositifs médicaux	361	205
Nombre de procédures pénales engagées	18	32

Contribution fédérale et émoluments

Contribution fédérale (en mio. de CHF)	13,9	13,9
Émoluments (en mio. de CHF)	75,5	73,3

¹ La part des fonds propres en % est présentée sans gains/pertes actuariels (IAS 19). En tenant compte de l'IAS 19 (engagements de prévoyance), les fonds propres s'élèvent à -10,1 millions et la part des fonds propres à -9.1% (c.f. ch. A2).

A. Atteinte des objectifs en 2015*

1. Priorités stratégiques (chapitre 9.2 du MP)

Participer activement aux modifications de lois et d'ordonnances prévues dans le domaine des produits thérapeutiques

La participation active de Swissmedic, en sa qualité d'autorité compétente, s'est concentrée sur le projet de révision de la loi sur les produits thérapeutiques et sur la ratification de la Convention Médicrime du Conseil de l'Europe. Pour ces deux projets de textes législatifs, l'institut a livré des contributions de qualité et respecté les délais qui lui étaient impartis.

* Objectifs stratégiques : Mandat de prestations 2011-2015 : www.swissmedic.ch/ueber/00131/00548/index.html?lang=fr

Informer activement le public au sujet des produits thérapeutiques

En 2015, Swissmedic a répondu à près de 7200 demandes du grand public et des professionnels, dont les deux tiers portaient sur des médicaments et un tiers concernait des dispositifs médicaux. S'agissant des médias, des réponses ont été apportées à 474 demandes (p. ex. concernant la sécurité des pilules contraceptives ou les risques liés aux médicaments illégaux).

Swissmedic informe régulièrement les professionnels et le grand public des nouveaux risques liés aux produits thérapeutiques et de risques particuliers par des publications sur son site Internet. En 2015 et suite à l'achèvement de la procédure de réexamen de 84 pilules contraceptives autorisées, l'institut a informé au sujet des adaptations des informations sur les médicaments concernés et de l'importance de procéder à des examens médicaux préalables soigneux en vue du choix du moyen de contraception adapté. En 2015, l'importation de 22 médicaments dans une présentation étrangère a également été approuvée suite à des difficultés de livraison, et une publication est parue à ce sujet.

Swissmedic a par ailleurs publié un avertissement public de sécurité dans 622 cas concernant des dispositifs médicaux afin d'informer les professionnels comme les utilisateurs (p. ex. retraits de produits défectueux, erreurs / corrections de l'information sur le produit ou informations importantes sur l'emploi correct de dispositifs médicaux ou de tests). Ces publications paraissent chaque semaine et il est possible de s'y abonner, comme c'est le cas pour de nombreuses autres informations sur le site Internet.

S'établir en tant qu'autorité digne de confiance sur le plan national

Le groupe de travail fondé en 2014 avec des associations de patients et de consommateurs a poursuivi son travail en 2015 et s'est réuni tous les trimestres. Différents thèmes prioritaires réglementaires ont été discutés, comme les exigences relatives à l'autorisation de mise sur le marché et à la procédure d'autorisation de biosimilaires, les bases légales et les caractéristiques de l'information destinée au patient ainsi que la loi relative à la recherche sur l'être humain. En 2015, Swissmedic a organisé 12 manifestations sur des thèmes d'actualité. À souligner tout particulièrement dans ce contexte, le symposium international sur la transparence et la célébration du 150^e anniversaire de la Pharmacopée suisse (recueil officiel des médicaments). Le dialogue avec les associations industrielles s'est poursuivi ; de même, l'étude de benchmarking menée conjointement pour la première fois en 2014 avec l'industrie a été réitérée en 2015. Les résultats fournissent des enseignements précieux à la fois pour les entreprises et Swissmedic.

Intensifier la collaboration internationale

En 2015, des coopérations ont été nouées avec deux partenaires d'importance stratégique, ce qui a permis

d'étendre significativement le réseau de partenariats bilatéraux. En février, le chef du DFI a signé un accord avec la China Food and Drug Administration (CFDA), qui porte à la fois sur des produits thérapeutiques et sur des catégories de produits relevant de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). En juillet, le DFI a signé avec Swissmedic en tant qu'autorité d'exécution une convention avec l'Agence européenne des médicaments (EMA) et la Direction générale Santé et sécurité alimentaire (DG SANTÉ) de la Commission européenne. Cette convention a pour objet de permettre l'échange d'informations non publiques sur la sécurité, la qualité et l'efficacité des médicaments afin d'améliorer la protection de la santé publique. Fin 2015, Swissmedic et la Fondation Bill et Melinda Gates ont signé une convention de subvention (Grant Agreement) d'une durée de trois ans. Cette convention a permis de concrétiser les projets grâce auxquels Swissmedic et la Fondation, mais aussi la DCC et l'OMS, souhaitent renforcer les systèmes réglementaires en Afrique australe et y améliorer ainsi l'accès aux interventions médicales. Les activités de surveillance des dispositifs médicaux ont à nouveau inclus en 2015 des inspections de ce que l'on nomme les organismes d'évaluation de la conformité dans l'UE.

Maintenir le niveau de qualité des autorisations d'exploitation et des inspections d'exploitation

Avec la révision de la loi sur les épidémies (LEp), Swissmedic va endosser la responsabilité (inspection et autorisation) de près de 200 laboratoires cliniques, responsabilité qui relevait auparavant de l'OFSP. À la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi (le 1er janvier 2016), Swissmedic est prêt à assumer entièrement cette tâche.

Les autorisations de mise sur le marché des médicaments sont octroyées dans le but d'améliorer systématiquement, à qualité constante, la transparence, l'efficacité (optimisation des processus) et la cohérence (égalité de traitement des parties prenantes et des procédures)

L'optimisation et le développement des processus internes et des systèmes informatiques se sont poursuivis. Grâce à l'introduction du nouveau système de gestion électronique des documents, le traitement des demandes d'autorisation est très largement dématérialisé, ce qui permet de réduire de façon significative la quantité de travail requise et les durées de traitement. L'ensemble du potentiel de gain en efficacité et d'automatisation n'est cependant pas encore entièrement épuisé. Les projets de mise en place des optimisations supplémentaires sont en cours.

Dans le secteur Mise sur le marché, le principal enjeu reste le respect des délais pour tous les types de demandes sans compromettre la qualité des tâches d'expertise. Le secteur Mise sur le marché reçoit plus de 13 000 demandes par an. Le respect des délais dans le secteur Mise sur le marché pour les demandes de première autorisation de médicaments novateurs s'est élevé à 96 % (100 % pour les demandes portant sur des médicaments contenant de nouveaux principes actifs), contre

82 % pour les demandes de première autorisation de médicaments non novateurs. Le respect des délais total s'est élevé à 98,3 % (cv. tableau au début). L'optimisation des directives concernant la procédure avec annonce préalable (PAP) a permis d'améliorer les processus et la transparence. Le délai d'avis préliminaire a été raccourci et les modalités de passage de la procédure rapide d'autorisation (PRA) à la PAP ont été facilitées - deux mesures découlant des expériences des parties prenantes et de Swissmedic accumulées durant la phase pilote de deux. En outre, les directives applicables à l'autorisation simplifiée de produits radiopharmaceutiques ont été adaptées suite à la révision de l'Ordonnance sur l'autorisation simplifiée de médicaments et l'autorisation de médicaments sur annonce (OASMéd) et actualisées à l'aune des dernières connaissances scientifiques et techniques disponibles. Au total, 7 nouvelles demandes ont été déposées pour des procédures avec annonce préalable ; 6 autorisations ont été octroyées dans le cadre de cette procédure.

Optimiser et perfectionner les processus, les structures et les systèmes de vigilance

La plate-forme d'annonce électronique d'effets secondaires liés à des médicaments, lancée en octobre 2014, fonctionne sans problème, mais a toutefois été utilisée de façon encore hésitante en 2015 par les entreprises pharmaceutiques et les professionnels. À peine environ deux tiers des annonces ont été transmises par voie électronique, dont la majorité par le portail de grandes entreprises.

Le système central VigiFlow, développé depuis 2002 et utilisé pour le traitement et l'échange d'annonces de vigilance, et qui sert également à l'échange de données avec l'OMS, ne satisfait plus aux exigences actuelles et doit être remplacé. Un projet a été initié dans ce sens.

S'agissant des dispositifs médicaux, le nombre de déclarations d'incidents graves (p. ex. pour des implants) a augmenté d'environ 15 %, pour dépasser les 2700. L'amélioration de la coordination internationale s'est poursuivie en 2015 pour une identification plus rapide de problèmes de sécurité propres aux produits. Les nouveaux cas ainsi que les analyses et mesures correctrices qui s'imposent sont discutés dans le cadre de conférences téléphoniques mensuelles avec les autorités de surveillance européennes. La révision de la réglementation en cours pour ces produits en Europe doit s'accompagner d'une refonte de la base de données européenne EUDAMED, à laquelle la Suisse a accès. Cette procédure nécessitera également des modifications d'envergure des systèmes de Swissmedic.

Procéder à un contrôle du marché sur la base de la gestion des risques, en mettant l'accent sur la réduction des risques pour la santé

Des contrôles efficaces et organisés par les autorités, ainsi que la mise en œuvre de mesures correctrices sont essentiels pour améliorer la sécurité des produits. S'agissant des activités de contrôle, Swissmedic travaille en étroite collaboration avec les autorités cantonales à

l'échelle nationale et avec d'autres autorités de contrôle des produits thérapeutiques à l'échelle internationale.

Quiconque distribue des dispositifs médicaux en Suisse doit en assurer la conformité. Swissmedic réceptionne les déclarations concernant des présomptions de non-conformité, leur attribue une priorité, prend les mesures correctrices qui s'imposent selon les risques et surveille leur mise en œuvre. En 2015, le nombre de déclarations concernant des présomptions de non-conformité de dispositifs médicaux a augmenté de 50 %. Cette situation a nécessité un tri plus strict et une augmentation du seuil d'intervention. Swissmedic a ordonné des mesures correctrices dans 182 cas. Le déroulement plus efficace des processus a permis de mener 361 procédures à terme en 2015. Le renforcement de la surveillance des organes d'évaluation de la conformité des dispositifs médicaux s'est également poursuivi en 2015, avec notamment des inspections internationales. Swissmedic a également mené 8 inspections de produits spécifiques auprès d'entreprises.

Dans le domaine des médicaments, 679 annonces de défauts de qualité ont été réceptionnés en 2015, soit une augmentation d'environ 10 % par rapport à l'exercice précédent. La Suisse était concernée dans 454 cas et des mesures correctrices ont dû être ordonnées, alors qu'un retrait des lots concernés a dû être mené pour 28 médicaments. Les professionnels ayant été livrés ont été informés par circulaires et la population par une publication sur le site web.

Respecter les exigences posées par la législation sur les produits thérapeutiques au moyen de poursuites pénales menées efficacement en fonction du degré de gravité des risques et en sanctionnant les atteintes criminelles à la sécurité des produits thérapeutiques

La charge de travail dans le domaine pénal est restée constante par rapport à l'exercice précédent, du fait de travaux d'enquête d'envergure dans des enquêtes pénales complexes déjà en cours. Outre l'activité liée aux poursuites pénales à proprement parler, Swissmedic a développé un concept qui permet à partir de 2016 aux journalistes enregistrés de consulter les décisions de l'institut relevant du droit pénal administratif. Swissmedic entend ainsi créer de la transparence et renforcer le rôle préventif global et spécifique de ses décisions. Par ailleurs, l'institut applique avec ce concept l'art. 30, al. 3 de la Constitution fédérale, qui stipule que les prononcés de jugement doivent être rendus publics.

2. Objectifs financiers

Le compte de résultats 2015 se clôture sur un résultat positif. Le bénéfice est de 1 million de francs, pour des recettes d'un peu plus de 90,8 millions et des charges de près de 89,8 millions. Du côté du compte de résultats global, les gains actuariels (IAS 19) fournissent un résultat de 3,7 millions. Dans le bilan, les provisions pour engagements résultant de la Caisse de pensions augmentent de près de 200 000 francs pour atteindre 71,0 millions. Les pertes actuarielles cumulées diminuent de 2,7 millions et

s'élèvent désormais à moins 25,6 millions, pour moins 10,1 millions pour les fonds propres. Ce résultat négatif des fonds propres est à mettre sur le compte de la réglementation comptable introduite par l'IAS 19. La pérennité de l'activité opérationnelle de Swissmedic (principe « going concern ») ainsi que sa solidité financière et sa capacité de remplir sa mission ne s'en trouvent donc pas affectées. Fin 2015, Swissmedic dispose de réserves à hauteur d'un peu plus de 1 million.

Le budget 2016 et la planification à moyen terme pour la période 2017 – 2019 prévoient des clôtures positives chaque année (bénéfices entre 2,3 millions et 3,2 millions de CHF), ce qui permettra en principe de reconstituer les réserves dans les années à venir.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Swissmedic est perçu comme un employeur attrayant et concurrentiel. Les postes vacants peuvent être pourvus par des personnes aux qualifications adaptées. Le taux de rotation du personnel (résiliation de contrats de travail) s'élève à 5,2 % pour la période sous revue.

Swissmedic investit massivement dans le développement du personnel et dans la formation continue afin d'atteindre les objectifs de l'entreprise. La gestion des connaissances, le modèle de carrière spécialisée et maintenant aussi la gestion des talents constituent des éléments importants pour le développement du personnel. L'institut propose des places d'apprentissage en laboratoire pour laborantins en chimie ou en biologie (5 places). Les étudiants peuvent effectuer des stages dans différents secteurs et divisions (5 stages pour la période sous revue).

Comme l'année précédente, la part des collaborateurs germanophones a diminué. Fin 2015, 85,1 % des collaborateurs étaient de langue maternelle allemande, 12,2 % de langue maternelle française et 2,7 % de langue maternelle italienne. Les collaborateurs bénéficient de différentes mesures de promotion de leurs compétences linguistiques (p. ex. cours de langues en interne, tables rondes linguistiques).

4. Accords de coopération et participations

S'agissant de l'enregistrement et de l'évaluation des annonces d'effets indésirables de médicaments, Swissmedic a mis en place un réseau de pharmacovigilance avec six centres régionaux (hôpitaux universitaires de toutes les régions du pays, ainsi que l'hôpital régional du Tessin). Cette collaboration est constructive, puisqu'elle permet de tirer parti des connaissances pharmacologiques des hôpitaux universitaires lors de la première évaluation des annonces et qu'elle assure aux professionnels qui transmettent ces annonces qu'ils disposent d'un interlocuteur régional.

La collaboration avec les services d'inspection cantonaux est bien rodée et harmonieuse. Tous les services d'inspection sont accrédités ISO 17020, ce qui garantit des procédures uniformes dans toute la Suisse.

Dans le cadre de la convention de prestations bien établie qui lie l'institut et l'OFSP en matière d'inspections, Swissmedic réalise des prestations techniques concernant les transplants et les laboratoires de diagnostic, qui sont des activités soumises à la surveillance étatique de l'OFSP.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (Contrôle fédéral des finances, CDF), qui a procédé à l'audit des comptes annuels de Swissmedic (conformément à l'art. 74, let. a LPTh) et les a jugés conformes, recommande d'approuver lesdits comptes.

Le CDF a également vérifié le rapport sur l'exécution du mandat de prestations et du contrat de prestations (art. 74, let. b LPTh), et ses conclusions sont là encore favorables.

C. Prise de position du Conseil fédéral

Le rapport 2015 de Swissmedic a été élaboré selon le cadre fixé (loi sur les produits thérapeutiques, mandat de prestations 2011-2015), qui prévoit que les compétences du propriétaire, et notamment celles relatives à l'élaboration des rapports, sont attribuées au DFI.

Le chef du DFI a pris connaissance du rapport et des comptes 2015 de Swissmedic, ainsi que du rapport de l'organe de révision, qui porte sur la vérification des comptes et le respect du mandat et du contrat de prestations. Il a, sur la base de ces documents, donné décharge au Conseil de l'institut pour l'année 2015.

D. Autres communications importantes

Le Conseil fédéral a renouvelé le Conseil de l'Institut en nommant Madame Vincenza Trivigno le 4 décembre 2015. La candidature de Vincenza Trivigno qui est italo-phonie a été proposée par la Conférence suisse des directrices et des directeurs cantonaux de la santé (CDS) en remplacement de Monsieur Markus Dürr.

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)

Internet: www.ipi.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Établissement de la Confédération

Conseil de l'Institut: Felix Hunziker-Blum (prés.), Roman Boutellier, François Curchod, Jean-Pierre Maeder, Vincenzo Pedrazzini, Matthias Ramsauer (SG DFJP), Beatrice Renggli, Sara Stalder, Evelyn Zwick

Directeur: Roland Grossenbacher (jusqu'au 31.5.2015), Catherine Chammartin (à partir du 1.11.2015)

Révision externe: Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2015 en bref

Une législation spéciale détaillée régleme les *prestations à caractère monopolistique* fournies par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), dont la charge de travail dépend exclusivement du nombre de requêtes. Le Conseil fédéral ne fixe pas d'objectifs stratégiques au-delà de ceux prévus dans le mandat de prestations conféré par la loi. Dans le domaine des marques, les demandes d'enregistrement ont atteint un nouveau sommet, tandis que les demandes de prolongation de la protection ont aussi augmenté. Le délai d'examen d'une demande d'enregistrement d'une marque comportant des termes issus de la banque de données de l'IPI est de six jours ouvrés. Concernant les brevets, les enregistrements nationaux ont légèrement augmenté. Les experts ont pu, cette année encore, accroître nettement le nombre de dossiers traités.

En ce qui concerne les *tâches ministérielles*, l'IPI était chargé de préparer une consultation sur un projet de modernisation du droit d'auteur (objectif annuel du Conseil fédéral). La procédure a été ouverte le 11.12.2015. Autres priorités à l'ordre du jour, l'adoption des ordonnances d'exécution de la législation Swissness et la fixation de la date d'entrée en vigueur du paquet législatif (objectif annuel du DFJP) : le Conseil fédéral a arrêté les décisions s'y rapportant le 2.9.2015 et fixé l'entrée en vigueur du nouveau droit au 1.1.2017.

Le chiffre d'affaires des *services commerciaux* a légèrement augmenté, les coûts ont été entièrement couverts.

La hausse des taxes pour le maintien des brevets et la prolongation de la protection des marques a produit pour la première fois ses effets pendant tout un exercice comptable et permis de dégager un résultat d'exploitation de 5,7 millions. Les provisions au titre des engagements résultant de la prévoyance professionnelle ont dû être considérablement augmentées (13,8 mio) suite à un abaissement du taux d'intérêt technique, ce qui a entraîné une diminution de 8,1 millions des fonds propres.

L'organe de révision a certifié les comptes annuels sans réserve ni remarque.

Chiffres-clés	2014/15	2013/14
---------------	---------	---------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	58,8	51,2
Résultat global (mio CHF) ¹⁾	-8,1	-2,0
Total du bilan (mio CHF)	115,6	108,6
Ratio de fonds propres en %	32,1	41,7
Effectif (EPT) ²⁾	217	212

Chiffres clés spécifiques à l'établissement

Enregistrement de marques	14 351	15 168
Enregistrements internationaux de marques avec extension de la protection à la Suisse	13 794	12 602
Délivrances de brevets au niveau national	748	581
Brevets européens prenant effet en Suisse / au Liechtenstein	58 226	56 521

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérale (mio CHF)	0	0
Émoluments nets (mio CHF)	51,1	43,4

¹⁾ résultat global = résultat d'exploitation + autres résultats des gains ou pertes actuariels

²⁾ Moyenne annuelle

A. Réalisation des objectifs 2015

1. Priorités stratégiques

- *Prestations à caractère monopolistique*

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) a pour mission première de délivrer et gérer des titres de protection au sens du droit de la propriété intellectuelle (marques, brevets et designs). La fourniture de ces prestations à caractère monopolistique est régie par des dispositions matérielles détaillées figurant dans des lois et des ordonnances, qui définissent précisément la pratique en matière d'examen et la procédure applicable. La charge de travail de l'IPI dépend directement et exclusivement du nombre des demandes d'enregistrement, de prolongation de la protection et de modification du registre

des brevets. Comme l'Institut ne peut pas influencer l'évolution du nombre de ces demandes et vu, de plus, que le montant des émoluments exigibles est soumis à l'approbation du Conseil fédéral, il n'existe qu'une marge de manœuvre restreinte pour fixer, dans le domaine des prestations à caractère monopolistique, des objectifs stratégiques allant au-delà du mandat de prestations prévu dans la loi.

Pendant l'exercice 2014/15, le nombre des demandes d'enregistrement de marques au niveau national a atteint un nouveau sommet avec 16 202 demandes (+0,9 %). Les demandes de prolongation de la protection ont aussi connu une progression sensible : plus de 11 000 marques ont été prolongées pour une nouvelle période de dix ans. En outre, quelque 22 500 mutations ont été opérées gratuitement dans les registres (transferts de marques, changements de raisons sociales, d'adresses ou de mandataires, etc.). Plus de 95 % des demandes d'enregistrement de marques sont faites par voie électronique via le portail eTrademark et près de 29 000 écrits ont été adressés par courriel à la Division des marques. Les demandes d'examen anticipé, soumises à une taxe additionnelle, sont toujours moins nombreuses. En effet, le délai de traitement des demandes d'enregistrement de marques concernant uniquement des biens et services issus de la banque de données de l'IPI est de six jours ouvrés, même sans demande de traitement accéléré.

Suite au recul enregistré en 2011/12, les demandes de brevets nationaux se sont stabilisées et ont même légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent (hausse de 2,2 %, pour un total de 2016 demandes). Il n'est toutefois pas possible d'affirmer, à ce stade, si cette tendance est liée au brevet unitaire de l'UE, qui doit être définitivement introduit en 2016. Plus de la moitié des demandes visaient, cette année encore, à garantir une date de priorité, notamment en vue de l'obtention d'un brevet européen, ce qui dispense l'IPI d'examiner le brevet. Le nombre des demandes traitées a pu être augmenté par rapport à l'exercice précédent, passant de 763 à 867, ce qui a permis de réduire à nouveau le nombre des dossiers en suspens.

Après une diminution marquée et inattendue pour l'exercice 2013/14 (801 demandes contre 1003 précédemment), le nombre de demandes relatives à des designs a de nouveau augmenté lors de l'exercice 2014/15 pour atteindre le chiffre de 833.

Une analyse commandée par l'IPI dans le cadre de ses activités de surveillance des sociétés de gestion des droits d'auteur a confirmé que les frais administratifs de ces sociétés sont appropriés.

- *Tâches ministérielles*

En ce qui concerne les tâches ministérielles, c'est-à-dire les tâches consistant à préparer les objets destinés au gouvernement et au Parlement, le Conseil fédéral et le

Département fédéral de justice et police (DFJP) sont habilités à donner des instructions à l'IPI : ils peuvent non seulement lui fixer des objectifs à court et moyen termes, mais aussi exercer une influence directe sur son travail et lui confier des mandats.

L'arrêté fédéral du 15.6.2012 sur le programme de la législature 2011 à 2015 (FF 2012 6667) ne contient aucun objectif dont la réalisation relève, au sein de l'administration fédérale, de la responsabilité de l'IPI. Selon les objectifs annuels 2015 du Conseil fédéral (Objectifs du Conseil fédéral 2015 – Volume I), l'Institut était chargé de préparer une consultation sur un projet de modernisation du droit d'auteur. Il avait par ailleurs la tâche, dans le cadre des objectifs annuels du DFJP (Objectifs du Conseil fédéral 2015 – Volume II), de préparer la décision du Conseil fédéral concernant l'adoption des ordonnances de mise en œuvre de la législation Swissness et la fixation de la date d'entrée en vigueur de ce paquet législatif.

a) Modernisation du droit d'auteur

Le Conseil fédéral a mis en consultation le 11.12.2015 un projet de modification de la loi sur le droit d'auteur, qui vise notamment à améliorer la lutte contre le piratage sur internet, sans criminaliser toutefois les utilisateurs de telles offres. Le projet de révision propose dès lors de déployer les mesures de lutte contre le piratage au niveau le plus efficace, à savoir celui des fournisseurs. Les hébergeurs suisses ne devront pas héberger des plateformes de piratage et devront supprimer rapidement de leurs serveurs les contenus portant atteinte à des droits d'auteur. Or, comme les grands sites commerciaux de piratage sont souvent hébergés par des fournisseurs qui ont leur siège à l'étranger ou qui le dissimulent, il incombera aux fournisseurs d'accès suisses de bloquer l'accès à ces sites sur ordre des autorités. Les blocages de contenus sur Internet devront être aménagés de sorte à éviter autant que possible un « overblocking », qui empêcherait l'accès aux contenus licites. Le projet de révision prévoit que les fournisseurs bénéficient d'exonérations de responsabilité en contrepartie des nouvelles obligations qui leur sont faites. Il leur apporte ainsi la sécurité juridique nécessaire à l'exploitation de leurs services.

Il s'agit aussi d'adapter la loi aux évolutions technologiques. Le projet se fonde sur les recommandations du groupe de travail sur le droit d'auteur (AGUR12), mais intègre également d'autres nouveautés, comme l'instauration d'une rémunération pour le prêt d'œuvres. Deux accords de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ont par ailleurs été envoyés en consultation.

b) Protection de la marque « Suisse »

Le 2.9.2015, le Conseil fédéral a fixé au 1.1.2017 l'entrée en vigueur de la législation Swissness et de ses ordonnances de mise en œuvre (adaptation de l'ordonnance sur la protection des marques et adoption de trois nouvelles ordonnances, à savoir l'ordonnance sur l'utilisation

des indications de provenance suisses pour les denrées alimentaires, l'ordonnance concernant le registre des appellations d'origine et des indications géographiques pour les produits non agricoles et l'ordonnance sur la protection des armoiries). Le nouveau droit renforce la protection de la désignation « Suisse » et de la croix suisse en empêchant les utilisations abusives, de manière à préserver durablement la valeur de la marque « Suisse ». L'essentiel des nouvelles conditions légales figure dans la loi sur la protection des marques : celle-ci précise les critères auxquels un produit ou un service doit satisfaire pour être qualifié de suisse. Lorsque ces critères sont remplis, la désignation « Suisse » peut être utilisée ; comme aujourd'hui, son emploi est facultatif et non soumis à autorisation. À condition que les nouveaux critères de provenance soient respectés, il sera également permis d'apposer la croix suisse sur des produits, alors qu'aujourd'hui son emploi n'est autorisé qu'en relation avec des services. L'utilisation des armoiries de la Confédération suisse demeurera quant à elle réservée à la collectivité. La possibilité de faire inscrire dans un nouveau registre des indications géographiques pour des produits non agricoles (par ex. « Genève » pour les montres) et d'enregistrer, sur cette base, une marque géographique permettra aux branches intéressées d'obtenir un titre de protection officiel en Suisse. Ces mesures faciliteront grandement l'obtention de droits et leur mise en œuvre, notamment à l'étranger.

Le Conseil fédéral a ouvert, le 2.09.2015 également, la consultation relative à un projet de modification de l'ordonnance réglant l'utilisation du nom « Suisse » pour les montres, qui se fonde sur un texte présenté par la Fédération Horlogère. La consultation s'est achevée le 2.12.2015. L'analyse des avis reçus est en cours. Il est prévu que la modification de l'ordonnance soit soumise pour adoption au Conseil fédéral à l'été 2016.

- *Services commerciaux*

Conformément au mandat que lui confère la loi, l'IPI fournit aussi des prestations d'information sur la base du droit privé.

Concernant les recherches en brevets et en technologies, le chiffre d'affaires a pu être augmenté à 4,7 millions (+1,5 %). Après une nette baisse au cours de l'exercice 2012/13, les demandes de recherches en matière de marques se sont stabilisées, générant des recettes d'un montant de 768 000 francs. Ces deux domaines couvrent leurs coûts, conformément aux exigences fixées.

2. Objectifs financiers

En vigueur depuis le 1.1.2014, l'augmentation des annuités pour les brevets et des taxes pour la prolongation de la protection des marques a produit pour la première fois ses effets sur un exercice complet. Cette hausse des taxes n'a pas entraîné, jusqu'ici, de baisse des protections en vigueur. Les recettes issues de ces émoluments a été

supérieure d'environ 3,9 millions (nets) aux valeurs inscrites au budget. L'IPI a conclu son 19^e exercice avec un résultat d'exploitation de 5,7 millions. Les fonds propres de l'Institut ont de nouveau diminué en 2014/2015 et s'élevaient à 37,2 millions au 30.06.2015, soit un recul de 8,1 millions. Pour ce qui est de l'évaluation des engagements de prévoyance selon les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), il a fallu abaisser le taux d'intérêt technique de ¾ de point de pour cent pour le ramener à 1 % en raison des faibles rendements attendus à long terme sur les marchés financiers. Du fait de ces nouvelles bases d'évaluation, des provisions supplémentaires de 13,8 millions ont été nécessaires. Même si elle ne grève pas le résultat d'exploitation dans le compte de résultat, cette perte actuarielle doit tout de même figurer dans le résultat global de l'exercice 2014/2015 au titre d'autres éléments du résultat (« Other Comprehensive Income »), ce qui a un impact direct sur le montant des fonds propres à la fin de l'exercice.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

De nouvelles attributions légales et des engagements de durée limitée aux fins de la réalisation d'un projet-clé de l'IPI ont entraîné une augmentation des effectifs moyens, qui sont passés de 212 à 217 postes à temps plein. L'Institut a pu maintenir, comme souhaité, le niveau élevé de qualification et de performance de son personnel. La proportion de femmes à des postes de cadre et s'établit désormais à 25,6 % (contre 24,4 % un an plus tôt). La part des collaborateurs travaillant à temps partiel a continué d'augmenter, passant de 35,7 % en 2014 à 38,3 % en 2015. Enfin, le nombre de places d'apprentis et de stagiaires (employés de commerce et informaticiens) a diminué de 12 à 11.

Suite à l'abaissement du taux d'intérêt technique de PUBLICA au 1.1.2015, l'IPI a mis en œuvre les mesures d'accompagnement préconisées par le Conseil fédéral pour maintenir le niveau de prestations actuel (répartition proportionnelle des provisions et augmentation des cotisations d'épargne).

B. Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 11.09.2015 à l'attention du Conseil de l'Institut, l'organe de révision relève que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30.06.2015 offrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats réels, dans le respect des Normes IFRS et conformément à la loi fédérale sur le statut et les tâches de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (LIPI). Les comptes annuels ont donc été certifiés sans réserve ni remarque. Le 6.11.2015, le Conseil de l'Institut a approuvé à l'unanimité le rapport de gestion 2014/15 de la direction limité à la gestion de l'entreprise. Il a également pris acte du rapport de l'organe de révision et approuvé à

l'unanimité les comptes annuels pour la période comptable allant du 01.07.2014 au 30.06.2015.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le *rapport d'activité* du directeur au sens de l'art. 5, al. 2, LIPI est un rapport circonstancié à l'attention du Conseil fédéral qui porte sur l'ensemble des activités de l'IPI et couvre une année civile, suivant en cela l'agenda des organes de direction politique et de surveillance. Il comprend une partie spécifique sur les résultats de la révision par le Contrôle fédéral des finances et sur l'approbation du rapport et des comptes annuels par le Conseil de l'Institut.

Le DFJP a soumis pour approbation au Conseil fédéral le rapport d'activité relatif à l'exercice 2015, en lui proposant de donner décharge au Conseil de l'Institut.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a adopté, le 6 avril 2016, le rapport d'activité de l'IPI pour l'année 2015 et donné décharge au Conseil de l'Institut.

Institut fédéral de métrologie METAS

Internet: www.metas.ch

Siège: Köniz

Forme juridique: établissement de la Confédération

Conseil de l'Institut: Martina Hirayama (présidente), Ulrich W. Suter, Thierry J. L. Courvoisier, Tony Kaiser, Matthias Kaiserswerth

Directeur: Christian Bock

Révision externe: Contrôle fédéral des finances, Berne

Brève appréciation des résultats 2015

En 2015, l'Institut fédéral de métrologie METAS a atteint les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

De plus, il a atteint ses objectifs techniques. L'offre de prestations et d'infrastructures de METAS répond à tous les besoins dans le domaine du cadre légal ainsi qu'à une majorité des besoins de l'industrie. Grâce à son savoir-faire technico-scientifique approfondi, METAS a consolidé sa position de partenaire de coopération intéressant pour l'industrie dans différents domaines. Lors de l'enquête de satisfaction effectuée auprès de sa clientèle suisse, METAS a obtenu un taux de satisfaction toujours aussi élevé en ce qui concerne la satisfaction générale ainsi que la satisfaction à l'égard des prestations du personnel.

Les objectifs financiers ont été atteints. Le taux d'auto-financement (part des recettes provenant d'émoluments, d'indemnités et de fonds de tiers) s'est élevé à 51,1 % et l'exercice s'est clôturé sur un bénéfice de 5,6 millions de francs. Le Conseil fédéral escompte que METAS confirme également l'atteinte des objectifs financiers pour la dernière année de la période stratégique de 2013-2016, notamment en matière de taux d'autofinancement et de bénéfice.

METAS tient aussi le cap pour les objectifs en matière de *personnel et de prévoyance*. Il faut surtout signaler les excellents résultats de l'enquête de satisfaction auprès du personnel réalisée en 2015. En outre, METAS a continué à fortement s'engager pour la formation professionnelle et pour le passage à la vie professionnelle grâce à son large éventail de places d'apprentissage et de stages pour les étudiants des hautes écoles.

Chiffres-clés	2015	2014
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	46,3	45,6
Bénéfice (mio CHF)	5,6	4,4
Total du bilan (mio CHF)	40,6	37,0
Ratio de fonds propres en %	8,4	-5,8
Effectif (nombre d'EPT)	163,6	152,9

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Pourcentage de personnes en formation (%)	8,6	9,2
Pourcentage de femmes (%)	15,4	14,1
Pourcentage de femmes exerçant une fonction technico-scientifique (%)	8,5	8,0
Part des dépenses R&D (%)	13,6	11,4
Nombre de CMCs déclarées (aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages) ²⁾	335	299
Taux d'exécution en métrologie légale (%)	93	92
Taux d'investissement (investissements nets par rapport aux coûts d'acquisition de la fortune de placement (en %))	6,3	4,6

Contributions fédérales et émoluments

Indemnités au sens de l'art. 3, al. 2, let. a à h, et al. 3 et 4 LIFM (tâches d'un institut national de métrologie) (mio CHF)	25,5	26,2
Indemnités au sens de l'art. 3, al. 5, LIFM (autres tâches assignées) (mio CHF)	4,8	4,7
Émoluments (mio CHF)	6,9	6,4

¹⁾ Les gains ou pertes actuariels résultant d'une adaptation empirique des hypothèses actuarielles sont comptabilisés en application de la méthode dite « du corridor » sur la durée de service restante des collaborateurs.

²⁾ Sur les 335 CMCs déclarées en 2015, 21 (21) reviennent à l'institut désigné IRA, 6 (2) à l'institut désigné PMOD et 23 (0) à l'institut désigné Roth+CO SA.

A. Réalisation des objectifs 2015*

1. Priorités stratégiques

METAS est l'Institut national de métrologie de la Suisse. Une de ses tâches principales consiste à créer les conditions nécessaires pour que l'économie, la recherche et l'administration suisses puissent réaliser des mesures avec l'exactitude requise. METAS doit en outre garantir

que les mesures nécessaires à la protection des personnes et de l'environnement soient toujours correctes et appliquées conformément au droit.

METAS a atteint ces objectifs techniques au cours de l'année sous revue. Dans le cadre légal, la nouvelle ordonnance du DFJP sur les instruments de mesure de l'énergie et de la puissance électriques (OIMepe ; RS 941.251) est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2015. D'importantes nouveautés ont été apportées à cette révision. D'une part, les compteurs d'énergie électrique réactive sont désormais également mis sur le marché au moyen d'une procédure d'évaluation de la conformité, d'autre part, la procédure de contrôle statistique a été étendue à tous les compteurs.

METAS a pu largement couvrir les besoins de l'industrie. Les prestations métrologiques qui ne sont pas offertes en Suisse peuvent être fournies par des instituts de métrologie étrangers, étant donné que METAS entretient de très bonnes collaborations avec ces derniers. La satisfaction des clients se traduit par un faible nombre de réclamations par rapport au nombre de certificats délivrés.

En été 2015, METAS a mené une enquête de satisfaction auprès de sa clientèle suisse (dernière enquête : 2012). Enregistreur un retour positif (32,5 %), la satisfaction générale des clients relative aux prestations de METAS demeure, avec un score de 4,36 points sur 5, élevée. Le personnel de METAS est également très bien noté (4,62 points sur 5). Comme on pouvait s'y attendre, le rapport prix/prestations a été jugé de manière un peu plus critique.

Les vérificateurs cantonaux évaluent les prestations de METAS de manière nettement plus critique, ce qui est lié, d'une part, au rôle d'autorité de haute surveillance assumé par METAS en matière de métrologie légale. D'autre part, des mesures relatives aux vérificateurs cantonaux sont nécessaires, en particulier concernant les rapports entre les vérificateurs, les autorités de surveillance cantonales en matière de métrologie et METAS. À cet effet, des mesures ont déjà été mises en œuvre avant l'enquête de satisfaction auprès de la clientèle. Un organe visant la coordination de la collaboration en matière de métrologie légale a entre autres été créé, où sont représentées les trois parties. Une commission des vérificateurs et de METAS pour les questions techniques a également été solidement établie.

Près de 40 % des prestations d'étalonnage et de mesure ont été fournies à des clients étrangers. Compte tenu du franc fort et de la pression des coûts, se positionner par rapport aux instituts nationaux de métrologie concurrents représente un très grand défi pour METAS.

METAS prend en compte le contexte international pour toutes les activités et prestations, en connexion et en collaboration avec d'autres instituts nationaux de métrologie, notamment dans le cadre de l'Association européenne des instituts nationaux de métrologie EURAMET.

METAS effectue essentiellement ses travaux de recherche en participant à des projets dans le cadre du Programme européen de recherche et développement en métrologie (depuis 2014: Programme européen d'innovation et de recherche en métrologie, EMPIR, qui fait partie du programme de recherche et d'innovation européen Horizon 2020). Durant l'année sous revue également, METAS a pu prendre part avec succès aux appels d'EMPIR et s'assurer une participation de 1 million d'euros, ce qui a dépassé les chiffres de l'année précédente et les objectifs fixés par le Conseil de l'Institut.

En 2015, le responsable de la recherche auprès de METAS a pris ses fonctions de président de l'Organisation européenne de métrologie EURAMET pour la période de 2015 à 2018. Le directeur suppléant de METAS a également débuté son activité de membre du Comité International des Poids et Mesures (CIPM, le Conseil de surveillance de l'Organisation internationale de la Convention du Mètre). Ces engagements ainsi que d'autres dans des organisations internationales de métrologie renforcent le réseau et la réputation de METAS sur le plan international.

METAS veille à ce que ses prestations bénéficient de la reconnaissance nécessaire prévue par les accords internationaux correspondants.

Afin de conserver cette reconnaissance en vertu d'accords internationaux pertinents, METAS a participé à des comparaisons-clés et réalisé des évaluations par des pairs (*peer reviews*). Tant les résultats des comparaisons-clés que les évaluations par des pairs effectuées aux places de mesure des différents laboratoires avec des experts d'instituts nationaux de métrologie de pays étrangers confirment le haut niveau de qualité des prestations techniques et scientifiques offertes.

METAS suit les développements scientifiques et techniques et maintient ses compétences au niveau actuel.

En vue de développer ses places de mesure et son offre de prestations, METAS dirige un programme de recherche et développement qui suit l'évolution mondiale de la métrologie. De nouveaux domaines, dans lesquels il pourrait être judicieux que METAS développe ses compétences, ont été identifiés. L'année précédente, le Conseil de l'Institut avait décidé que METAS commencerait à développer ses compétences dans les trois domaines suivants:

- technique de mesure des grandeurs dimensionnelles: tomographie assistée par ordinateur pour la caractérisation tridimensionnelle complète de petits éléments (économie),
- propriétés optiques des surfaces (apparence) (économie),
- laboratoire de référence pour les variables climatiques essentielles et les gaz à effet de serre (environnement).

Les travaux relatifs à ces projets pluriannuels ont débuté au cours de l'année sous revue.

METAS soutient de manière ciblée le processus d'innovation et la compétitivité de l'économie suisse avec les connaissances de ses experts et l'infrastructure métrologique, ainsi qu'avec des projets de recherche appliquée.

METAS dispose d'un vaste savoir-faire scientifique et technique. Ses connaissances étendues en matière de technique de mesure sont utilisables pour l'industrie, non seulement sous forme de prestations d'étalonnage et de mesurage, mais également directement pour le développement de produits et l'optimisation des processus. L'acquisition fructueuse de nouveaux projets CTI axés sur l'application (en 2015, un projet CTI et un projet OFEN) démontre que METAS (partenaire de recherche auprès de la CTI ayant droit aux contributions depuis 2013) est un partenaire de coopération intéressant pour l'industrie suisse.

2. Objectifs financiers

METAS a atteint les objectifs financiers au cours de l'année sous revue. Avec son taux d'autofinancement de 51,1 %, il a dépassé l'objectif consistant à financer au moins 40 % du budget annuel à partir d'émoluments, d'indemnités et de fonds de tiers. En outre, en se fondant sur une planification à long terme des investissements, METAS a été en mesure de financer tous les investissements à partir de fonds autogénérés. Il a pu boucler le compte de résultats sur un excédent de 5,6 millions de francs.

Ce bénéfice sert à réduire le découvert du bilan de METAS et à alimenter des réserves. Le découvert du bilan s'élève à 2,2 millions de francs au 31.12.2015 avant l'affectation du bénéfice. Il est lié à la prévoyance professionnelle obligatoire (selon la norme IPSAS 25) lors de l'autonomisation de l'Institut en 2013. Fin 2015, METAS affiche ainsi pour la première fois des capitaux propres positifs d'un montant de 3,4 millions de francs.

S'agissant d'atteindre au moins un résultat équilibré pour la période stratégique de 2013 à 2016, METAS tient le cap. Compte tenu des résultats des trois premières années ainsi que du budget 2016, le Conseil fédéral escompte que l'objectif pourra être atteint malgré un environnement économique exigeant.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Les objectifs de la politique du personnel et de prévoyance ont été atteints. METAS peut être qualifié d'employeur progressiste et responsable sur le plan social, offrant des conditions de travail attrayantes et encourageant le niveau de performance de son personnel.

En été 2015, METAS a mené une enquête de satisfaction (exhaustive) auprès du personnel. Avec un taux de participation de 84 %, les réponses relatives au niveau de satisfaction au travail et à l'engagement des collaborateurs se sont avérées particulièrement positives. Il y a également de très bons résultats s'agissant du comportement orienté vers les objectifs, de la conciliation entre travail et vie privée, et de la conduite du personnel par la direction et le/s supérieur/s hiérarchique/s direct/s.

METAS continue à s'engager fortement en tant que lieu de formation. Six filières différentes de formation professionnelle sont offertes, principalement dans le domaine technique. La légère baisse de la quote-part des apprentis, qui demeure élevée, est due au fait que l'effectif du personnel a légèrement augmenté. Toutes les personnes qui étaient en dernière année de formation ont obtenu leur diplôme. En outre, dans le cadre de projets de recherche et développement, METAS a également offert des places de stage aux étudiants des hautes écoles et des universités. La demande en places de stages dans les domaines technico-scientifiques ne cesse de croître.

4. Coopérations et participations

METAS ne participe à aucune coopération et ne détient aucune participation à d'autres sujets de droit.

B. Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 26.02.2016, l'organe de révision relève que les comptes annuels pour l'exercice 2015 offrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats réels, dans le respect des normes IPSAS et de la LIFM. Les comptes annuels ont donc été certifiés sans réserve ni remarque.

C. Propositions au Conseil fédéral

Conformément à l'art. 8, let. g, LIFM (RS 941.27), le Conseil de l'Institut établit un rapport de gestion qui fait état de la réalisation des objectifs stratégiques. Le Conseil de l'Institut a soumis le rapport de gestion 2015 et sa décharge à l'approbation du Conseil fédéral avec une proposition relative à l'utilisation d'un éventuel bénéfice, et il lui a remis le rapport de l'organe de révision du 26.02.2016 pour information.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 6.4.2016, le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion 2015 de METAS, a donné suite à la proposition relative à l'utilisation du bénéfice et a donné décharge aux membres du Conseil de l'Institut.

Le 25.11.2015, le Conseil fédéral a renommé les membres actuels du Conseil de l'Institut pour la nouvelle période 2016-2019: Prof. Martina Hirayama, présidente, ainsi que Prof. Ulrich W. Suter, Prof. Thierry J. L. Courvoisier, Dr Tony Kaiser et Dr Matthias Kaiserswerth, membres.

Le 25.11.2015, le Conseil fédéral a renommé le Contrôle fédéral des finances (CDF) organe de révision de METAS pour la période 2016-2018.

E. Autres événements importants

Le 4.12.2015, le Dr Christian Bock, directeur de METAS, a été nommé nouveau directeur de l'Administration fédérale des douanes (AFD). Il quitte ses fonctions à METAS au 31.3.2016.

Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Internet: www.rab-asr.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Établissement de la Confédération

Conseil d'administration: Thomas Rufer (président), Prof. Sabine Kilgus, Dr. Renato Fassbind (jusqu'en 2015), Prof. Conrad Meyer, Prof. Daniel Oyon, Wanda Eriksen (dès 2016)

Directeur: Frank Schneider

Révision externe: Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2015 en bref

Le Conseil fédéral estime que l'ASR a très largement atteint les objectifs stratégiques de la période 2012 à 2015. Sur les 32 objectifs fixés, seuls deux n'ont été que partiellement atteints :

- Le projet de nouvelle plateforme destinée à optimiser les processus informatiques a subi des retards en 2014 en raison de problèmes techniques.
- Le principe de la primauté de la surveillance par l'État d'origine, qui touche à la souveraineté nationale, s'est imposé dans la coopération internationale en matière de révision. Font exception les États-Unis, qui, par principe, ne reconnaissent aucun système de surveillance étranger, mais se réfèrent tout au plus à certains aspects de leurs travaux. Cette approche devra donc être renforcée. Aucune autorité de surveillance dans le monde n'est encore parvenue à obtenir une reconnaissance d'équivalence des États-Unis.

L'ASR exerce désormais seule les compétences en matière de surveillance des entreprises de révision et des sociétés d'audit qu'elle se partageait auparavant avec la FINMA. Cette concentration des tâches a porté ses fruits : les contrôles en matière d'audit financier et prudentiel se déroulent de manière coordonnée, tandis que les agréments en matière d'audit prudentiel délivrés par la FINMA selon l'ancien droit ont pu être convertis en agréments de l'ASR avant la fin de la période transitoire.

Dans le domaine des reconnaissances internationales, le Conseil fédéral a reconnu, sur proposition de l'ASR, l'équivalence de 32 autorités de surveillance étrangères. Un protocole d'entente multilatéral a par ailleurs été négocié dans le cadre de l'IFIAR (voir p. 2) : il devrait permettre, à moyen terme, à une quinzaine d'États de rejoindre le groupe des pays avec lesquels des accords d'assistance administrative ont été conclus. La relation avec les États-Unis s'est encore renforcée, une condition importante pour inciter l'autorité américaine à se fonder le plus possible sur les travaux de l'ASR.

Enfin, l'ASR a atteint ses objectifs financiers, tout comme ses objectifs en matière de prévoyance et de personnel.

Chiffres-clés	2015	2014
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	6,7	6,0
Bénéfice / perte nets (mio CHF)	0	0
Total du bilan (mio CHF)	7,8	7,8
Ratio de fonds propres en %	61,1	57,3
Effectif (équivalents temps plein)	26	24

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Nombre total d'agréments (personnes physiques et entreprises de révision)	11 940	11 786
Nombre d'entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État	33	23

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	0	0
Émoluments (mio CHF)	6,7	5,5

A. Réalisation des objectifs 2015*

1. Priorités stratégiques

- *Principe*

Le mandat général de l'ASR figure dans la loi de 2005 sur la surveillance de la révision (LSR ; RS 221.302). En vertu de cette loi, les tâches essentielles de l'ASR sont l'agrément et la surveillance des personnes et des entreprises qui fournissent des prestations de révision prescrites par la loi, la surveillance des organes de révision des sociétés d'intérêt public et l'assistance administrative internationale en matière de surveillance de la révision. Les objectifs stratégiques de l'ASR dans le cadre de ce mandat légal sont définis par son Conseil d'administration et approuvés par le Conseil fédéral.

- *L'ASR, une autorité toujours mieux profilée*

Reconnue comme un organe de surveillance crédible, qui se distingue par son indépendance et son professionnalisme, l'ASR est une autorité de référence pour tous les acteurs de la branche de la révision.

Depuis 2015, l'ASR est responsable de l'agrément et de la surveillance dans le domaine de l'audit selon les lois sur les marchés financiers (audit prudentiel), deux tâches qui

* Objectifs stratégiques: https://www.rab-asr.ch/docs/Strategische_Ziele/ziele-2016-2019-d.pdf

étaient jusque-là du ressort de la FINMA. Cette concentration des compétences a permis d'éliminer des doublons et de réaliser des gains d'efficacité pour les sociétés d'audit. Autre avantage, la mise en commun des ressources et des savoir-faire a renforcé davantage encore le professionnalisme de la surveillance de la révision.

La procédure d'agrément en place depuis 2007 est gérée essentiellement par voie électronique, ce qui facilite la tâche des personnes et des entreprises concernées dans la communication avec l'autorité (cyberadministration). Les travaux relatifs au projet de mise en place d'une nouvelle plateforme informatique destinée à optimiser ces processus se poursuivent, mais ont subi d'importants retards en 2014 en raison de problèmes techniques. L'ASR prévoit de réaliser entièrement cet objectif d'ici à la fin de 2017.

- *Surveillance et normalisation*

L'application des règles juridiques et professionnelles relatives aux services de révision reste la préoccupation première dans le domaine de la surveillance. Les cinq grandes entreprises de révision qui s'occupent chacune de plus de 50 sociétés d'intérêt public (« big-5 ») font l'objet d'une inspection tous les ans. Les autres entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État sont quant à elles contrôlées tous les trois ans. L'augmentation du nombre des entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État, qui sont passées de 23 à 33, résulte de la concentration des compétences mentionnée précédemment.

En 2015, onze inspections ont été effectuées dans les entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État. Outre les contrôles portant sur la révision comptable (audit financier), qui se font depuis 2008, l'ASR a aussi procédé pour la première fois, avec une équipe de spécialistes chevronnés des marchés financiers, au contrôle du respect des dispositions réglementaires (audit prudentiel). Lorsqu'elle a constaté des irrégularités, l'ASR est intervenue pour que la situation soit rectifiée. En cas de manquements graves, elle a prononcé des sanctions appropriées.

La majorité des entreprises de révision chargées de vérifier les comptes des sociétés d'intérêt public restent confrontées à une stagnation, voire pour certaines, à une diminution de leurs volumes d'honoraires. La plupart d'entre elles ont mis en œuvre des programmes d'efficacité (par ex. externalisation de certaines tâches) pour faire face à la situation. Il s'agira pour l'ASR de continuer à veiller à ce que la qualité des prestations de révision prescrites par la loi reste garantie.

Concernant les sociétés contrôlées, les comités d'audit, c'est-à-dire des comités de vérification professionnels et

compétents, apportent une contribution importante à la qualité des contrôles. Afin de renforcer l'influence de ces entités, l'ASR a pris différentes mesures en 2015. Parallèlement à la rédaction d'un guide et à l'intensification des contacts avec les comités d'audit des sociétés d'intérêt public, elle a adapté l'actuelle circulaire N° 1/2009. L'extension des devoirs d'information des organes de révision à l'égard du conseil d'administration des sociétés contrôlées doit permettre d'asseoir plus solidement encore le rôle des comités d'audit.

Cette année également, l'ASR a pris une part active au développement des normes de révision, au niveau tant national qu'international. Par ces contributions, elle s'investit pour que les aspects qualitatifs de la révision soient pris en compte à leur juste mesure.

L'ASR applique uniquement des normes reconnues et n'utilise qu'avec retenue de sa compétence réglementaire. Outre la précision mentionnée plus haut de la circulaire N° 1/2009, elle a publié la circulaire N° 1/2015 concernant la présentation des faits significatifs du contrôle dans le rapport de révision à l'assemblée générale (« Key Audit Matters »). L'ASR a donc édicté six circulaires à ce jour. Il y a lieu de signaler que la circulaire N° 1/2015 est une norme transitoire qui sera abrogée sitôt que les règles professionnelles suisses auront été mises à jour.

- *Droit et affaires internationales*

Les tribunaux se sont penchés sur la pratique de l'ASR dans onze affaires. Les juges ont donné raison à l'autorité dans la plupart des cas. Il convient de souligner que la longue pratique de l'ASR en matière d'indépendance a elle aussi été confirmée à plusieurs reprises. Malgré les avis divergents de quelques représentants de la branche, les exigences auxquelles doit satisfaire l'organe de révision sont sensiblement les mêmes qu'il s'agisse de la révision ordinaire ou de la révision restreinte.

Pendant l'année sous revue, 35 signalements de tiers concernant des cas potentiels de non-respect des normes sont parvenus à l'ASR (contre 31 en 2014). Cinq procédures ont pour l'heure été ouvertes sur la base de ces renseignements.

Des progrès ont aussi été réalisés en 2015 en ce qui concerne la reconnaissance internationale de l'ASR, avec la conclusion d'une déclaration d'intention multilatérale avec l'IFIAR¹, qui vient s'ajouter aux neuf accords déjà conclus avec les autorités d'autres États. Une quinzaine de pays devraient ainsi rejoindre, à moyen terme, le cercle des États avec lesquels il existe des accords d'assistance administrative. La procédure d'adhésion de l'ASR est en cours.

¹ L'IFIAR (*International Forum of Independent Audit Regulators*) est un forum international réunissant les autorités de surveillance. Fondé en 2009, il compte aujourd'hui 50 membres.

Le Conseil a par ailleurs reconnu, sur proposition de l'ASR, l'équivalence de 32 autorités de surveillance étrangères. D'autres reconnaissances suivront ces prochaines années. L'ASR est chargée, depuis 2015, de la surveillance des organes de révision des émetteurs étrangers d'actions cotées à la Bourse suisse qui ne font pas l'objet, dans leur pays d'origine, d'une surveillance équivalente. Deux entreprises de révision étrangères sont pour l'heure concernées.

Dans la relation avec les États-Unis, une inspection a été menée en Suisse conjointement avec l'autorité américaine de surveillance en matière de révision (*Public Company Accounting Oversight Board, PCAOB*), ce qui a permis de continuer à approfondir la coopération entre les deux autorités. L'objectif est que la PCAOB s'appuie le plus possible sur les travaux de l'ASR.

L'ASR a, cette année encore, participé aux débats de l'IFIAR et de divers autres organismes, au sein desquels elle a défendu les intérêts de la Suisse.

Suite à l'adoption par l'UE, en avril 2014, d'une réforme du droit de l'audit, le nouveau cadre réglementaire et, plus particulièrement, les règles plus strictes en matière d'indépendance vont vraisemblablement aussi avoir des effets sur l'activité de révision en Suisse. L'ASR continuera d'observer en 2016 la mise en œuvre des nouvelles normes dans les plus grands États membres de l'UE.

- *Registre des agréments*

L'agrément des entreprises de révision, contrairement à celui des personnes physiques, a une durée de validité limitée et doit être renouvelé tous les cinq ans. Après la vague de demandes de renouvellement enregistrées au cours des deux années précédentes, l'exercice 2015 a été marqué par un retour à la normale.

Les quelque 350 agréments spéciaux en matière d'audit prudentiel (auditeurs responsables et sociétés d'audit) délivrés selon l'ancien droit par la FINMA ont été réévalués en 2015 et convertis, dans les cas où les exigences étaient remplies, en agréments de l'ASR.

2. Objectifs financiers

L'ASR se finance exclusivement via les émoluments et les redevances de surveillance versés par les personnes et les entreprises agréées. Elle ne reçoit pas de subventions de la Confédération. Le budget 2015, de CHF 6,7 millions environ, a été respecté. Le montant des réserves exigées par la loi (art. 35, al. 3, LSR ; état à la fin de 2015 : 4,5 mio) a été augmenté de 300 000 francs pour couvrir le nouveau risque induit par la reprise des activités de surveillance des sociétés d'audit. La hausse des recettes issues des émoluments et des redevances – qui sont passées de 5,5 millions à 6,7 millions – résulte aussi du transfert des tâches qui étaient assumées auparavant par la

FINMA, laquelle percevait les redevances et les émoluments correspondants. La charge financière pour les entreprises de révision est restée stable, ce qui leur permet de budgétiser avec certitude les coûts de surveillance. L'ASR a surtout veillé à éviter de trop grandes variations au niveau des redevances de surveillance.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

L'ASR est un employeur intéressant pour les spécialistes de la révision financière, de la présentation des comptes et de la surveillance des marchés financiers. Cet aspect positif se retrouve également au niveau des conditions de prévoyance offertes aux employés.

Avec 26 postes à temps plein, l'effectif de l'ASR se situe juste au-dessus de la fourchette prévue de 20 à 25 postes. Le taux de fluctuation était de 13,3 %.

4. Coopérations et participations

L'ASR ne participe à aucune coopération et ne détient aucune participation à d'autres sujets de droit.

B. Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 22 février 2016, l'organe de révision signale n'avoir relevé aucun élément qui l'amènerait à conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes aux dispositions légales. Ils ont donc été certifiés sans réserves ni remarques.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le Conseil d'administration propose au Conseil fédéral d'approuver le rapport d'activité 2015 de l'ASR, de prendre acte du rapport de l'organe de révision et de donner décharge à ses membres pour l'exercice 2015.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a accepté les propositions du Conseil d'administration le 23 mars 2016.

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP

Site internet: www.ehb-schweiz.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Établissement de la Confédération

Conseil de l'IFFP: Philippe Gnaegi (président), Vincenzo Nembrini (vice-président), Madeleine Salzmänn, Karl Zimmermann, prof. Winfried Kronig, Angelika Locher Schmid, Claudia Sassi, Claude-Alain Vuille, Hanspeter Hauenstein

Directrice: Cornelia Oertle (depuis le 1^{er} février 2015)

Révision externe: BDO SA, Berne

Appréciation des résultats de 2015 en bref

Une année avant le terme de la durée de validité des objectifs stratégiques 2013-2016, l'IFFP se présente sous un jour dynamique. La mise en œuvre de la stratégie a conduit à divers niveaux, sur le plan interne comme externe, à des analyses et à des travaux de planification de projets (développement des prestations, stratégie TIC, Observatoire de la formation professionnelle).

Le nombre de diplômes et de certificats remis a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Ce résultat est réjouissant, compte tenu de la situation de concurrence qui prévaut en Suisse alémanique. Les projets de recherche et de développement professionnel sont aussi en augmentation, d'environ 30 % pour les premiers et 16 % pour les seconds.

Dans le cadre de la coopération internationale en matière de formation professionnelle (CIFP) de la Confédération, l'IFFP a accueilli 33 délégations de tous les continents et réalisé dix mandats et projets de coopération internationale.

La révision des bases légales de l'IFFP (ordonnance sur l'IFFP, ordonnance sur le personnel) a été préparée jusqu'à l'état décisionnel et approuvée par le Conseil fédéral en 2016. Elle contribuera à renforcer l'autonomie et la flexibilité de l'IFFP.

Le statut particulier de l'IFFP dans le paysage des hautes écoles reste un défi ; il lui interdit de participer à représentation égale dans les organes de pilotage comme Swissuniversities. Le Conseil fédéral attend de l'IFFP qu'il améliore son positionnement dans le paysage de la formation en préparant les étapes nécessaires, y compris les adaptations éventuelles des bases légales.

Le taux d'autofinancement de 12,9 % actuellement est inférieur à l'objectif fixé de 20 % mais se situe dans la moyenne des hautes écoles pédagogiques. Les comptes annuels se sont clôturés sur une perte de 578 000 francs, en raison d'une baisse des recettes provenant des émoluments et des prestations. Le Conseil fédéral attend de l'IFFP qu'il poursuive l'effort pour réaliser les objectifs financiers.

L'IFFP se caractérise par une grande proximité avec le monde de la formation professionnelle et le monde du travail, un juste équilibre entre la théorie et la pratique et une implantation dans les trois régions linguistiques. Le Conseil fédéral attend de l'IFFP qu'il cultive et consolide ces points forts afin qu'il reste le prestataire *par excellence* de la formation, de la recherche et des prestations pour l'enseignement et l'apprentissage dans le contexte professionnel.

Chiffres-clés	2015	2014
---------------	------	------

Finances et ressources humaines

Chiffre d'affaires (mio CHF)	45,6	42,5
Bénéfice / déficit net (mio CHF)	-0,6	-1,4
Total du bilan (mio CHF)	8,7	8,5
Taux de fonds propres en %	24,6	32,0
Effectif du personnel (nombre d'EPT)	178	169

Chiffres-clés spécifiques à l'IFFP

Titres : diplômes	241	246
Titres : certificats	763	714
Titres : formations complémentaires	276	268
Projets de développement professionnel	203	174
Projets de recherche	44	33

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	39,7	36,5
Emoluments (mio CHF)	5,7	5,6

A. Réalisation des objectifs 2015*

1. Orientation stratégique

Dans le cadre de son mandat, l'IFFP anticipe les problèmes et les évolutions sur le marché de la formation et du travail et participe par des solutions innovantes au développement de la formation professionnelle.

En 2015, l'IFFP a mis l'accent sur la question du personnel qualifié. Une étude sur les processus professionnels et de formation des professionnels de la santé, des consultations au sujet d'un système d'évaluation pour le secteur principal de la construction et un concept dans le cadre de travaux statistiques à propos de la résiliation des contrats d'apprentissage ont généré un savoir en matière de pilotage et des bases décisionnelles utiles aussi bien aux organisations du monde du travail qu'à la Confédération.

L'IFFP collabore activement avec ses partenaires dans les limites des ressources à disposition et répond à leurs besoins par ses prestations.

* Objectifs stratégiques: <http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=45832>

L'IFFP a recherché activement l'échange avec les partenaires de la formation en participant aussi bien à des conférences traditionnelles qu'à des événements spéciaux comme les salons des métiers. Il convient de souligner en particulier sa coopération avec les métiers à faible effectif. En plus de la mise en place d'un réseau, l'IFFP organise régulièrement des journées pour les organisations du monde du travail concernées. Le projet « Fit for finance », sur la faculté de gérer l'argent et de traiter les questions financières, réalisé par les partenaires de la formation a pu être mené à bien en 2015.

L'IFFP assume, en tant qu'organisation experte pour la formation professionnelle, son rôle d'interlocuteur compétent et fiable pour ses différents partenaires, coopère étroitement avec le monde du travail, garantit l'ancrage dans la pratique de la formation professionnelle et renforce encore sa position dans le paysage de la formation professionnelle.

Le recours à l'expertise de l'IFFP est un signe indiscutable de proximité avec le monde du travail et le monde de la formation professionnelle. L'IFFP a collaboré pendant l'année sous revue à divers événements et projets. En outre, l'IFFP recherche le lien avec la pratique dans la formation et la formation continue, en se rendant par exemple dans les écoles et en s'assurant le concours des directions des écoles dans l'enseignement et les procédures d'examens. Lors du recrutement de personnel, l'IFFP attache une grande importance au lien avec la pratique de la formation professionnelle.

L'IFFP développe et transmet des connaissances ancrées dans la pratique et fondées sur des bases scientifiques. Il permet aux spécialistes de la formation professionnelle d'acquérir les compétences appropriées en termes de contenu comme de didactique, et les prépare à leurs tâches.

La reconnaissance en 2015 des dernières filières d'études de l'IFFP clôt le processus de reconnaissance commencé en 2007.

Lors de quatre journées d'information, l'IFFP a présenté des thèmes dans une approche à la fois tournée vers la pratique et fondée sur des bases scientifiques : les potentiels de l'enseignement de culture générale, la compensation des désavantages pour les apprentis avec un handicap, l'enseignement bilingue et la journée d'étude « former par l'art » ont été au cœur des discussions.

L'IFFP aide ses partenaires à développer les métiers de manière compétente et met en œuvre des réformes et des révisions en matière de formation professionnelle qui sont à la fois harmonisées au niveau suisse et acceptées dans les différentes régions linguistiques.

Pendant l'année sous revue, l'IFFP a étendu sa palette de prestations pour combler des lacunes. Il peut désormais proposer aux partenaires de la formation des prestations

adaptées à chaque étape des processus. Comme les années précédentes, on a constaté un déplacement de la demande de prestations, de l'accompagnement de réformes vers l'accompagnement de révisions et une augmentation de la demande pour des prestations concernant la formation professionnelle supérieure.

L'IFFP crée des bases scientifiques et les met à la disposition des acteurs de la formation professionnelle dans une perspective de gestion et de développement du système. Il se positionne dans le paysage des hautes écoles, à l'image de sa filière d'études « Master of Sciences en formation professionnelle ».

Le nombre de projets de recherche menés par l'IFFP a augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 33 à 44. L'IFFP a aussi renforcé son positionnement en participant à des colloques sur la recherche et à des conférences, à des publications et à des activités de transfert de savoir. Pour la quatrième fois déjà, le congrès international VET s'est tenu à l'IFFP de Zollikofen. Il a réuni 140 participants de 16 pays. Dans le cadre de ce congrès, les collaborateurs de l'IFFP ont reçu le prix « Best Paper Award ».

La mise en place de l'Observatoire de la formation professionnelle s'est poursuivie. Cet observatoire a pour mission d'analyser régulièrement les tendances générales dans la formation professionnelle en se concentrant sur les thèmes principaux que sont les processus de formation, les besoins en personnel qualifié et en qualification et les coûts et avantages de la formation professionnelle. Ce savoir en matière de pilotage est mis à la disposition de tous les acteurs de la formation professionnelle.

L'IFFP réagit par ses travaux de recherche aux changements sociaux ainsi qu'aux nouveaux défis auxquels doivent faire face la formation professionnelle et le monde du travail, notamment sur les six thématiques (lieux de formation et formes d'apprentissage / d'enseignement, compétences linguistiques, examens et évaluations, hétérogénéité, positionnement de la formation professionnelle supérieure, pénurie de personnel qualifié).

En plus des participations mentionnées à la discussion sur le personnel qualifié et l'encouragement des compétences linguistiques avec l'enseignement bilingue, l'IFFP a déployé ses activités dans plusieurs champs thématiques spécifiques. Pour le *blended learning* (combinaison des formes d'enseignement et d'apprentissage traditionnelles avec la formation en ligne), il a mis à disposition le logiciel iVideo.education qui permet de réaliser des petits clips vidéo. Pour l'assurance qualité des procédures de qualification, il a formé près de 9000 experts aux examens. Pour traiter la question de l'hétérogénéité, il a inscrit dans son programme de formation continue un thème prioritaire consacré à l'encouragement et l'accompagnement. Pour la thématique genre, le secteur de la recherche a conçu un dépliant montrant l'importance de

cette question dans la formation professionnelle. Pour la formation professionnelle supérieure, l'IFFP a organisé une journée spéciale à l'École de la construction à Tolochenaz.

L'IFFP met en place un système de gestion de la qualité efficace.

L'IFFP évalue régulièrement des événements et des projets et organise des enquêtes aussi bien auprès des collaborateurs que des parties prenantes. Des besoins de changement ont été repérés dans la gestion interne des adresses ou des informations. L'appel d'offres pour un logiciel sur la formation a pris du retard, mais il a pu se poursuivre favorablement en 2015.

L'IFFP assure la promotion de la relève dans le domaine de la recherche en formation professionnelle.

En 2015, deux doctorants ont soutenu avec succès leur thèse. Deux chercheurs de la relève ont entrepris des nouveaux projets de thèse, soutenus par l'IFFP.

2. Objectifs financiers

L'IFFP est géré selon les principes de l'économie d'entreprise et emploie ses ressources de manière économique, efficace et efficiente. Il finance ses activités à partir des sources de financement prévues par la loi et obtient au moins un résultat équilibré pendant la durée de validité des objectifs stratégiques. D'ici à la fin 2016, son taux d'autofinancement atteindra 20 pour cent.

Les objectifs financiers ont été partiellement atteints au cours de l'année sous revue.

L'IFFP a enregistré une baisse des recettes venant des prestations et des émoluments, en particulier dans les secteurs Formation continue et Centre pour le développement des métiers, entraînant une perte de 578 000 francs dans les comptes annuels. Le recul des recettes s'explique par le retard de certains projets, la fin d'un projet de qualification complémentaire pour les responsables de la formation professionnelle et la rationalisation de l'offre de formation continue. Des dépenses supplémentaires ont été engagées dans le domaine de l'informatique, pour moderniser les bureaux et les salles de cours. Les coûts de personnel ont augmenté de 1,3 million de francs. Ce montant comprend des adaptations salariales ordinaires et des coûts liés à l'organisation et au développement résultant de la mise en œuvre de la stratégie 2022 (surtout pour l'Observatoire de la formation professionnelle, le domaine international et le Centre pour le développement des métiers).

Le taux d'autofinancement de 12,9 % en 2015 est toujours nettement inférieur à l'objectif. L'acquisition de fonds de tiers et de produits s'est révélée difficile en raison des structures des coûts relativement onéreuses de l'IFFP (déploiement national sur trois sites, plurilinguisme). Par rapport aux hautes écoles pédagogiques moyennes à

grandes, le taux d'autofinancement de l'IFFP se situe cependant dans la moyenne supérieure.

Dans ce contexte, l'IFFP a soumis les secteurs Formation continue et Centre pour le développement des métiers à une analyse en 2015. Pour améliorer l'engagement efficace et efficace des moyens financiers, l'IFFP entend renforcer la coopération entre ces secteurs, mettre en place un controlling plus pertinent et procéder à une segmentation du marché plus prononcée.

L'IFFP réexamine régulièrement ses activités d'analyse, de contrôle et de gestion des risques, pour les perfectionner en cas de besoin avéré.

Pendant l'année de référence, l'IFFP a apporté quelques améliorations aux processus, en particulier dans le domaine de la maîtrise des risques. Le Conseil de l'IFFP examine chaque année l'environnement des risques et ses dangers pour l'IFFP.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

L'IFFP pratique une politique du personnel prévoyante et socialement acceptable. Il cultive un style de conduite créant un climat d'estime réciproque, propice à la performance et inspirant la confiance. L'institut réalise régulièrement une enquête de satisfaction du personnel et s'engage à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

En 2015, les travaux sur le concept de développement du personnel se sont poursuivis et ont été complétés par un modèle de carrière conforme au niveau haute école pour le personnel scientifique. Une attention particulière a été portée à l'encouragement des compétences linguistiques des collaborateurs. Un concept général sur la gestion de la santé, pour les trois sites, est en bonne voie d'être adopté.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques, différents événements ont été organisés pour les membres de la direction, les cadres et les collaborateurs de l'IFFP. La prochaine enquête sur le personnel aura lieu en 2016.

L'IFFP maintient la proportion d'apprentis à 5 % au moins de l'effectif du personnel.

L'IFFP a formé 13 apprentis, ce qui correspond à 5,8 % de l'effectif total du personnel.

En matière de niveau de prestations des plans de prévoyance, l'IFFP s'aligne sur ceux de l'administration fédérale et répartit les charges équitablement.

En raison de la persistance des faibles perspectives de rendement, la caisse de prévoyance de l'IFFP a abaissé le taux d'intérêt technique de 3,5 % à 2,75 % au 1^{er} janvier 2015. La commission de la caisse a souhaité conserver le niveau de prestations actuel. La solution retenue par

l'IFFP s'oriente vers la solution de l'administration fédérale, en tenant compte de la fourchette des cotisations selon l'art. 32g, al. 1, de la loi sur le personnel de la Confédération.

4. Coopérations et partenariats

L'IFFP renforce sa collaboration avec d'autres prestataires proposant des formations à l'intention de responsables de la formation professionnelle. Il utilise les synergies de la recherche et encourage le dialogue avec d'autres hautes écoles.

En 2015, l'IFFP a coopéré avec dix prestataires proposant des formations destinées aux responsables de la formation professionnelle et a formé dans ce cadre plus de 500 étudiants. Au cours de l'année sous revue, diverses coopérations ont été renouvelées. L'IFFP a aussi engagé des discussions avec d'autres institutions pour la mise en place de coopérations et a étudié des concepts de coopération. Il prévoit aussi la création d'une coopération dans sa filière d'études master. Dans le domaine de la recherche, l'IFFP a coopéré avec 16 hautes écoles nationales et 17 hautes écoles internationales. Un contrat d'échange d'étudiants a été conclu avec l'université Helmut-Schmidt.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a vérifié les comptes annuels 2015 de l'IFFP et a constaté leur régularité dans son rapport daté du 18 février 2016. L'organe de révision propose d'approuver les comptes annuels.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le DEFR a soumis à l'approbation du Conseil fédéral le rapport de gestion 2015 ainsi que les comptes annuels. Il lui a présenté, pour information, le rapport du Conseil de l'IFFP sur la réalisation des objectifs stratégiques et le rapport du 18 février 2016 de l'organe de révision.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion 2015 ainsi que les comptes annuels en date du 13 avril 2016 et donné décharge aux membres du Conseil de l'IFFP.

SIFEM SA

Internet: www.sifem.ch

Siège: Berne

Forme juridique: société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 100 %

Conseil d'administration: Jean-Daniel Gerber (président), Susanne Grossmann (vice-présidente), Geoffrey Burns, Hugo Fasel, Kathryn Imboden, Julia Balandina Jaquier, Michel Juvet

Direction: Obviam DFI SA, Berne

Révision externe: BDO SA, Zurich

Appréciation des résultats de 2015 en bref

Le Conseil fédéral constate avec satisfaction que, pour la première fois depuis sa création, SIFEM SA affiche un résultat d'exploitation positif. Celui-ci est avant tout dû à une nette amélioration de la performance du portefeuille d'investissements.

Les principaux facteurs ayant contribué à ce résultat positif sont l'augmentation significative des recettes provenant des intérêts des placements à intérêt fixe de SIFEM SA et des aliénations d'investissements fructueuses en dépit d'un climat d'affaires défavorable dans les pays de destination. Par ailleurs, la décision prise en septembre 2014 d'assurer une partie des investissements contre les variations de change (*hedging*) a porté ses fruits. Cette mesure a permis de réduire les effets du change sur le résultat d'exploitation.

S'agissant des objectifs fixés en termes d'impact, SIFEM SA affiche une nouvelle fois de très bons résultats, qui se reflètent non seulement dans le nombre important d'emplois créés, mais aussi dans la préservation de biens publics mondiaux (climat, santé, biodiversité, etc.), l'accès des couches sociales défavorisées à des biens et services abordables, et la participation aux recettes fiscales au lieu où les investissements sont réalisés.

Ainsi, selon le Conseil fédéral, SIFEM SA tient bien le cap dans la période stratégique 2014 à 2017. Il faut cependant qu'elle continue de progresser pour que l'objectif de résultat d'exploitation positif sur quatre ans soit atteint. Vu sa performance en termes d'impact sur le développement, d'objectifs financiers et de mobilisation de capitaux privés, l'instrument d'investissement SIFEM SA est particulièrement à même de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU.

Dans le cadre du message concernant la coopération internationale 2017-2020, le Conseil fédéral répond à la demande du conseil d'administration et prévoit une nouvelle augmentation du capital de SIFEM SA. Il est également prévu d'étudier les possibilités de mobiliser des investisseurs privés et institutionnels en Suisse.

Chiffres clés	2015	2014
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	-	-
Résultat d'exploitation (mio CHF) ¹	0,6	-13,4
Total du bilan (mio CHF)	581,5	588,2
Fonds propres en %	33,2	25,5
Effectif (EPT)	0,2	0,2

Chiffres clés spécifiques à l'entreprise²

Rendement en moyenne pluriannuelle – taux de rentabilité interne (%)	7,27	7,85
Multiple d'investissement - Total value over paid-in (TVPI, %)	129	132
Nouveaux engagements en termes d'investissements (mio USD)	81,2	100,3
Remboursements d'investissements (mio USD)	42,5	35,5
Volume total des engagements en termes d'investissements (mio USD) - Total active commitments	605,1	578,1
Investissements réalisés à la valeur du marché (mio USD) – valeur résiduelle	293,7	283,1

Contribution fédérale et émoluments

Contribution de la Confédération (mio CHF)	0	0
Emoluments (mio CHF)	0	0
Augmentation du capital-actions (mio CHF)	25,0	0

¹ Les objectifs stratégiques 2014 à 2017 du Conseil fédéral mettent l'accent sur le résultat d'exploitation. Le résultat global n'est plus indiqué dans le rapport succinct.

² Après consultation de l'administration des finances, SIFEM SA emploie l'USD pour mesurer sa performance en termes d'investissements.

A. Réalisation des objectifs 2015*

Selon les objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour la période 2014 à 2017, SIFEM SA doit investir, par des prises de participation (capital-risque) ou des prêts, principalement dans des fonds et des intermédiaires financiers locaux ou régionaux en faveur des PME, des entreprises à croissance rapide et des entreprises d'infrastructure dans les pays en développement et les pays émergents. Elle permet ainsi à ces entreprises d'accéder à un

financement à long terme et à un savoir-faire, et contribue non seulement à leur croissance durable, mais encore à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement et les pays émergents.

1. Priorités stratégiques

• *Effet de levier*

SIFEM SA vise une maximisation des investissements privés dans les pays de destination et les entreprises bénéficiaires. A cet effet, elle assume une partie des risques politiques et commerciaux et partage les remboursements d'investissements (recouvrement du capital et revenus des investissements) avec des investisseurs privés et institutionnels. En moyenne, chaque dollar investi par SIFEM SA en 2014 et 2015 a mobilisé des investissements privés à hauteur de 9,3 dollars. Ce puissant effet de levier dépasse encore plus nettement l'objectif fixé (un rapport de 1:2 au minimum) par rapport à l'année précédente (USD 7,2).

• *Durabilité*

Toutes les entreprises du portefeuille et tous les gestionnaires de fonds se sont engagés auprès de SIFEM SA à observer les principes de durabilité dans tous les aspects de leur activité et à se conformer aux normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le contrôle en la matière se fonde sur la *Responsible Investment Policy* de SIFEM SA, aussi bien avant que pendant la phase d'investissement. Les normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale du Groupe de la Banque mondiale (IFC) ou des normes comparables servent également de référence. En matière de respect des droits humains, ces lignes directrices s'appuient sur les Principes directeurs des Nations Unies et sur la Charte internationale des droits de l'homme. Par exemple, les projets d'investissement susceptibles d'impliquer du travail forcé ou du travail des enfants sont exclus.

2. Tâches et objectifs de gestion

• *Effets globalement positifs sur le développement*

Pour mesurer son effet sur le développement, SIFEM SA utilise un procédé reconnu par les sociétés internationales de financement du développement. Dans la grande majorité des cas (84 %), les investissements évalués ex post sont jugés «bons» ou «très bons». L'objectif de 75 % est donc dépassé. Les éléments centraux de l'effet sur le développement sont la création d'emplois (cf. infra), la création et le renforcement de marchés de capital-risque pour les PME et les entreprises à croissance rapide, l'amélioration de la gestion des entreprises du portefeuille d'investissements et de leur accès à des fonds étrangers, ainsi que l'accroissement des recettes fiscales au lieu où les investissements sont réalisés. S'agissant de ce dernier point, des chiffres sont pour la première fois disponibles pour l'exercice 2014. Au total, pour une seule année, les

entreprises du portefeuille de SIFEM SA ont payé environ 460 millions de dollars d'impôts.

• *Effets sur l'emploi*

Au titre de la coopération au développement de la Confédération, SIFEM SA est un organe central de maintien et de création d'emplois dans les pays partenaires. En 2014 (dernières données disponibles), SIFEM SA a soutenu plus de 14 000 emplois au prorata (c.-à-d. hors apports de co-investisseurs). L'augmentation du nombre de postes dans les entreprises du portefeuille d'investissements a été supérieure à 7,5 %. Les objectifs (au minimum 6000 nouveaux postes par an; hausse nette de l'emploi de 6 % au minimum) ont ainsi été dépassés pour l'année sous revue. Depuis 2005, SIFEM SA a créé ou maintenu plus de 340 000 emplois dans les pays de destination en cofinçant des entreprises.

• *Investissements dans des fonds visant des objectifs spécifiques mesurables dans le domaine du développement et le domaine social*

Les objectifs stratégiques 2014 à 2017 du Conseil fédéral obligent SIFEM SA à effectuer une partie de ses investissements dans des projets qui visent des objectifs spécifiques mesurables dans le domaine du développement et le domaine social, proposent des solutions innovantes permettant de préserver des biens publics mondiaux (climat, santé, biodiversité, etc.) et donnent accès aux groupes de population les plus pauvres à des biens et services abordables. Encore récemment, ces possibilités d'investissement n'existaient pour ainsi dire pas dans les marchés de destination de SIFEM SA. C'est pourquoi celle-ci a contribué, au cours des dernières années, au lancement de projets de ce genre. Parmi les nouveaux investissements effectués en 2014 et 2015, 35 % appartiennent à cette catégorie. L'objectif de 25 % est donc, là aussi, dépassé.

Jusqu'ici, SIFEM SA a engagé au total plus de 53 millions de francs pour des investissements visant à promouvoir les énergies renouvelables, à préserver la biodiversité et à protéger le climat. S'agissant des projets touchant à la protection du climat, on calcule la réduction des émissions de CO₂ : la production de plus de 1000 gigawatt heure de source renouvelable permet une réduction des émissions de CO₂ de 1,8 million de tonnes par an environ.

• *Gestion du risque*

Le système de gestion du risque satisfait aux conditions posées par le Code des obligations (CO) et a été jugé adéquat par l'organe de révision.

Fin 2015, la part des investissements considérés comme présentant un risque élevé était de 37 % pour les fonds et de 6 % pour les placements à intérêt fixe. Les maxima fixés (40 % pour les fonds et 15 % pour les placements à intérêt fixe) ont donc été respectés. Le fait que le profil de risque soit moins bon que l'année précédente est dû au

climat d'affaires défavorable dans les pays de destination, qui a ralenti l'aliénation de participations et rallongé leur durée moyenne.

En 2015, l'introduction d'un système de contrôle interne amélioré était en préparation. Il couvre les risques de processus et les risques du portefeuille et garantit les bonnes pratiques selon les normes industrielles qui s'appliquent dans la branche du capital-risque. Le nouveau système sera mis en œuvre en 2016.

3. Objectifs financiers

• Rentabilité

Les coûts d'exploitation de SIFEM SA et d'Obviam DFI SA, chargée de la direction, se sont élevés à 5,7 millions de francs en 2015 (année précédente: CHF 4,8 mio). Ils incluent des coûts opérationnels annexes d'un montant de 334 000 francs, dû aux droits d'émission et aux frais bancaires par exemple. Les coûts d'administration représentent 0,88 % (année précédente : 0,81 %) des engagements restants de SIFEM SA³, et sont donc inférieurs au plafond de 1,5 % fixé par le Conseil fédéral. La hausse des coûts d'administration reflète les nombreuses ressources qu'a exigé la forte croissance du portefeuille d'investissements ces dernières années. Toutefois, la part des coûts d'administration de l'année sous revue est nettement inférieure aux valeurs de 2011-2013.

• Décompte final

En 2015, pour la première fois depuis sa création en 2011, SIFEM SA a réalisé un résultat d'exploitation positif. L'excédent, qui s'élève à 610 000 francs, est principalement dû à une nettement meilleure performance du portefeuille d'investissements, avec un rendement de 6,3 millions (année précédente : -8,6 mio).

Les facteurs principaux ayant contribué à ce résultat positif sont l'augmentation significative des recettes provenant des intérêts des placements à intérêt fixe et des aliénations d'investissement fructueuses en dépit d'un climat d'affaires défavorable dans les pays de destination. En outre, la décision prise en septembre 2014 d'assurer une partie des investissements contre les variations de change (*hedging*) a porté ses fruits. Cette mesure a permis de réduire l'impact des fluctuations de devises locales face au dollar sur le résultat d'exploitation.

Le résultat global, qui tient compte des intérêts théoriques et des variations du change entre le dollar (monnaie de base pour le calcul de la performance du portefeuille d'investissements) et le franc (monnaie du prêt de la Confédération en faveur de SIFEM SA), était proche de l'équilibre en 2015. Il en a résulté un bénéfice net de 834 000 francs (année précédente : 20,7 millions).

Les statuts de SIFEM SA prévoient que la présentation des comptes réponde aux dispositions du CO; les chiffres figurant dans les propositions à l'assemblée générale (cf. let. C) se fondent sur ces normes.

• Investissements

En 2015, SIFEM SA a effectué des investissements pour un montant de 80,5 millions de francs et a approuvé neuf demandes d'engagement. Il s'agit de cinq investissements dans des fonds de capital-risque, d'un fonds mezzanine destiné à des PME et à des entreprises à croissance rapide, de deux prêts à des intermédiaires financiers et d'un fonds innovant visant la fourniture de prestations financières à de petites exploitations agricoles. Par ces investissements, SIFEM SA renforce son engagement surtout dans les pays les moins développés d'Asie et d'Afrique, dont le Cambodge, le Laos, le Myanmar, l'Ouganda et le Rwanda.

Les plus importantes valeurs financières de référence à long terme pour les sociétés d'investissement telles que SIFEM SA sont le rendement en moyenne pluriannuelle (taux de rentabilité interne) et le multiple d'investissement (total value over paid-in). Tandis que le multiple d'investissement est resté le même par rapport à l'année précédente (1,3), le rendement a baissé (7,3 contre 7,8 en 2014) ; une évolution à laquelle il faut s'attendre dans le cas d'un portefeuille en forte croissance. Néanmoins, les objectifs qu'a fixés le Conseil fédéral par catégorie d'investissement (fonds de croissance : rendements supérieurs à 5 % ; multiple d'investissement supérieur à 1,3) et pour l'ensemble du portefeuille (rendements positifs ; multiple d'investissement supérieur à 1) ont été, comme auparavant, respectés.

4. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Hormis le conseil d'administration, SIFEM SA n'emploie qu'une secrétaire du conseil d'administration, à temps partiel. La direction de SIFEM SA est assurée par l'entreprise Obviam DFI SA, dont le siège se trouve à Berne.

En se fondant sur les objectifs stratégiques du Conseil fédéral, le conseil d'administration de SIFEM SA a dressé un catalogue d'objectifs annuel ou pluriannuel servant de base pour les objectifs de performance d'Obviam DFI SA et pour l'évaluation du personnel d'Obviam DFI SA.

B. Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 10 février 2016, l'organe de révision confirme que les normes comptables ont été respectées et que les comptes annuels brossent un tableau représentatif des réalités pour ce qui est de l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de SIFEM SA. Les

³ C.-à-d. les engagements versés plus les engagements pas encore versés moins les investissements échus.

comptes annuels 2015 sont conformes aux dispositions légales et aux statuts de la société.

L'organe de révision confirme qu'un système de contrôle interne existe conformément aux règles et que le conseil d'administration réalise des évaluations périodiques des risques de manière adéquate. Il recommande l'approbation des comptes annuels.

C. Propositions à l'assemblée générale

Le 4 mai 2016, le conseil d'administration a soumis à l'assemblée générale les propositions suivantes (conformément aux statuts, les propositions se réfèrent au bouclage selon les prescriptions du CO, qui diffère du bouclage selon les normes IFRS):

- prendre acte du rapport de l'organe de révision;
- approuver le rapport annuel et les comptes annuels 2015;
- reporter les bénéfices non distribués de 6,4 millions de francs, déduction faite de la perte nette de 980 000 francs, sur la nouvelle comptabilité;
- donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2015;
- réélire l'organe de révision BDO SA, Zurich, pour l'exercice 2016.
- procéder à l'augmentation ordinaire du capital de 25 millions en émettant 2,5 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de 10 francs. L'apport doit être versé en espèces. Le droit de souscription préférentiel de la Confédération est garanti.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 20 avril 2016, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de SIFEM SA.

E. Autres événements notables

La direction de SIFEM SA et l'administration de son portefeuille sont assurées par une société de gestion externe. En 2015, ce mandat a été remis au concours dans le cadre d'un appel d'offres OMC selon la procédure sélective (art. 15, LMP, RS 172.056.1) et attribué à la société Obviam DFI SA par publication sur simap.ch, le 18 novembre 2015.

identitas SA

Internet: www.identitas.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 51%

Conseil d'administration: Markus Zemp (président), Josef Dähler (vice-président), Corinne Bähler, Peter Bosshard, Rolf Büttiker, Peter Hinder, Meinrad Pfister ; Représentants de la Confédération : Dominique Kohli (OFAG) et Hans Wyss (OSAV)

Gérant: Christian Beglinger

Révision externe: Gfeller + Partner AG, Langenthal

Appréciation des résultats de 2015 en bref

En 2015, la société identitas SA a assuré le fonctionnement de la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) et des systèmes et applications qui y sont liés conformément à son mandat. Par ailleurs, elle propose avec succès d'autres applications sur le marché privé, qui sont destinées à la filière de la production et de la transformation animales.

Pendant l'année du rapport, l'application AMICUS pour l'enregistrement des chiens a été développée selon les exigences de tous les cantons et de la Principauté du Liechtenstein. Cette prestation ne fait pas partie des mandats de droit public de la Confédération et n'est donc pas indemnisée par la Confédération.

En raison du manque de place dans ses anciens locaux de Berne-Bümpliz, le siège de la société a été déplacé dans un immeuble locatif à Berne-Wankdorf.

Les recettes de la Confédération provenant de la vente de marques auriculaires et d'autres émoluments ont excédé les coûts d'exploitation de la BDTA de 1,2 million de francs.

En vue de l'orientation future, le rôle de la Confédération suisse en tant qu'actionnaire principal d'identitas SA a fait l'objet d'un examen. Le Conseil fédéral se prononcera sur la suite à y donner pendant l'année en cours. Par ailleurs, la société identitas SA a terminé son processus stratégique pour la période 2016-2018 et a adopté des objectifs stratégiques et des lignes directrices pour son entreprise.

Chiffres-clés	2015	2014
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	11,9	12,4
Bénéfice brut (mio CHF)	0,1	0,4
Total du bilan (mio CHF) ¹⁾	22,7	22,6
Ratio de fonds propres en %	13,5	13,2
Effectif (nombre d'ETP)	65,8	58,1

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Chiffre d'affaires par ETP (CHF)	181 227	214 148
Résultat par ETP (CHF)	1 812	6 578
Rentabilité des fonds propres en %	3,9	12,8

Contribution fédérale et revenus d'émoluments ²⁾

Contribution fédérale (mio CHF)	-1,2	-1,2
Revenus d'émoluments (mio CHF)	9,9	10,1

¹⁾ Figurent au bilan les créances et les engagements fiduciaires liés au contrat passé avec la Confédération suisse. En vertu de la représentation brute, les valeurs augmentent le total du bilan mais s'équilibrent à la clôture.

²⁾ La Confédération a passé avec identitas SA un contrat pour l'exploitation de la Banque de données sur le trafic des animaux et prend en charge les coûts qui en résultent (8,7 millions de francs en 2015 ; 8,9 millions de francs en 2014). Les coûts d'exploitation sont couverts par des émoluments perçus par identitas SA auprès des détenteurs de bétail au nom et en faveur de la Confédération (en 2015, 9,9 millions de francs ; en 2014, 10,1 millions de francs), conformément à la loi du 1^{er} juillet 1966 sur les épizooties LFE (RS 916.40). En 2015, les émoluments perçus ont été supérieurs aux coûts de fonctionnement. Les émoluments prélevés à titre fiduciaire ne figurent pas dans le compte de résultats d'identitas SA. Les dépenses de fonctionnement de la BDTA et les émoluments perçus figurent en chiffres bruts au compte d'État.

A. Réalisation des objectifs 2015

1. Priorités stratégiques

Concernant le processus stratégique entamé l'année dernière, une étape a été franchie cette année avec la formulation de la vision « Prestataire suisse de pointe en matière de données en rapport avec les animaux, identitas SA fournit des services à valeur ajoutée pour des animaux sains et des denrées alimentaires saines » et des lignes

directrices qui l'accompagnent. De même, des objectifs stratégiques ont été formulés dans les domaines du marché, des produits, du personnel, des finances et de la technologie.

Outre les représentants de la Confédération, le conseil d'administration d'identitas SA est composé de personnes qui sont bien intégrées dans les secteurs de la santé animale, de l'élevage, de la production et de la transformation animales. Le conseil d'administration soutient la Stratégie Santé animale en Suisse 2010+ de la Confédération et part du principe que la traçabilité documentée des denrées alimentaires sera un enjeu de plus en plus essentiel. Les prix toujours aussi élevés de la production indigène et la négociabilité mondiale des denrées alimentaires exigent une stratégie de qualité pour la production indigène. La société identitas SA entend être à la pointe dans la gestion de données en rapport avec les animaux. Elle prévoit en outre de développer davantage le service à la clientèle et son ancrage dans la branche.

identitas SA a rempli son mandat légal d'exploitation de la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) de manière satisfaisante. De même, sa gestion des systèmes et applications liées, notamment le calculateur UGB en tant qu'outil permettant de calculer les effectifs déterminants, a rempli toutes les attentes (cf. art. 36-37, ordonnance sur les paiements directs [OPD, RS 910.13]).

La BDTA est constamment optimisée dans le but de simplifier l'administration et d'offrir aux utilisateurs des conditions optimales pour remplir leurs obligations. La BDTA stocke des données sur les animaux des genres bovin, porcin, ovin, caprin et équin et sur les gallinacés. La BDTA est utilisée non seulement pour la prévention et la lutte contre les épizooties, mais représente aussi un outil pour chiffrer les paiements directs et pour enregistrer les abattements d'animaux des genres bovin, ovin, caprin et équin déterminant la prestation indigène pour l'attribution des contingents d'importation de viande. La BDTA est à disposition de tous les utilisateurs enregistrés, que ce soit sous forme d'application internet ou par des interfaces web.

Sur mandat de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV, l'application RiBeS (échantillonnage des bovins à l'abattoir) a été mise en exploitation. Cette application est reliée par interface aux systèmes d'information des grands abattoirs et sert à l'échantillonnage basé sur les risques dans le cadre des programmes de surveillance vétérinaires.

En outre, l'application AMICUS pour l'enregistrement des chiens a été mise en place selon les exigences de tous les cantons et de la Principauté du Liechtenstein. Cette application est exploitée à partir de 2016 sur mandat de tous les cantons et de la Principauté du Liechtenstein. Elle

ne fait pas partie des mandats de droit public de la Confédération et n'est donc pas indemnisée par la Confédération.

Au cours de l'exercice 2015, identitas SA a pu financer par ses propres moyens le développement de nouvelles applications proposées sur le marché. En outre, elle a procédé à des adaptations fonctionnelles et structurelles de la BDTA à ses propres frais, afin d'assurer la maintenance de l'application sur le long terme. De même, elle a élargi et développé de nouvelles applications pour smartphone destinées à l'envoi de notifications BDTA et au service des apiculteurs et des propriétaires d'équidés.

En raison du manque de place dans ses anciens locaux de Berne-Bümpliz, le siège de la société a été déplacé dans un immeuble locatif à Berne-Wankdorf. Pendant l'exercice 2015, une somme de 1,1 million de francs a été consacrée à des travaux de remise en état dans l'ancien bâtiment, à des travaux de transformation dans le nouveau bâtiment et aux prestations de déménagement fournies par des tiers.

Conformément à la décision du Conseil fédéral du 9.4.2014, le rôle de la Confédération suisse en tant qu'actionnaire principal d'identitas SA a fait l'objet d'un examen par le conseil d'administration de la société pendant l'année 2015. Le Conseil fédéral se prononcera sur la suite à y donner pendant l'année en cours.

2. Objectifs financiers

La loi sur les épizooties du 1^{er} juillet 1966 (RS 916.40) prévoit à l'article 15b que les coûts d'exploitation de la BDTA doivent en principe être couverts par les émoluments versés par les détenteurs d'animaux et les propriétaires d'équidés. Les recettes de la Confédération provenant de la vente de marques auriculaires et d'autres émoluments ont excédé les coûts d'exploitation de la BDTA de 1,2 million de francs.

En 2015, identitas SA a pu fournir ses prestations dans un environnement économique et politique stable. La pression générale sur les prix des services proposés par identitas SA est compensée par une demande croissante, ce qui a généré un chiffre d'affaires stable.

Au regard de la phase du cycle de vie dans laquelle se trouve l'infrastructure informatique (notamment les logiciels), il y a eu relativement peu d'investissements dans les applications en 2015. Les prochains grands investissements sont prévus à partir de 2017.

Les décomptes fiduciaires de l'exercice 2015 relatifs au trafic des animaux font état des montants suivants : 48,4 millions de francs (2014 : 48,7) de contributions à l'élimination au crédit des détenteurs d'animaux et des abat-toirs ; 2,9 millions de francs (2014 : 2,9) de taxes

d'abattage au débit des abattoirs et 9,8 millions de francs (2014 : 10) d'émoluments liés au trafic des animaux au débit des personnes concernées. Le bilan d'identitas SA au 31 décembre comptabilise les moyens fiduciaires comme suit : 0,1 million de francs de liquidités, 7,5 millions de francs de créances pour livraisons et de prestations, 7000 francs de dettes pour livraisons et de prestations et 7,7 millions de francs d'autres dettes à court terme.

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

Le personnel d'identitas SA est engagé sous un régime de droit privé. La commission interne de prévoyance du personnel est composée de deux employés et de deux représentants de l'employeur.

Étant donné le nombre croissant des applications à gérer, l'interconnexion de tous les systèmes et la complexité de l'environnement technique, les collaborateurs sont confrontés à des exigences toujours plus grandes. Grâce à une organisation du travail appropriée, à la technologie de l'information (TI) la plus récente et à une planification assidue, la qualité du travail et des prestations fournies est garantie. La société identitas SA est certifiée selon les normes ISO27001 (sécurité de l'information), ISO20000 (gestion des services) et EN15838 (contact clientèle).

Toutes les équipes participant au développement de logiciels ont été regroupées en une seule unité pendant l'année du rapport. Cette unité s'organise de manière largement autonome pour fournir ses prestations. Cette forme d'organisation facilite aussi l'intégration de développeurs de logiciels externes.

Le recrutement de collaborateurs spécialisés dans le domaine TI est très difficile. Pendant l'année du rapport, la collaboration avec le site roumain d'une entreprise suisse a été concrétisée. Une équipe supplémentaire de développement de logiciels a été mise en place à Cluj en Roumanie. L'augmentation du personnel d'un équivalent de 7,7 postes à plein temps est due essentiellement à ce projet.

Dans un souci de service à la clientèle, la société a procédé à des adaptations organisationnelles, en formant une équipe de vente et en faisant en sorte que l'équipe de produits se concentre davantage sur les clients.

Fin 2015, l'effectif comptait 32 femmes et 46 hommes. La société forme trois informaticiens CFC en leur offrant une formation générale et une formation professionnelle moderne. Dix collaborateurs se perfectionnent en cours d'emploi. Par le biais d'un programme d'encouragement de talents, identitas SA offre des outils de planification de carrière à des collaborateurs sélectionnés.

4. Coopérations et participations

À partir du 1.11.2015, identitas SA détient une participation financière à hauteur de 1.1 million de francs dans la société simple Barto.

La société identitas SA a intensifié sa collaboration avec Agridea en fondant la société simple Barto au 1.11.2015, dans le but d'élaborer et de commercialiser un produit commun dénommé lui aussi Barto et destiné aux exploitations agricoles. Cet outil doit permettre de faciliter le travail administratif de saisie, d'évaluation et de transmission des données, et ainsi décharger les familles paysannes, et documenter la qualité des produits.

B. Rapport de l'organe de révision

D'après l'organe de révision, les comptes annuels de l'exercice comptable se terminant au 31.12.2015 sont en conformité avec la loi suisse et les statuts.

C. Propositions à l'assemblée générale

Le conseil d'administration d'identitas SA a soumis les propositions suivantes à l'assemblée des actionnaires du 19 mai 2016 :

- Adoption du rapport d'activité 2015 et des comptes annuels 2015
- Utilisation du bénéfice résultant du bilan 2015 :
- Dividendes : 31 000 CHF
Report sur le nouvel exercice : 2 411 770 CHF
- Décharge des membres du conseil d'administration
- Élection pour la succession du vice-président Josef Dähler suite à son retrait du conseil d'administration. Candidat proposé : Philipp Allemann, membre de la direction de Bell Suisse SA.
- Modification des statuts : suppression du paragraphe suivant de l'article 23 : « Pour faire partie du conseil d'administration sont éligibles uniquement les personnes qui exercent une fonction active dans une société actionnaire. Lors de la composition du conseil d'administration, il conviendra de veiller à une représentation équilibrée des actionnaires »

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 13.4.2016, le Conseil fédéral a donné pouvoir au DEFR d'approuver les propositions soumises par le conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires d'identitas SA du 19.5.2016.

Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN

Internet : www.ensi.ch

Siège : Brugg

Forme juridique : Établissement de la Confédération

Conseil de l'IFSN : Anne Eckhardt (présidente), Jürg Schmid (vice-président), Werner Bühlmann, Jacques Giovanola, Oskar Grözinger, Hans-Jürgen Pfeiffer, Karine Rausis (†)

Directeur : Hans Wanner

Révision externe : KPMG, Zurich

Appréciation des résultats 2015 en bref

L'IFSN est chargée de surveiller la sécurité des installations nucléaires en Suisse. Elle assume cette tâche de manière autonome et indépendante. Il n'incombe pas au Conseil fédéral, mais au Conseil de l'IFSN, en tant qu'organe de surveillance et stratégique interne, de fixer les objectifs stratégiques de l'IFSN et d'évaluer la réalisation de ces objectifs dans le cadre du rapport annuel d'activité et de gestion du Conseil de l'IFSN.

Dans le rapport d'activité et de gestion 2015, le Conseil de l'IFSN relève que la sécurité des installations nucléaires en Suisse a été garantie à tout moment l'an passé. Aucun incident grave n'a été signalé. L'examen de la technique des matériaux de la cuve du réacteur de la centrale nucléaire Beznau I exigé par l'IFSN au cours de la révision annuelle a donné lieu à des indications qui doivent être examinées de manière plus approfondie pour permettre une poursuite de l'exploitation. Pour le moment, il n'est pas encore possible d'estimer l'impact de ces examens sur la sécurité technique.

Le Conseil de l'IFSN a constaté que durant l'exercice 2015, l'IFSN a atteint les objectifs qui lui ont été assignés dans tous les domaines d'activité (surveillance de l'exploitation, radioprotection, service d'urgence, arrêt de la centrale de Mühleberg, Plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes », Plan d'action Fukushima, recherche, activités internationales, information du public).

L'IFSN a réalisé un résultat d'exploitation positif et a disposé des réserves financières suffisantes. Elle a fourni ses prestations de manière économique.

En s'appuyant sur le rapport d'activité et de gestion du Conseil de l'IFSN et sur l'avis indépendant de la Commission de la sécurité nucléaire (CSN), le Conseil fédéral a conclu que l'IFSN avait rempli son mandat légal correctement et efficacement en 2015.

Il a approuvé le rapport d'activité et de gestion et a donné décharge au Conseil de l'IFSN.

Chiffres-clés	2015	2014
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	61,3	59,4
Bénéfice / perte nette (mio CHF) ¹⁾	8,4	-14,6
Total du bilan (mio CHF)	33,6	31,0
Ratio de fonds propres en % ¹⁾	10,1	-16,1
Effectif (nombre d'ETP)	139	138

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Inspections dans les installations nucléaires	527	464
Mesures de la radioactivité	187	210
Publications scientifiques	23	24
Degré de couverture des coûts en %	105,1	105,1
Parts des frais généraux % ²⁾	23,8	23,8

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	2,8	2,8
Émoluments (mio CHF)	58,4	56,6

¹⁾ Conformément aux normes comptables IFRS, l'IFSN comptabilise intégralement ses engagements de prévoyance dans le compte des pertes et profits et dans le bilan. Ces obligations sont basées sur des paramètres actuariels de calcul qui réagissent de manière volatile aux fluctuations des marchés financiers. Abstraction faite de ces effets, l'IFSN affiche un résultat positif de 3,4 millions (2014: 2,7 mio) et des fonds propres de 24,9 millions (2014: 21,5 mio), pour un ratio de fonds propres de 74,1 % (2014: 73,5%) (voir ch. A2).

²⁾ Part des coûts pour l'administration et les services centraux par rapport à l'ensemble des charges d'exploitation.

A. Réalisation des objectifs 2015*

1. Priorités stratégiques

La décision de sortir du nucléaire a entraîné un changement de paradigme dans la stratégie de l'IFSN. L'examen de sécurité technique des demandes d'autorisation des nouvelles centrales nucléaires n'est plus à l'ordre du jour. La priorité consiste désormais à garantir une exploitation à long terme des centrales nucléaires existantes et à préparer leur arrêt et leur démantèlement. L'évacuation sûre des déchets radioactifs reste d'actualité. Or, une fois les centrales nucléaires suisses définitivement hors service, les connaissances techniques liées au nucléaire seront

encore sollicitées durant des décennies, aussi bien chez les exploitants des centrales qu'à l'autorité de surveillance. Dans ce contexte, il est particulièrement difficile de recruter de jeunes collaborateurs spécialisés, car beaucoup estiment que l'énergie nucléaire est « en voie de disparition ». C'est pourquoi l'IFSN juge prioritaire de disposer d'une stratégie de conservation à long terme des compétences.

Durant l'année sous revue, l'exploitation courante des cinq centrales nucléaires suisses a été soumise à plus de 500 inspections. 38 événements soumis à notification ont été enregistrés et aucun n'a été classé comme événement ayant un impact sur la sécurité technique. L'analyse de ces événements a montré une nouvelle fois que les facteurs humains et organisationnels jouaient un rôle déterminant pour la sécurité nucléaire. L'IFSN entend accorder une attention particulière à cet aspect ces prochaines années, d'autant que la situation économique difficile des entreprises d'électricité risque de se répercuter négativement sur la culture de la sécurité dans les centrales nucléaires et sur la volonté d'entreprendre les rééquipements nécessaires du point de vue de la sécurité.

Suite à la découverte d'indications de défaut dans le matériau de base de deux centrales nucléaires belges, l'IFSN avait ordonné l'examen par ultrasons de toutes les cuves de pression forgées des réacteurs des centrales nucléaires suisses au cours de la révision annuelle. Dans le réacteur 1 de Beznau, des indications nécessitant un examen approfondi ont été enregistrées. Sans vérifications supplémentaires, une poursuite de l'exploitation ne peut être envisagée. L'exploitant a immédiatement fait procéder à des examens approfondis qui se sont prolongés au-delà de l'année sous revue.

Avec son réseau de mesure destiné à la surveillance automatique de la radioactivité dans le voisinage des centrales nucléaires, l'IFSN a contrôlé 24h/24h la dose de radioactivité supplémentaire reçue par la population locale. S'élevant à 0,1 % de la dose moyenne annuelle de radioactivité reçue par la population suisse, la dose supplémentaire était très faible. Des valeurs d'exposition à la radioactivité plus élevées auraient été immédiatement enregistrées par l'IFSN.

Durant l'année sous revue, l'IFSN a concrétisé dans une décision les étapes de l'arrêt du fonctionnement de puisance de la centrale nucléaire de Mühleberg décidée par l'exploitant. L'IFSN a exigé que l'exploitant lui présente des concepts pour une post-exploitation technique jusqu'à l'évacuation de tous les éléments combustibles de la centrale de Mühleberg.

L'IFSN a examiné les propositions de la Nagra concernant (au moins deux) sites d'implantation pour des dépôts en couches géologiques profondes. A cette occasion, elle a

constaté que les données de base employées pour un indicateur destiné à l'évaluation des domaines d'implantation étaient lacunaires et qu'elles n'étaient pas fiables. L'IFSN a alors formulé une requête supplémentaire à l'attention de la Nagra.

Quatre ans après l'accident nucléaire de Fukushima, l'IFSN a mis en œuvre sous forme de mesures presque tous les enseignements tirés de l'accident. Au cours de l'année sous revue, l'IFSN s'est attelée au dernier volet du plan d'action Fukushima, à savoir la culture de la sécurité et les substances dangereuses non nucléaires.

Dans le cadre de son activité internationale et de sa propre activité de recherche, l'IFSN a attentivement suivi l'évolution de l'état de la science et de la technique tout en y contribuant, notamment en prévision des nouvelles menaces (cyber-risques) et des nouveaux défis (exploitation à long terme) auxquels les centrales nucléaires devront faire face. L'IFSN a également rempli son mandat légal d'information en mettant en ligne une documentation complète et transparente sur son activité.

Le Conseil de l'IFSN a assigné les objectifs stratégiques à l'IFSN pour la période 2016 à 2019 sous forme d'un mandat de prestations.

2. Objectifs financiers

L'IFSN finance ses activités en priorité au moyen d'émoluments prélevés auprès des exploitants d'installations nucléaires. En outre, elle est indemnisée par la Confédération pour les prestations qu'elle fournit et qui ne sont pas directement en rapport avec son activité de surveillance (p. ex. recherche, information du public, participation à des lois et ordonnances, traitement des interventions parlementaires, etc.). Les contributions fédérales représentent 4,6 % du produit d'exploitation (2014 : 4,7 %). Les subventions de la Confédération en faveur de la recherche (2 millions de francs) aident l'IFSN à exercer sa surveillance de manière indépendante et crédible.

L'IFSN doit fournir ses prestations de manière économique, ce qui est le cas selon le Conseil de l'IFSN. Le taux horaire moyen de l'IFSN était de 133,25 francs par collaborateur. L'objectif fixé en ce qui concerne le taux de couverture (105 %) a été dépassé de 0,9 point. La part des frais généraux (administration, support, etc.) par rapport aux charges d'exploitation totales se montait à 21,2 % et était ainsi inférieure à la limite de 25 % fixée par le Conseil de l'IFSN.

Les comptes annuels 2015 de l'IFSN bouclent, conformément aux normes IFRS¹, sur un bénéfice de 8,4 millions de francs (2014 : - 14,6 millions de francs) en hausse de 3,2 %. Cette importante variation du résultat d'une année

¹ International Financial Reporting Standards for Small and Medium-sized Entities (IFRS for SME)

à l'autre est imputable au fait que selon la norme IFRS, les engagements de prévoyance entrent dans leur intégralité dans le compte des pertes et profits et dans le bilan (c.-à-d. qu'ils sont comptabilisés chez l'employeur). Les engagements de prévoyance sont calculés sur la base de principes actuariels et réagissent fortement aux variations du taux d'intérêt. Si l'on fait abstraction de ces effets, les comptes annuels 2015 de l'IFSN affichent un bénéfice de 3,4 millions de francs (2014 : 2,7 millions) et des fonds propres de 24,9 millions de francs (2014 : 21,5 millions). L'IFSN dispose ainsi des réserves financières nécessaires pour mener à bien sa mission.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

L'IFSN dispose des effectifs nécessaires à la réalisation de ses tâches. Durant l'exercice, l'effectif du personnel a augmenté d'une unité pour atteindre 139 postes équivalents plein-temps. Un bon tiers des collaborateurs viennent de l'étranger. Les conditions d'engagement proposées par l'IFSN sont modernes et compétitives.

4. Coopérations et prises de participation

Étant une institution indépendante, l'IFSN n'est nullement liée à d'autres organisations ou collectivités. Elle veille cependant à un échange intense de connaissances et d'expériences avec d'autres institutions actives dans le domaine de la sécurité nucléaire, aussi bien en Suisse (par ex. Institut Paul Scherrer, Commission fédérale de sécurité nucléaire, universités) qu'à l'étranger (autres autorités de surveillance, AIEA, CNS, Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE, WENRA, groupe d'experts sur la sécurité des réacteurs, notamment).

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (KPMG SA) a confirmé que les comptes de l'IFSN pour l'exercice 2015 donnaient une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les normes comptables ainsi qu'avec la loi sur l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (LIFSN; RS 732.2). L'organe de révision a recommandé au Conseil fédéral d'approuver les comptes annuels.

C. Prise de position de la Commission fédérale de sécurité nucléaire CSN

Sur mandat du DETEC, la Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) a pris position du point de vue de la sécurité sur le rapport d'activité et de gestion du Conseil de l'IFSN 2015 ainsi que sur les résultats de l'audit externe de l'IFSN en 2015. Selon la CSN, le Conseil de l'IFSN a assumé son obligation légale de surveillance par rapport à l'IFSN. La CSN a recommandé au Conseil fédéral d'approuver le rapport d'activité et de gestion et de donner décharge au Conseil de l'IFSN.

D. Décisions du Conseil fédéral

Sur la base du rapport d'activité et de gestion du Conseil de l'IFSN, du rapport de l'organe de révision et de la prise de position de la Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN), le Conseil fédéral parvient à la conclusion que l'IFSN a, en 2015, rempli ses tâches conformément aux prescriptions légales.

Le 22 juin 2016, le Conseil fédéral a approuvé le rapport d'activité et de gestion du Conseil de l'IFSN et a donné décharge au Conseil de l'IFSN pour l'exercice 2015.